

BUDGET 2012

Budget de
fonctionnement **2012**

Montréal 



GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

Prix d'excellence
pour la présentation des
documents budgétaires

ATTRIBUÉ À LA

Ville de Montréal
Québec

pour l'exercice financier débutant le
1^{er} janvier 2011

Linda C. Davison
Président

Jeffrey P. Stone
Directeur général

La *GFOA* (*Government Finance Officers Association*), qui regroupe des représentants gouvernementaux des États-Unis et du Canada, a décerné à la Ville de Montréal son prix d'excellence pour la présentation des documents budgétaires de l'exercice financier 2011.

Pour mériter ce prix d'excellence, une administration publique doit produire un document qui répond à la fois aux critères de qualité d'un document de politique générale, d'un guide d'activités, d'une publication de planification financière et d'un outil de communication.

Le prix d'excellence est attribué pour une seule année. L'administration municipale de Montréal croit que les présents documents budgétaires respectent les mêmes critères et compte les soumettre au concours du prix d'excellence de 2012.

Adopté par
le conseil municipal
le 13 décembre 2011

et par

le conseil d'agglomération
le 16 décembre 2011

Préparé par
le Service des finances

NOTE

Toutes les données budgétaires de ce document
sont en milliers de dollars à moins d'indication contraire

LE GUIDE D'UTILISATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Les documents du budget de 2012 sont disponibles sous formats papier et électronique pour certains, alors que d'autres le sont uniquement dans le site Internet du Service des finances, à l'adresse ville.montreal.qc.ca/finances.

Budget de 2012 (*version française disponible le 30 novembre 2011 - formats papier et électronique*)



Certificat du trésorier ▪ le certificat du trésorier



Profil de Montréal ▪ l'organigramme de la Ville, les membres des conseils, du comité exécutif, des commissions permanentes et la situation économique

Introduction ▪ la présentation du budget et de ses principaux éléments

Budget par activités ▪ le budget de la Ville de Montréal selon les fonctions municipales, l'analyse des activités de fonctionnement (municipal – agglomération)

Budget par unités d'affaires ▪ le budget de la Ville de Montréal selon la structure organisationnelle

Dette et situation financière ▪ le portrait de l'endettement de la Ville

Fiscalité ▪ la fiscalité des budgets relevant du conseil municipal, des conseils d'arrondissement et du conseil d'agglomération

Quotes-parts ▪ les quotes-parts sous la responsabilité du conseil d'agglomération

Renseignements complémentaires ▪ le budget des dépenses par objets et l'analyse de la rémunération et de l'effectif municipal

Annexes ▪ la structure de présentation de l'information budgétaire et les principales conventions comptables relatives au budget de fonctionnement

- le partage des compétences et la confection du budget de 2012
- la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif
- les compétences des arrondissements et des services centraux
- la synthèse des politiques financières
- les informations relatives au Fonds de l'eau
- les secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement
- la liste des définitions, des abréviations et des acronymes utilisés

Budgets des arrondissements et des services centraux



- les revenus et les charges par activités et par objets de chaque arrondissement et service central

Divers (*disponible seulement dans Internet*)



- le budget consolidé de 2012
- les politiques financières
- les budgets et les PTI des années antérieures
- les rapports annuels et financiers de l'année en cours et des années antérieures
- le calendrier des commissions d'étude du budget
- la situation économique 2011 de l'agglomération de Montréal
- la documentation des années antérieures

Références rapides

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Ville de Montréal	22
Rémunération globale et effectif	115
Définitions, abréviations et acronymes	Annexes 8 et 9

TABLE DES MATIÈRES

Guide d'utilisation des documents budgétaires
Table des matières et index des tableaux, des figures et des graphiques

Certificat du trésorier ix

Profil de Montréal

L'organigramme 2012	1
La structure des services centraux.....	3
Les membres du conseil municipal	5
Les membres du conseil d'agglomération	7
Les membres des conseils d'arrondissement	8
Les membres du comité exécutif.....	11
Les membres des commissions permanentes	12
La situation économique	14

BUDGET 2012

Introduction

La présentation du budget.....	17
--------------------------------	----

Budget par activités

Les principaux éléments budgétaires de 2012.....	19
L'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales	21
L'analyse des activités de fonctionnement	
Les revenus	25
Les charges, les quotes-parts et le financement	34
Les affectations	55

Budget par unités d'affaires

Le budget selon la structure organisationnelle	59
Le budget des arrondissements	63
Le budget des services centraux.....	64
Les autres postes budgétaires et le financement	68
Les dépenses communes.....	68
Les frais de financement.....	71
Les dépenses de contributions	72
Les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	76
Le financement	76
L'élimination des transactions internes et interentités	77

Dette et situation financière

L'endettement.....	79
La gestion de la dette.....	81
Le portrait financier.....	83

Fiscalité

La fiscalité de 2012.....	91
Les variations des charges fiscales de la Ville de Montréal.....	100
Le rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.....	101

Quotes-parts

Les quotes-parts.....	105
-----------------------	-----

Renseignements complémentaires

L'analyse des charges et du financement par objets.....	111
La rémunération globale.....	115
La variation de l'effectif.....	117

Annexes

1. La structure de présentation de l'information budgétaire et les principales conventions comptables.....	1.1
2. Le partage des compétences et la confection du budget.....	2.1
3. Les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif.....	3.1
4. Les compétences des arrondissements et des services centraux.....	4.1
5. La synthèse des politiques financières.....	5.1
6. Le Fonds de l'eau.....	6.1
7. Les secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement.....	7.1
8. Glossaire et idiomes.....	8.1
9. Index des sigles, des acronymes et autres abréviations.....	9.1

INDEX DES TABLEAUX

PROFIL DE MONTRÉAL

Tableau 1	Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal.....	14
Tableau 2	Principaux indicateurs : prévisions du Conference Board du Canada	15

BUDGET 2012**Budget par activités (municipal – agglomération)**

Tableau 3	État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal.....	22
Tableau 4	État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération	23
Tableau 5	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Sommaire	25
Tableau 6	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Détail.....	26
Tableau 7	Quotes-parts	27
Tableau 8	Services rendus et autres revenus.....	28
Tableau 9	Transferts	31
Tableau 10	Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme ..	32
Tableau 11	Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement	33
Tableau 12	Charges d'administration générale.....	34
Tableau 13	Charges de sécurité publique	38
Tableau 14	Charges de transport	40
Tableau 15	Charges d'hygiène du milieu	42
Tableau 16	Charges de santé et de bien-être.....	45
Tableau 17	Charges d'aménagement, d'urbanisme et de développement.....	47
Tableau 18	Charges de loisirs et de culture.....	50
Tableau 19	Frais de financement.....	52
Tableau 20	Quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des activités de l'agglomération...	53
Tableau 21	Financement	54
Tableau 22	Affectations	55

Budget par unités d'affaires

Tableau 23	Prévisions budgétaires de 2012 des unités d'affaires	60
Tableau 24	Prévisions budgétaires de 2012 des directions.....	62
Tableau 25	Dépenses communes	68
Tableau 26	Autres dépenses communes.....	70
Tableau 27	Frais de financement.....	71
Tableau 28	Contributions aux sociétés, organismes et autres grands partenaires.....	72
Tableau 29	Contributions aux autres organismes.....	75

Tableau 30	Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération.....	76
Tableau 31	Financement	76
Tableau 32	Élimination des transactions internes et interentités	77

Dette et situation financière

Tableau 33	Coût de la dette en 2012.....	80
------------	-------------------------------	----

Fiscalité

Tableau 34	Taux de 2012, taxe sur les parcs de stationnement.....	93
Tableau 35	Taux de 2012, immeubles de la catégorie résiduelle	95
Tableau 36	Taux de 2012, immeubles de six logements ou plus	96
Tableau 37	Taux de 2012, immeubles non résidentiels.....	97
Tableau 38	Tarifcation des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal	98
Tableau 39	Tarifcation des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal	99
Tableau 40	Variation des charges fiscales globales entre 2011 et 2012, par arrondissements, immeubles résidentiels et non résidentiels.....	100
Tableau 41	Évolution du rôle triennal 2011-2013, Ville de Montréal.....	101
Tableau 42	Variation de la valeur imposable de la Ville de Montréal, par arrondissements	102
Tableau 43	Valeurs imposables et non imposables par arrondissements, Ville de Montréal	103
Tableau 44	Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2011, 2012 et 2013	104

Quotes-parts

Tableau 45	Quotes-parts de 2012	106
Tableau 46	Quotes-parts générales de 2012 réparties par activités.....	108

Renseignements complémentaires

Tableau 47	Analyse des charges et du financement par objets.....	112
Tableau 48	Composantes de la masse salariale	115
Tableau 49	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur	116
Tableau 50	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés	116
Tableau 51	Effectif réparti selon la structure organisationnelle.....	118

Annexes

Tableau 52	Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement.....	2.4
Tableau 53	Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux	4.1

Tableau 54 État prévisionnel des revenus et des charges liés à la gestion de l'eau 6.2

Tableau 55 Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement..... 6.3

Tableau 56 Détail des acquisitions d'immobilisations prévues 6.4

INDEX DES FIGURES

BUDGET 2012

Introduction

Figure 1 Présentation du budget global de la Ville de Montréal 18

Annexes

Figure 2 Partage des compétences – Instances politiques et territoires d’application 2.2
Figure 3 Secteurs d’application de la taxe sur les parcs de stationnement..... 7.1

INDEX DES GRAPHIQUES

BUDGET 2012

Budget par activités

Graphique 1 Provenance des revenus 24
Graphique 2 Charges par fonctions 24

Dettes et situation financière

Graphique 3 Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus, 2001 à 2012..... 83
Graphique 4 Coût net du service de la dette en pourcentage des charges et du financement, 2001 à 2012 ... 84
Graphique 5 Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) avec et sans stratégie de refinancement, 2001 à 2012 85
Graphique 6 Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), 2001 à 2012 86
Graphique 7 Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l’évaluation imposable équivalente uniformisée, 2001 à 2012 87
Graphique 8 Dette directe nette et dette actuarielle initiale par citoyen, 2001 à 2012 88
Graphique 9 Évaluation imposable et évaluation foncière équivalente uniformisée, 2001 à 2012 89

Renseignements complémentaires

Graphique 10 Charges par objets 111

Certificat du trésorier

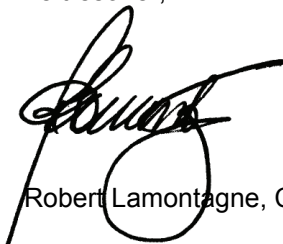
CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable d'émettre un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>	<i>Budget du conseil d'agglomération</i>
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	253 968,2	139 720,1
▪ Remboursement de la dette à long terme	221 044,4	161 121,1
 b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été prises ou qui le seront		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	514 504,3	250 197,9
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	92 205,2	513 938,4
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 117 902,6	1 273 852,8

Le trésorier,

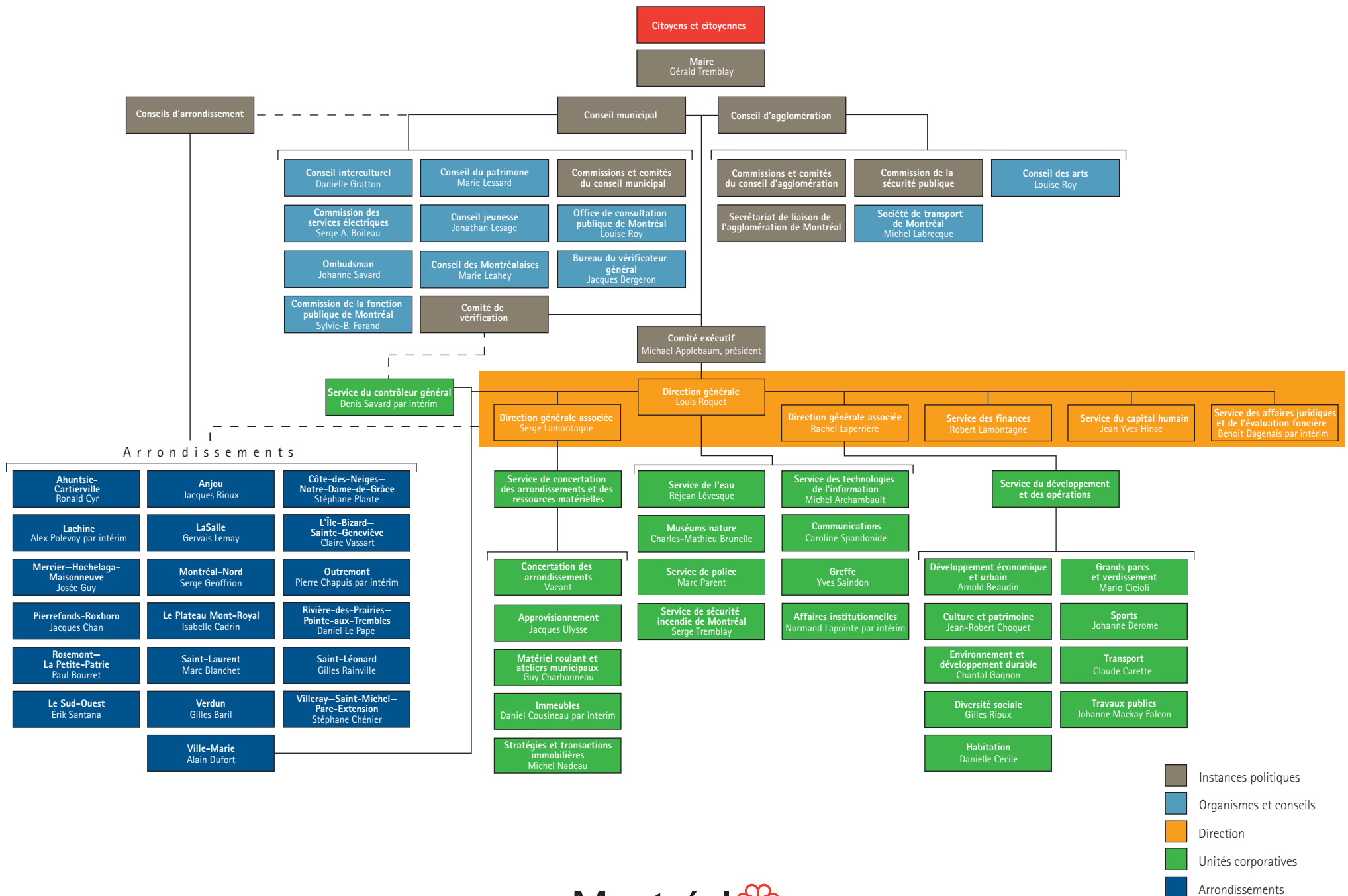


Robert Lamontagne, CA, MBA

Le 30 novembre 2011

Profil de Montréal

Ville de Montréal – organigramme – budget 2012



LA STRUCTURE DES SERVICES CENTRAUX¹

- Le Service de la direction générale est responsable de l'administration des affaires de la Ville, des relations internationales et institutionnelles, du greffe, des Muséums nature, des communications institutionnelles, des relations avec les médias et du centre d'impression numérique et de conception visuelle.
- Le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles est responsable des approvisionnements, du matériel roulant, des ateliers municipaux, de l'unité de la propreté et du déneigement, de l'information diffusée aux citoyens, du centre d'appel, de la gestion de l'actif immobilier et du parc immobilier de la Ville utilisé à des fins institutionnelles. Il doit aussi assurer une vision intégrée, concertée et cohérente des interventions des différents arrondissements et des services centraux dans la prestation des services.
- Le Service du développement et des opérations est responsable de la culture et du patrimoine, de la diversité sociale et des sports, des grands parcs et du verdissement, de la gestion du parc du Mont-Royal, des transports, de la voirie, de la circulation, de l'environnement et du développement durable, du développement économique, de l'urbanisme et de l'habitation.
- Le Service de l'eau est responsable de la gestion des eaux.
- Le Service de sécurité incendie est responsable de la sécurité civile, de la planification stratégique, de l'organisation des secours, de la prévention, des interventions et du soutien ainsi que de l'expertise technique.
- Le Service de police est responsable de la gendarmerie, des enquêtes, des affaires internes, de la planification stratégique, du taxi, du remorquage, des communications d'urgence 9-1-1 et de l'application de la réglementation en matière de stationnement.
- Le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière est responsable des affaires civiles, pénales et criminelles et de l'évaluation foncière.
- Le Service des finances est responsable du plan d'affaires, du budget, de la comptabilité, de la fiscalité, de la taxation, de la perception des revenus, des placements, du financement, de la paie et de la gestion des prestations de retraite.
- Le Service des technologies de l'information est responsable des systèmes d'information et de la géomatique.
- Le Service du capital humain est responsable de la gestion du capital humain.
- Le Service du contrôleur général est responsable de renforcer les structures de vérification et de contrôle.

À cette structure s'ajoutent le **Bureau du vérificateur général**, la **Commission de la fonction publique**, la **Commission des services électriques** et le **Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal** qui ne relèvent pas directement du comité exécutif. De plus, la Ville contribue financièrement à plusieurs organismes, notamment le Conseil des arts, la Société de transport de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, l'Ombudsman et le Conseil du patrimoine.

Les détails relatifs aux budgets des arrondissements et des services centraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

¹ Selon le *Règlement sur les services* de la Ville de Montréal, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Gérald Tremblay, maire

- **Applebaum, Michael**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Ayotte, Éline**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Barbe, Manon**
LaSalle
- **Bélanger, Daniel**
Le Sud-Ouest
- **Bélanger, Richard**
L'Île-Bizard–Sainte-
Geneviève
- **Benjamin, Frantz**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Bergeron, Richard**
Le Plateau-Mont-Royal
- **Bissonnet, Michel**
Saint-Léonard
- **Blanchard, Laurent**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Bourgeois, Caroline**
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Brunet, Étienne**
Ahuntsic-Cartierville
- **Calderone, Maria**
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Campbell, Jocelyn Ann**
Ahuntsic-Cartierville
- **Chitilian, Harout**
Ahuntsic-Cartierville
- **Cinq-Mars, Marie**
Outremont
- **Clarke, Susan**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Cowell-Postras, Jane**
Lachine
- **Croteau, François W.**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Dauphin, Claude**
Lachine
- **Décarie, Suzanne**
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Deguire, Gilles**
Montréal-Nord
- **Deros, Mary**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Deschamps, Richard**
LaSalle
- **DeSousa, Alan**
Saint-Laurent
- **Dorais, Benoit**
Le Sud-Ouest
- **Dubois, Christian G.**
Pierrefonds-Roxboro
- **Duplessis, Josée**
Le Plateau-Mont-Royal
- **Farinacci, Alvaro**
LaSalle
- **Ferrandez, Luc**
Le Plateau-Mont-Royal
- **Forcillo, Sammy**
Ville-Marie
- **Fotopulos, Helen**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Fournier, Véronique**
Le Sud-Ouest
- **Gadoury, Marc-André**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Gagnier, Pierre**
Ahuntsic-Cartierville
- **Gibeau, Jean-Marc**
Montréal-Nord
- **Harel, Louise**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Hénault, Andrée**
Anjou
- **Lampron, Pierre**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Lefebvre, Elsie**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Limoges, François**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Mainville, Pierre**
Ville-Marie
- **Marotte, Ginette**
Verdun
- **McQueen, Peter**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Ménard, Réal**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Miele, Francesco**
Saint-Laurent
- **Miranda, Luis**
Anjou
- **Norris, Alex**
Le Plateau-Mont-Royal

- **Perez, Lionel**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Perri, Dominic**
Saint-Léonard
- **Primeau, Gaëtan**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Robillard, François**
Ville-Marie
- **Rotrand, Marvin**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Rouleau, Chantal**
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Salem, Aref**
Saint-Laurent
- **Samson, Anie**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Tassé, Alain**
Verdun
- **Teti-Tomassi, Clementina**
Montréal-Nord
- **Thériault, Lyn**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Thuillier, Émilie**
Ahuntsic-Cartierville
- **Trudel, Claude**
Verdun
- **Venneri, Frank**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Ward, Bertrand A.**
Pierrefonds-Roxboro
- **Worth, Monique**
Pierrefonds-Roxboro
- **Zambito, Robert L.**
Saint-Léonard

LES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le maire, monsieur **Gérald Tremblay**, a nommé les élus suivants pour représenter Montréal au conseil d'agglomération :

- **Applebaum, Michael**
Maire d'arrondissement
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Ayotte, Élane**
Conseillère de la ville
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Barbe, Manon**
Mairesse d'arrondissement
LaSalle
- **Bélanger, Richard**
Maire d'arrondissement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **Bissonnet, Michel**
Maire d'arrondissement
Saint-Léonard
- **Cinq-Mars, Marie**
Mairesse d'arrondissement
Outremont
- **Deguire, Gilles**
Maire d'arrondissement
Montréal-Nord
- **Deschamps, Richard**
Conseiller de la ville
LaSalle
- **DeSousa, Alan**
Maire d'arrondissement
Saint-Laurent
- **Dorais, Benoit**
Maire d'arrondissement
Sud-Ouest
- **Mainville, Pierre**
Conseiller de la ville
Ville-Marie
- **Miranda, Luis**
Maire d'arrondissement
Anjou
- **Trudel, Claude**
Maire d'arrondissement
Verdun
- **Worth, Monique**
Mairesse d'arrondissement
Pierrefonds-Roxboro

Les maires des villes reconstituées siègent également au conseil d'agglomération. La Ville de Dollard-Des Ormeaux a un représentant supplémentaire désigné par le maire de cette municipalité.

- **Coutu, Robert**
Maire de Montréal-Est
- **Deroo, Francis**
Maire de Sainte-Anne-de-Bellevue
- **Housefather, Anthony**
Maire de Côte Saint-Luc
- **Janiszewski, Edward**
Maire de Dollard-Des Ormeaux
- **Masella, Beny**
Maire de Montréal-Ouest
- **McLeish, George**
Maire de Senneville
- **McMurchie, Bill**
Maire de Pointe-Claire
- **Meaney, John W.**
Maire de Kirkland
- **Pollock, David**
Maire de Beaconsfield
- **Rouleau, Edgar**
Maire de Dorval*
- **Roy, Philippe**
Maire de Mont-Royal
- **Steinberg, William**
Maire de Hampstead
- **Trent, Peter F.**
Maire de Westmount
- **Tutino, Maria**
Mairesse de Baie-D'Urfé
- Représentants de
Dollard-Des Ormeaux :

Brownstein, Herbert
du 1^{er} janvier au 30 juin
2012

Veseley, Morris
du 1^{er} juillet au
31 décembre 2012

* Le maire de Dorval représente aussi L'Île-Dorval.

LES MEMBRES DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Gérald Tremblay, maire

Arrondissements

Ahuntsic-Cartierville

- **Gagnier, Pierre**
Maire d'arrondissement
- **Brunet, Étienne**
Conseiller de la ville
District du Sault-au-Récollet
- **Campbell, Jocelyn Ann**
Conseillère de la ville
District de Saint-Sulpice
- **Chitilian, Harout**
Conseiller de la ville
District de Bordeaux-Cartierville
- **Thuillier, Émilie**
Conseillère de la ville
District d'Ahuntsic

Anjou

- **Miranda, Luis**
Maire d'arrondissement
- **Beaudry, Gilles**
Conseiller d'arrondissement
District de l'Ouest
- **Di Genova Zammit, Michelle**
Conseillère d'arrondissement
District du Centre
- **Hénault, Andrée**
Conseillère de la ville
- **Perron, Paul-Yvon**
Conseiller d'arrondissement
District de l'Est

Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce

- **Applebaum, Michael**
Maire d'arrondissement
- **Clarke, Susan**
Conseillère de la ville
District de Loyola

- **Fotopulos, Helen**
Conseillère de la ville
District de Côte-des-Neiges
- **McQueen, Peter**
Conseiller de la ville
District de Notre-Dame-de-Grâce
- **Perez, Lionel**
Conseiller de la ville
District de Darlington
- **Rotrand, Marvin**
Conseiller de la ville
District de Snowdon

Lachine

- **Dauphin, Claude**
Maire d'arrondissement
- **Blanchet, Bernard**
Conseiller d'arrondissement
District de J.-Émery-Provost
- **Cloutier, Jean-François**
Conseiller d'arrondissement
District du Fort-Rolland
- **Cowell-Poitras, Jane**
Conseillère de la ville
- **Poulin, Lise**
Conseillère d'arrondissement
District du Canal

LaSalle

- **Barbe, Manon**
Mairesse d'arrondissement
- **Blackhurst, Ross**
Conseiller d'arrondissement
(poste 1)
District du Sault-Saint-Louis
- **Cesari, Vincenzo**
Conseiller d'arrondissement
(poste 1)
District de Cecil-P.-Newman

- **Deschamps, Richard**
Conseiller de la ville
District du Sault-Saint-Louis
- **Farinacci, Alvaro**
Conseiller de la ville
District de Cecil-P.-Newman
- **Palestini, Laura-Ann**
Conseillère d'arrondissement
(poste 2)
District du Sault-Saint-Louis
- **Troilo, Josée**
Conseillère d'arrondissement
(poste 2)
District de Cecil-P.-Newman

Le Plateau-Mont-Royal

- **Ferrandez, Luc**
Maire d'arrondissement
- **Bergeron, Richard**
Conseiller de la ville
District de Jeanne-Mance
- **Boileau, Carl**
Conseiller d'arrondissement
District de De Lorimier
- **Duplessis, Josée**
Conseillère de la ville
District de De Lorimier
- **Huggins, Piper**
Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Mance
- **Norris, Alex**
Conseiller de la ville
District de Mile-End
- **Ryan, Richard**
Conseiller d'arrondissement
District de Mile-End

Le Sud-Ouest

- **Dorais, Benoît**
Maire d'arrondissement
- **Bélanger, Daniel**
Conseiller de la ville
District de Saint-Paul-Émard

- **Fournier, Véronique**
Conseillère de la ville
District de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles
 - **Roy, Huguette**
Conseillère d'arrondissement
District de Saint-Paul–Émard
 - **Thiébaut, Sophie**
Conseillère d'arrondissement
District de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles
- L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **Bélanger, Richard**
Maire d'arrondissement
 - **Dugas, Éric**
Conseiller d'arrondissement
District de Sainte-Geneviève
 - **Gibb, Diane**
Conseillère d'arrondissement
District de Pierre-Forget
 - **Little, Christopher**
Conseiller d'arrondissement
District de Denis-Benjamin-Viger
 - **Robert, François**
Conseiller d'arrondissement
District de Jacques-Bizard
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- **Ménard, Réal**
Maire d'arrondissement
 - **Blanchard, Laurent**
Conseiller de la ville
District d'Hochelaga
 - **Harel, Louise**
Conseillère de la ville
District de Maisonneuve–Longue-Pointe
 - **Primeau, Gaëtan**
Conseiller de la ville
District de Tétéreaultville
 - **Thériault, Lyn**
Conseillère de la ville
District de Louis-Riel
- Montréal-Nord
- **Deguire, Gilles**
Maire d'arrondissement
 - **Gibeau, Jean-Marc**
Conseiller de la ville
District d'Ovide-Clermont
 - **Ricourt, Monica**
Conseillère d'arrondissement
District d'Ovide-Clermont
 - **Rossi, Chantal**
Conseillère d'arrondissement
District de Marie-Clara
 - **Teti-Tomassi, Clementina**
Conseillère de la ville
District de Marie-Clara
- Outremont
- **Cinq-Mars, Marie**
Mairesse d'arrondissement
 - **Forget, Céline**
Conseillère d'arrondissement
District de Joseph-Beaubien
 - **Moffatt, Louis**
Conseiller d'arrondissement
District de Claude-Ryan
 - **Nunes, Ana**
Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Sauvé
 - **Potvin, Marie**
Conseillère d'arrondissement
District de Robert-Bourassa
- Pierrefonds-Roxboro
- **Worth, Monique**
Mairesse d'arrondissement
 - **Beis, Dimitrios Jim**
Conseiller d'arrondissement
District de l'Est
 - **Clément-Talbot, Catherine**
Conseillère d'arrondissement
District de l'Ouest
 - **Dubois, Christian G.**
Conseiller de la ville
District de l'Est
 - **Ward, Bertrand A.**
Conseiller de la ville
District de l'Ouest
- Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- **Rouleau, Chantal**
Mairesse d'arrondissement
 - **Blanchet, Mario**
Conseiller d'arrondissement
District de La Pointe-aux-Prairies
 - **Bourgeois, Caroline**
Conseillère de la ville
District de La Pointe-aux-Prairies
 - **Calderone, Maria**
Conseillère de la ville
District de Rivière-des-Prairies
 - **Décarie, Suzanne**
Conseillère de la ville
District de Pointe-aux-Trembles
 - **Déziel, Gilles**
Conseiller d'arrondissement
District de Pointe-aux-Trembles
 - **Rapanà, Giovanni**
Conseiller d'arrondissement
District de Rivière-des-Prairies
- Rosemont–La Petite-Patrie
- **Croteau, François W.**
Maire d'arrondissement
 - **Ayotte, Éline**
Conseillère de la ville
District de Marie-Victorin
 - **Gadoury, Marc-André**
Conseiller de la ville
District d'Étienne-Desmarteau
 - **Lampron, Pierre**
Conseiller de la ville
District du Vieux-Rosemont
 - **Limoges, François**
Conseiller de la ville
District de Saint-Édouard

Saint-Laurent

- **DeSousa, Alan**
Maire d'arrondissement
- **Biron, Michèle D.**
Conseillère d'arrondissement
District de Norman-McLaren
- **Cohen, Maurice**
Conseiller d'arrondissement
District de Côte-de-Liesse
- **Miele, Francesco**
Conseiller de la ville
District de Côte-de-Liesse
- **Salem, Aref**
Conseiller de la ville
District de Norman-McLaren

Saint-Léonard

- **Bissonnet, Michel**
Maire d'arrondissement
- **Battista, Mario**
Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Léonard-Ouest
- **Perri, Dominic**
Conseiller de la ville
District de Saint-Léonard-Ouest
- **Tremblay, Lili-Anne**
Conseillère d'arrondissement
District de Saint-Léonard-Est
- **Zambito, Robert L.**
Conseiller de la ville
District de Saint-Léonard-Est

Verdun

- **Trudel, Claude**
Maire d'arrondissement
- **Beaupré, Paul**
Conseiller d'arrondissement
(poste 1)
District de Champlain-L'Île-des-Sœurs
- **Champoux, Andrée**
Conseillère d'arrondissement
(poste 2)
District de Champlain-L'Île-des-Sœurs

- **Guy, Ann**
Conseillère d'arrondissement
(poste 1)
District de Desmarchais-Crawford
- **Marotte, Ginette**
Conseillère de la ville
District de Champlain-L'Île-des-Sœurs
- **Savard, André**
Conseiller d'arrondissement
(poste 2)
District de Desmarchais-Crawford
- **Tassé, Alain**
Conseiller de la ville
District de Desmarchais-Crawford

Ville-Marie

- **Tremblay, Gérald**
Maire de Montréal et
maire d'arrondissement
- **Campbell, Jocelyn Ann**
Conseillère d'arrondissement
désignée par le maire
- **Deschamps, Richard**
Conseiller d'arrondissement
désigné par le maire
- **Forcillo, Sammy**
Conseiller de la ville
District de Peter-McGill
- **Mainville, Pierre**
Conseiller de la ville
District de Sainte-Marie
- **Robillard, François**
Conseiller de la ville
District de Saint-Jacques

Villeray- Saint-Michel- Parc-Extension

- **Samson, Anie**
Mairesse d'arrondissement
- **Benjamin, Frantz**
Conseiller de la ville
District de Saint-Michel
- **Deros, Mary**
Conseillère de la ville
District de Parc-Extension

- **Lefebvre, Elsie**
Conseillère de la ville
District de Villeray
- **Veneri, Frank**
Conseiller de la ville
District de François-Perrault

Conformément à la loi, certains arrondissements sont divisés en districts électoraux. Dans ces cas, le nom du district est indiqué sous le nom de la conseillère ou du conseiller.

Les conseillères et les conseillers de la ville siègent au conseil municipal ainsi qu'aux conseils d'arrondissement. Les conseillères et les conseillers d'arrondissement siègent uniquement aux conseils d'arrondissement.

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



Gérald Tremblay
Maire



Michael Applebaum
Président



Alan DeSousa, FCA
Vice-président



Richard Deschamps
Vice-président



Manon Barbe



Michel Bissonnet



Jocelyn Ann Campbell



Gilles Deguire



Mary Deros



Helen Fotopulos



Claude Trudel

Conseillères et conseillers associés

Richard Bélanger
Frantz Benjamin
Marie Cinq-Mars

Jane Cowell-Poltras
Ginette Marotte
Aref Salem
Alain Tassé

LES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES

COMMISSION SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

Présidente

Michèle D. Biron

Vice-présidente

Élaine Ayotte

Vice-président

Robert Coutu

Membres

Manon Barbe
Vincenzo Cesari
Andrée Champoux
Gilles Déziel
Chantal Rossi
Edgar Rouleau
Richard Ryan
Josée Troilo

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAIN ET L'HABITATION

Président

Bernard Blanchet

Vice-présidents

Robert Coutu
François W. Croteau

Membres

Daniel Bélanger
Étienne Brunet
Alvaro Farinacci
François Limoges
Dominic Perri
Marie Potvin
Edgar Rouleau
Aref Salem

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉALAISE

Présidente

Maria Calderone

Vice-président

Robert Coutu

Vice-présidente

Lyn Thériault

Membres

Mario Battista
Maurice Cohen
Ana Nunes
Lise Poulin
Edgar Rouleau
Huguette Roy
Aref Salem
Sophie Thiébaud

COMMISSION SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS

Président

Richard Bélanger

Vice-présidentes

Chantal Rouleau
Maria Tutino

Membres

Suzanne Décarie
Josée Duplessis
Ginette Marotte
Giovanni Rapanà
Dominic Perri
David Pollock
Chantal Rossi
Michelle Di Genova Zammit

COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

Président

Laurent Blanchard

Vice-présidents

Patrick Martin
Lionel Perez

Membres

Daniel Bélanger
Richard Bergeron
Dida Berku
Christian G. Dubois
Ginette Marotte
Lise Poulin
Gaëtan Primeau
Bertrand A. Ward

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Président

Sammy Forcillo

Vice-présidents

Pierre Lampron
Peter F. Trent

Membres

Robert Coutu
Andrée Hénault
Peter McQueen
Marie Potvin
François Robillard
André Savard
Lili-Anne Tremblay
Bertrand A. Ward

**COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE DU
CONSEIL**

Président

Harout Chitilian

Vice-président

Marvin Rotrand

Vice-présidente

Anie Samson

Membres

Frantz Benjamin
Ross Blackhurst
Caroline Bourgeois
Marc-André Gadoury
Ginette Marotte
Claude Trudel

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Président

Claude Trudel

Vice-présidents

John W. Meaney
Réal Ménard

Membres

Frantz Benjamin
Susan Clarke
Jean-Marc Gibeau
Samir Rizkalla, représentant du gouvernement
du Québec
William Steinberg
Robert L. Zambito

**COMMISSION SUR LE TRANSPORT
ET LES TRAVAUX PUBLICS**

Président

Luis Miranda

Vice-présidente

Elsie Lefebvre

Vice-président

Edgar Rouleau

Membres

Maurice Cohen
Véronique Fournier
Ann Guy
Beny Masella
Alex Norris
Lionel Perez
François Robert
Bertrand A. Ward

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

À Montréal comme dans l'ensemble de la région métropolitaine, la situation économique s'améliore. Le tableau suivant illustre bien ce constat.

Tableau 1
Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal

	2009	2010	VARIATION (%) 2010-2009	TENDANCE 2011
ÉCONOMIE				
Produit intérieur brut au prix de base, RMR de Montréal (en M\$ de 2002)	99 043	102 986	4,0	↗
Produit intérieur brut par habitant (en \$)	51 483	53 248	3,4	↗
MARCHÉ DU TRAVAIL				
Emplois (en milliers)	919 800	949 600	3,2	↗
Population active (en milliers)	1 035 200	1 051 900	1,6	↗
Taux d'emploi (en %)	57,6	58,9	+ 1,3 point de %	↗
Taux d'activité (en %)	64,8	65,3	+ 0,5 point de %	↗
Taux de chômage (en %)	11,1	9,7	- 1,4 point de %	↘
Revenu personnel disponible par habitant	27 462	n.d.	n.d.	n.d.
IMMOBILISATIONS				
Investissements en immobilisations (en M\$)	11 812	11 974	1,4	↗
Valeur des permis de construction – secteur non résidentiel (en M\$)	1 061	1 174	10,7	↗
Nombre de permis de construction – secteur non résidentiel	3 204	3 313	3,4	↗
Taux d'inoccupation des espaces industriels du secteur centre (en %)	7,8	8,7	+ 0,9 point de %	↗
Taux d'inoccupation des locaux pour bureaux au centre-ville (en %)	8,7	8,1	- 0,6 point de %	↘
LOGEMENT				
Nombre de logements mis en chantier	5 364	6 635	23,7	↗
Valeur des permis de construction - secteur résidentiel (en M\$)	941	1 253	33,2	↗
Nombre de permis de construction - secteur résidentiel	11 259	11 838	5,1	↗
Nombre de ventes de résidences	16 261	16 609	2,1	↗
Prix de vente médian d'une copropriété (en \$)	227 000	242 000	6,6	↗
Taux d'inoccupation des logements (en %)	2,6	2,7	+ 0,1 point de %	↗
Loyer mensuel moyen, appartement de 2 chambres à coucher (en \$)	681	715	5,0	↗
Immobilisations dans le secteur du logement (en M\$)	2 165	2 843	31,3	↗
DÉMOGRAPHIE				
Population (en nombre de personnes)	1 923 785	1 934 082	0,5	↗
Accroissement naturel (en nombre de personnes)	8 166	8 347	2,2	↗
Solde migratoire (en nombre de personnes)	2 834	n.d.	n.d.	n.d.
Immigration internationale (en nombre de nouveaux immigrants)	33 084	n.d.	n.d.	n.d.
TRANSPORT ET TOURISME				
Trafic de marchandises au port de Montréal (en millions de tonnes)	24,5	25,9	5,7	↗
Achalandage des autobus et du métro (en millions de passagers)	382,8	386,3	0,9	↗
Kilomètres parcourus en autobus (en millions)	77,4	80,9	4,5	↗
Kilomètres parcourus en métro (en millions)	76,6	76,9	0,4	↗
Touristes (en milliers)	7 061 000	7 379 000	4,5	↗
Dépenses des touristes pour un séjour de 24 heures ou plus (en M\$)	2 014	2 145	6,5	↗
Taux d'occupation des hôtels (en %)	61,0	65,2	+ 4,2 points de %	↗

La revue de la situation économique est basée sur les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la préparation de ce document, soit à la mi-novembre 2011.

Les perspectives 2012-2015 pour la région métropolitaine

Le Conference Board du Canada prévoit une croissance de l'économie de la région métropolitaine d'au moins 2,3 % par année pour les années 2012 à 2015. Cette évolution positive de l'économie, conjuguée à un retour à la croissance du nombre de mises en chantier dès 2013, devrait se traduire par une diminution sensible du taux de chômage. Les pressions inflationnistes devraient être compensées par une augmentation du revenu personnel par habitant, équivalente à l'inflation en 2012 et supérieure à celle-ci pour les années 2013-2015.

Tableau 2

Principaux indicateurs : prévisions du Conference Board du Canada, RMR de Montréal, de 2012 à 2015

INDICATEURS ÉCONOMIQUES	2012 (%)	2013 (%)	2014 (%)	2015 (%)
Inflation	2,7	2,0	2,0	2,1
Produit intérieur brut	2,3	2,6	2,4	2,5
Population	1,2	1,1	1,1	1,1
Emploi	1,8	1,1	1,1	1,0
Taux de chômage	7,9	7,7	7,2	6,8
Revenu personnel disponible par habitant	2,7	2,5	2,5	2,6
Mises en chantier	(15,5)	3,8	7,7	7,0
Ventes au détail	4,6	3,7	3,8	3,9

Source : Conference Board du Canada

Ce texte ne présente qu'un résumé de l'état de la situation économique dans l'agglomération de Montréal. Le lecteur peut se référer au texte complet dans la *Situation économique 2011 de l'agglomération de Montréal*, préparé par la Direction du développement économique et urbain et disponible en version électronique à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

Introduction

LA PRÉSENTATION DU BUDGET

Le budget de la Ville de Montréal est constitué de différents documents :

- le programme triennal d'immobilisations 2012-2014 (PTI) et le PTI en bref, déposé au comité exécutif le 14 septembre 2011;
- le budget de fonctionnement 2012, composé du document budgétaire, du budget en bref ainsi que du budget des arrondissements et des services centraux.

Le budget de la Ville de Montréal est établi selon les normes de présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). De plus, l'analyse des activités de fonctionnement porte à la fois sur le budget du conseil municipal et sur celui du conseil d'agglomération.

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et à titre de municipalité centrale au sein de l'agglomération, la Ville de Montréal assume la gestion :

- des services relevant des **compétences d'agglomération** pour les 16 villes liées de l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, soit les 15 villes reconstituées et la ville de Montréal;
- des services relevant des **compétences locales** pour le territoire de la ville de Montréal, divisé en 19 arrondissements.

À cet égard, la Ville de Montréal confectionne un seul budget. L'information financière y est présentée de manière à respecter la structure de gouvernance, laquelle oblige à une répartition budgétaire établie en fonction du **partage des compétences**, c'est-à-dire selon les instances qui sont responsables de ces compétences.

Ainsi, les dépenses effectuées par la Ville de Montréal, en sa qualité de municipalité centrale, dans l'exercice des compétences d'agglomération doivent être imputées au budget du conseil d'agglomération. Les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération doivent également être imputées au budget du conseil d'agglomération.

Par ailleurs, certaines dépenses ont une vocation mixte, c'est-à-dire qu'elles sont réalisées à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales. Il s'agit autant de dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale (ex. : finances, capital humain, etc.) imputées au conseil d'agglomération, en vertu d'un taux des dépenses d'administration, que de dépenses mixtes liées aux activités autres que celles d'administration générale (ex. : transport, loisir, culture, etc.) qui, elles, sont déterminées selon la nature des activités et des projets et partagées selon différents critères. Toutes les dépenses mixtes sont réparties en conformité avec le *Règlement des dépenses mixtes* adopté par le conseil d'agglomération.

Précisons que les dépenses d'agglomération sont financées en majeure partie par les quotes-parts versées par les 16 villes liées. Celles-ci sont établies selon les règles prescrites par le MAMROT.

Des explications supplémentaires sur la répartition des charges entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal sont présentées à l'annexe 2.

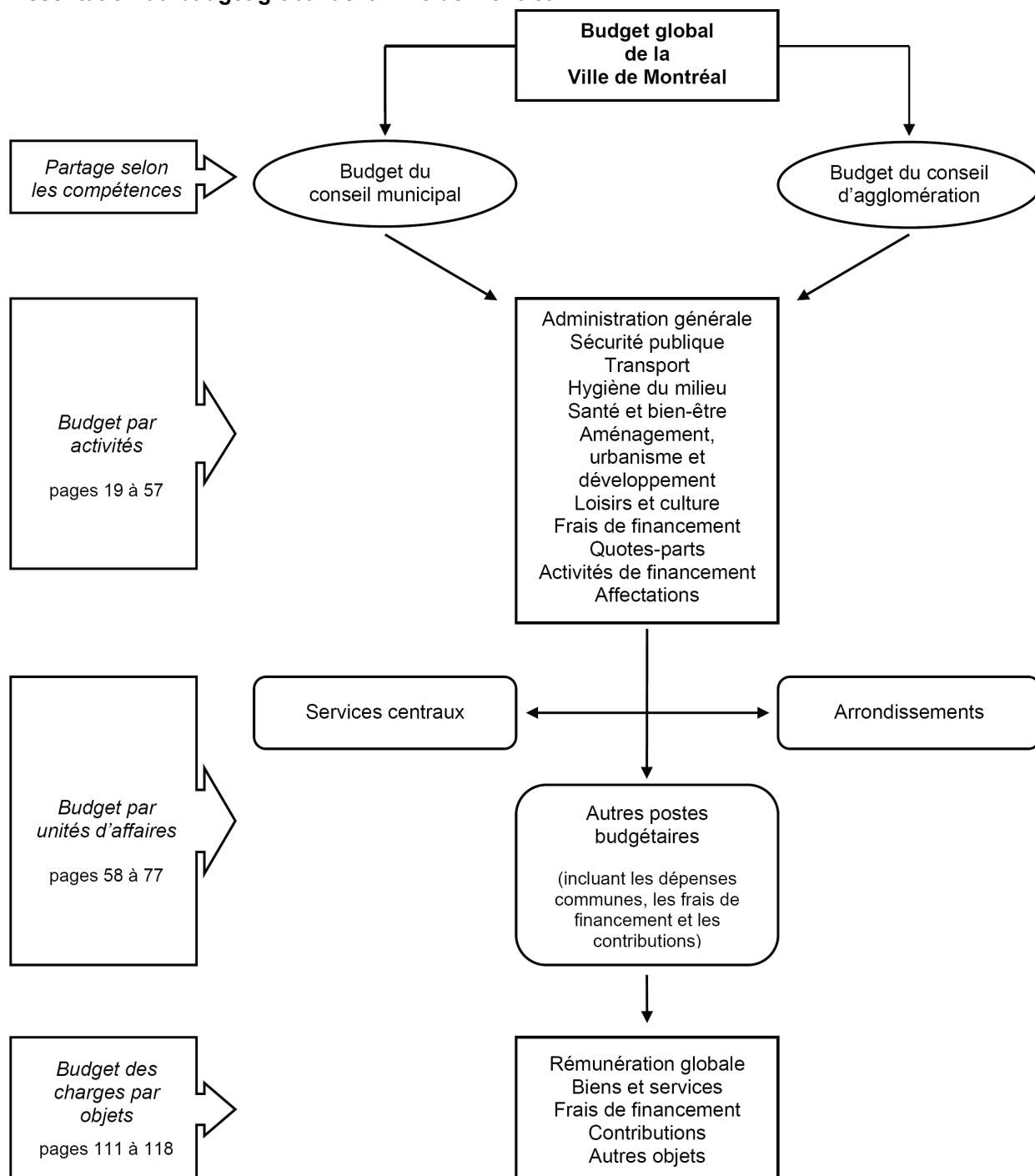
Plus précisément, le budget de la Ville de Montréal est présenté selon :

- les revenus et les charges par activités de fonctionnement;

- la structure organisationnelle de la Ville de Montréal, c'est-à-dire par arrondissements, par services centraux ainsi que par les autres postes budgétaires, lesquels incluent les dépenses communes, les frais de financement et les contributions;
- les charges par objets.

La figure suivante illustre la présentation du budget de 2012 de la Ville de Montréal.

Figure 1
Présentation du budget global de la Ville de Montréal



Budget par activités

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DE 2012

Comme par les années passées, la volonté de continuer à offrir aux citoyens de Montréal des services de qualité, tout en respectant leur capacité de payer, a été au centre des préoccupations qui ont guidé la confection du budget de 2012.

Les éléments relatifs aux charges

Les principes d'une saine gestion des fonds publics, la prise en compte des politiques à incidences budgétaires et financières de même que la volonté de l'administration municipale de contenir la croissance des dépenses ont orienté la préparation de ce budget.

Ainsi, les unités d'affaires ont procédé à un exercice de priorisation et de réaménagement de leur budget afin d'intégrer, à même leur dotation, différentes augmentations de dépenses, notamment les rajustements au niveau de la masse salariale, l'inflation anticipée de 2,5 % affectant les indexations contractuelles et les autres dépenses ainsi que la hausse de 1 % de la TVQ. De plus, chaque unité centrale s'est fait attribuer une cible de réduction de dépenses, tout en ayant comme consigne de ne pas perturber le service à la clientèle. Enfin, l'Administration a révisé certaines projections concernant diverses dépenses des services centraux.

Ce vaste exercice a permis à la Ville de limiter la hausse anticipée des dépenses pour 2012. Néanmoins, la variation des charges relatives aux régimes de retraite ainsi que l'évolution du niveau de service pour certaines dépenses, notamment celles en sécurité publique, ont fait en sorte que les dépenses sont en hausse de 5,2 %.

Ainsi, et pour une troisième année consécutive, la confection du budget de 2012 a nécessité un apport important au paiement des frais des régimes de retraite pour pallier l'impact des fortes fluctuations que les marchés financiers ont connues et pour répondre au changement de certaines hypothèses concernant les rendements à venir et l'actualisation des tables de mortalité. Par contre, mentionnons que des mesures d'allègement ont été mises en place pour atténuer les charges financées par taxation en cours d'année 2012.

Parmi les principales hypothèses qui ont guidé la confection du budget de 2012, notons : un taux d'inflation de 2,5 %, une indexation salariale de 2 % ainsi qu'un taux d'intérêt pour les emprunts projetés de 6 %.

Les éléments relatifs aux revenus

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus proviennent principalement d'un régime de quotes-parts versées par l'ensemble des villes liées, incluant Montréal.

Pour le budget du conseil municipal, les hypothèses sous-jacentes aux projections de revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont basées sur une croissance anticipée des nouvelles valeurs foncières imposables et compensables de 1,8 milliard de dollars en 2012. Ces hypothèses s'appuient sur des statistiques historiques et sur l'analyse des projets de construction dans le contexte économique anticipé. L'analyse des chantiers de construction en cours permet de qualifier cette prévision de réaliste et prudente.

Les revenus supplémentaires de 2,3 M\$ découlant du partenariat fiscal et financier qui lie le gouvernement du Québec et le monde municipal pour la période 2007-2013 ont également été pris en compte.

Parmi les autres éléments relatifs aux revenus qui ont été considérés, il est à noter :

- une augmentation des charges fiscales générales limitée à 2,5 %;
- l'annualisation partielle de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade introduite en 2011 qui devrait générer 7,5 M\$ supplémentaires;
- une augmentation des revenus autonomes provenant des arrondissements, pour une valeur d'environ 6 M\$, et une croissance des revenus des services, pour une somme de 20 M\$;
- l'augmentation de l'utilisation des surplus des années antérieures, pour une valeur de 10 M\$;
- une hausse de 21 M\$ des droits de mutation, dont 14,5 M\$ provenant d'une révision du volume de transactions et 6,5 M\$, de l'ajout d'une nouvelle tranche de valeurs, soit celle de 1 M\$ et plus;
- une hausse des montants à pourvoir dans l'avenir de l'ordre de 43,2 M\$, permettant l'allègement partiel de la croissance importante, en 2012, des frais des régimes de retraite;
- l'utilisation d'une somme de 8,4 M\$ provenant de la réserve financière destinée à la voirie;
- le financement à long terme de la contribution municipale de 22 M\$ aux projets d'investissement liés au *Programme d'aide aux immobilisations en transport* de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL).

Enfin, un taux de 3,5 % a été utilisé pour les revenus des placements à long terme liés au fonds d'amortissement et un taux de 1,2 % a été utilisé pour les revenus des placements à court terme concernant la gestion de l'encaisse.

L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

L'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, les activités de financement et les affectations.

Tableau 3

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	RÉEL 2010 ¹	COMPARATIF GLOBAL 2011	BUDGET 2012			BUDGET GLOBAL 2012	ÉCART (%) 2012-2011
			CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLO- MÉRATION	TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER ²		
REVENUS							
Taxes	2 583 027,8	2 732 750,2	2 820 449,9	36 740,3	0,0	2 857 190,2	4,6
Paiements tenant lieu de taxes	266 571,3	228 324,3	233 377,5	0,0	0,0	233 377,5	2,2
Quotes-parts	360 465,2	378 899,7	0,0	2 123 024,9	(1 729 698,6)	393 326,3	3,8
Services rendus et autres revenus	793 591,4	735 890,0	636 037,9	209 374,5	(44 116,5)	801 295,9	8,9
Transferts	342 899,4	363 870,4	184 983,1	159 256,8	0,0	344 239,9	(5,4)
TOTAL – REVENUS	4 346 555,1	4 439 734,6	3 874 848,4	2 528 396,5	(1 773 815,1)	4 629 429,8	4,3
CHARGES							
Administration générale	278 713,6	771 818,7	568 233,7	444 015,8	(43 823,4)	968 426,1	25,5
Sécurité publique	924 448,9	956 477,1	17 661,0	981 059,0	0,0	998 720,0	4,4
Transport	754 204,0	811 852,7	351 028,6	458 464,4	0,0	809 493,0	(0,3)
Hygiène du milieu	367 507,7	421 619,4	190 752,4	226 428,2	0,0	417 180,6	(1,1)
Santé et bien-être	94 395,7	99 174,7	59 194,2	35 919,6	0,0	95 113,8	(4,1)
Aménagement, urbanisme et développement	192 034,6	211 918,6	145 152,4	67 729,2	(293,1)	212 588,5	0,3
Loisirs et culture	454 785,7	459 368,9	389 417,6	76 893,6	0,0	466 311,2	1,5
Frais de financement	398 243,4	410 835,5	253 968,2	139 720,1	0,0	393 688,3	(4,2)
TOTAL – CHARGES	3 464 333,6	4 143 065,6	1 975 408,1	2 430 229,9	(44 116,5)	4 361 521,5	5,3
QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION	0,0	0,0	1 729 698,6	0,0	(1 729 698,6)	-	-
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	358 325,2	366 188,8	221 044,4	161 121,1	0,0	382 165,5	4,4
TOTAL – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT	3 822 658,8	4 509 254,4	3 926 151,1	2 591 351,0	(1 773 815,1)	4 743 687,0	5,2
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT AFFECTATIONS	523 896,3	(69 519,8)	(51 302,7)	(62 954,5)	-	(114 257,2)	
AFFECTATIONS							
Activités d'immobilisations	(27 205,5)	(15 893,8)	(19 743,0)	(10 838,2)	0,0	(30 581,2)	
Remboursement de capital	0,0	(8 971,2)	(24 452,1)	(7 714,7)	0,0	(32 166,8)	
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	27 942,4	64 511,3	81 252,2	2 936,6	0,0	84 188,8	
Réserves financières – Fonds de l'eau	0,0	(58 940,4)	(6 603,6)	(53 737,1)	0,0	(60 340,7)	
Montants à pourvoir dans le futur	(332 568,7)	88 813,9	20 849,2	132 307,9	0,0	153 157,1	
TOTAL – AFFECTATIONS	(331 831,8)	69 519,8	51 302,7	62 954,5	-	114 257,2	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	192 064,5	-	-	-	-	-	

¹ Le réel 2010 a été ajusté afin de le rendre comparable au budget de 2012.

² Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable et les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération).

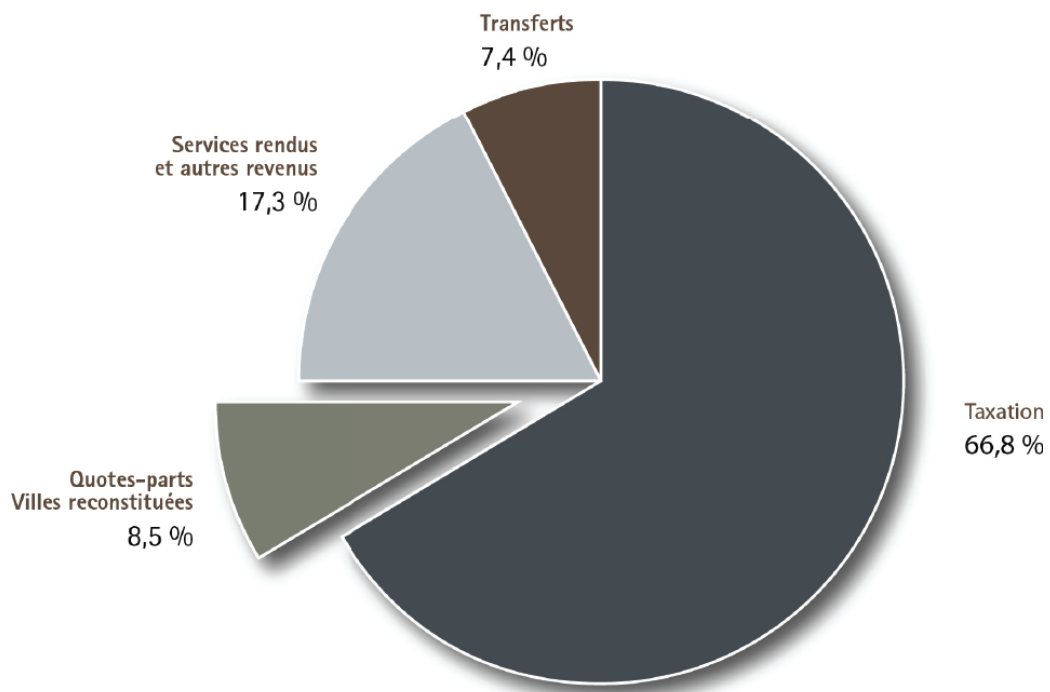
Tableau 4

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération

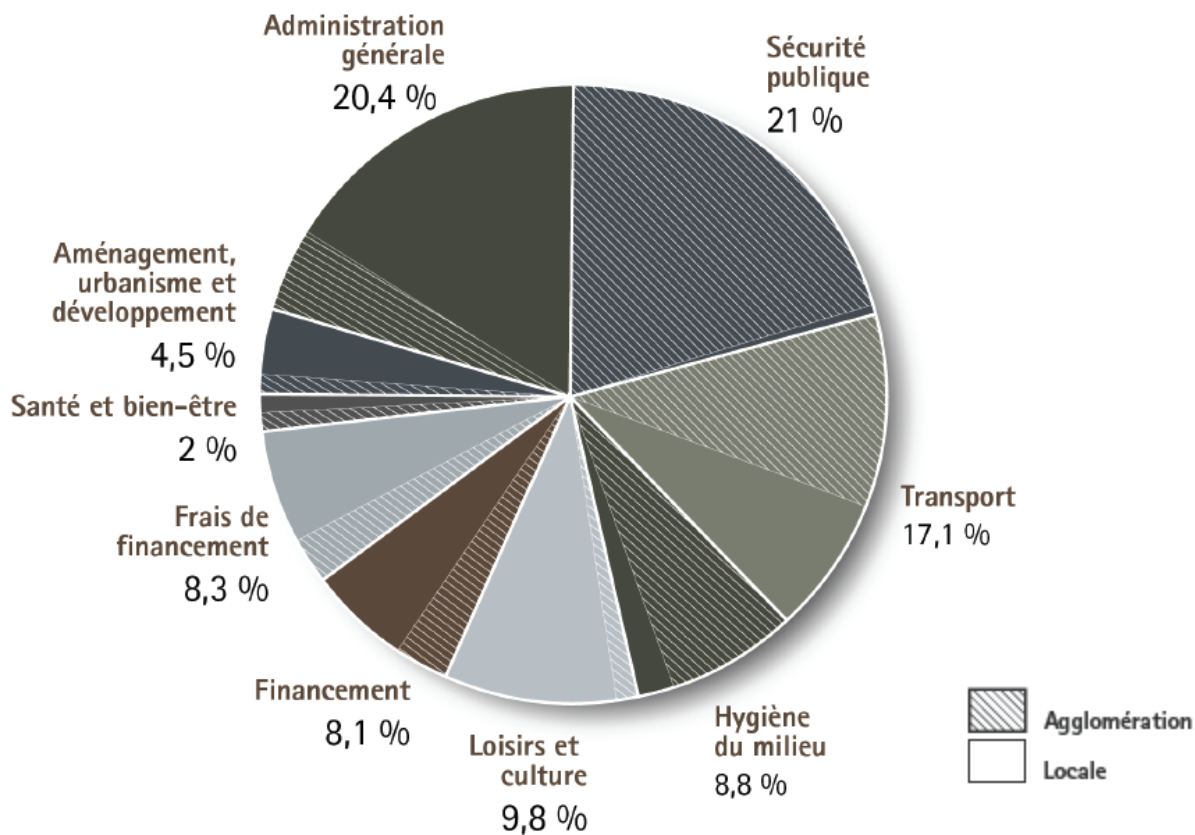
(en milliers de dollars)

	CONSEIL MUNICIPAL			CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%) 2012-2011	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%) 2012-2011
REVENUS						
Taxes	2 703 509,9	2 820 449,9	4,3	29 240,3	36 740,3	25,6
Paiements tenant lieu de taxes	228 324,3	233 377,5	2,2	0,0	0,0	-
Quotes-parts	0,0	0,0	-	2 047 096,3	2 123 024,9	3,7
Services rendus et autres revenus	583 473,9	636 037,9	9,0	193 985,3	209 374,5	7,9
Transferts	204 577,4	184 983,1	(9,6)	159 293,0	159 256,8	-
TOTAL – REVENUS	3 719 885,5	3 874 848,4	4,2	2 429 614,9	2 528 396,5	4,1
CHARGES						
Administration générale	455 211,5	568 233,7	24,8	357 913,4	444 015,8	24,1
Sécurité publique	16 885,6	17 661,0	4,6	939 591,5	981 059,0	4,4
Transport	348 606,5	351 028,6	0,7	463 246,2	458 464,4	(1,0)
Hygiène du milieu	189 319,0	190 752,4	0,8	232 300,4	226 428,2	(2,5)
Santé et bien-être	59 321,8	59 194,2	(0,2)	39 852,9	35 919,6	(9,9)
Aménagement, urbanisme et développement	154 746,5	145 152,4	(6,2)	57 435,1	67 729,2	17,9
Loisirs et culture	386 484,4	389 417,6	0,8	72 884,5	76 893,6	5,5
Frais de financement	260 283,3	253 968,2	(2,4)	150 552,2	139 720,1	(7,2)
TOTAL – CHARGES	1 870 858,6	1 975 408,1	5,6	2 313 776,2	2 430 229,9	5,0
QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION	1 668 196,6	1 729 698,6	3,7	0,0	0,0	-
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	224 236,5	221 044,4	(1,4)	141 952,3	161 121,1	13,5
TOTAL – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT	3 763 291,7	3 926 151,1	4,3	2 455 728,5	2 591 351,0	5,5
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT AFFECTATIONS	(43 406,2)	(51 302,7)		(26 113,6)	(62 954,5)	
AFFECTATIONS						
Activités d'immobilisations	(10 792,2)	(19 743,0)		(5 101,6)	(10 838,2)	
Remboursement de capital	(8 941,1)	(24 452,1)		(30,1)	(7 714,7)	
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	64 399,3	81 252,2		112,0	2 936,6	
Réserves financières – Fonds de l'eau	(10 365,8)	(6 603,6)		(48 574,6)	(53 737,1)	
Montants à pourvoir dans le futur	9 106,0	20 849,2		79 707,9	132 307,9	
TOTAL - AFFECTATIONS	43 406,2	51 302,7		26 113,6	62 954,5	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	-	-		-	-	

Graphique 1
Provenance des revenus



Graphique 2
Charges par fonctions



L'ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – REVENUS

Cette section présente l'analyse des activités de fonctionnement en regard des revenus du budget du conseil municipal et du budget du conseil d'agglomération.

Les taxes et paiements tenant lieu de taxes

Tableau 5
Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Sommaire

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	BUDGET 2012
TAXES							
Taxes sur la valeur foncière	2 622 933,9	2 740 309,3	4,5	0,0	0,0	-	2 740 309,3
Taxes sur une autre base	80 576,0	80 140,6	(0,5)	29 240,3	36 740,3	25,6	116 880,9
	<u>2 703 509,9</u>	<u>2 820 449,9</u>	4,3	<u>29 240,3</u>	<u>36 740,3</u>	25,6	<u>2 857 190,2</u>
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES							
Gouvernement du Québec	184 897,7	188 019,6	1,7	0,0	0,0	-	188 019,6
Gouvernement du Canada	33 453,4	34 157,8	2,1	0,0	0,0	-	34 157,8
Organismes municipaux	7 605,8	8 655,4	13,8	0,0	0,0	-	8 655,4
Autres organismes compensables	2 367,4	2 544,7	7,5	0,0	0,0	-	2 544,7
	<u>228 324,3</u>	<u>233 377,5</u>	2,2	<u>-</u>	<u>-</u>	-	<u>233 377,5</u>
TOTAL	<u>2 931 834,2</u>	<u>3 053 827,4</u>	4,2	<u>29 240,3</u>	<u>36 740,3</u>	25,6	<u>3 090 567,7</u>

Budget municipal

En 2012, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes totalisent 3 053,8 M\$, en hausse de 122 M\$ ou 4,2 %.

La variation de ces revenus s'explique principalement par :

- une augmentation des charges fiscales générales de 2,5 % qui génère des revenus supplémentaires de 71,2 M\$ en taxes et paiements tenant lieu de taxes;
- la croissance immobilière anticipée qui, par l'ajout de 1,7 milliard de dollars en nouvelles valeurs foncières imposables et de 100 M\$ en nouvelles valeurs compensables, permet de générer des revenus de 30 M\$;
- l'augmentation de la taxe relative à l'eau, pour un montant de 14,1 M\$, représentant une augmentation des charges fiscales de 0,5 %;
- une augmentation de 5,6 M\$ des revenus de taxes de services dans les arrondissements qui en prélèvent.

Budget de l'agglomération

En 2012, les revenus de taxes totalisent 36,7 M\$, en hausse de 7,5 M\$ en raison de l'augmentation des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV). Cette taxe a été instaurée en juillet 2011 sur le territoire de l'agglomération afin de contribuer au financement de la Société de transport de Montréal. Compte tenu de son introduction en cours d'année, les revenus prévus passent de 18,5 M\$ au budget de 2011 à 26 M\$ au budget de 2012. À terme, la TIV doit générer 32 M\$ annuellement, tout en maintenant la taxe à 45 \$ par véhicule de promenade immatriculé.

Par ailleurs, le revenu de la taxe municipale destinée à financer les centres d'urgence 9-1-1 demeure stable à 10,7 M\$.

Tableau 6
Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Détail

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	BUDGET 2012
TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES BASÉS SUR LA VALEUR FONCIÈRE							
Taxe générale	2 452 642,3	2 372 435,6	(3,3)	0,0	0,0	-	2 372 435,6
Taxes de secteur							
Taxes relatives aux services	17 520,6	23 042,8	31,5	0,0	0,0	-	23 042,8
Taxes relatives aux investissements	66 943,0	74 350,5	11,1	0,0	0,0	-	74 350,5
	84 463,6	97 393,3	15,3	-	-	-	97 393,3
Taxe relative à l'eau	134 283,0	322 377,8	140,1	0,0	0,0	-	322 377,8
Taxe relative à la voirie	17 300,0	17 300,0	-	0,0	0,0	-	17 300,0
Compensation pour les immeubles des réseaux	148 885,5	149 352,8	0,3	0,0	0,0	-	149 352,8
Organismes municipaux et autres organismes compensables	9 973,2	11 200,1	12,3	0,0	0,0	-	11 200,1
Taxes sur les terrains vagues non desservis	884,5	842,2	(4,8)	0,0	0,0	-	842,2
	2 848 432,1	2 970 901,8	4,3	-	-	-	2 970 901,8
TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES SUR UNE AUTRE BASE							
Tarification pour services municipaux							
Eau	27 722,6	26 728,6	(3,6)	0,0	0,0	-	26 728,6
Matières résiduelles	13 497,6	13 526,3	0,2	0,0	0,0	-	13 526,3
Autres	781,2	757,9	(3,0)	10 740,3	10 740,3	-	11 498,2
	42 001,4	41 012,8	(2,4)	10 740,3	10 740,3	-	51 753,1
Service de la dette	13 346,8	12 477,5	(6,5)	0,0	0,0	-	12 477,5
Taxe sur les parcs de stationnement	19 017,0	18 732,5	(1,5)	0,0	0,0	-	18 732,5
Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade	0,0	0,0	-	18 500,0	26 000,0	40,5	26 000,0
Autres	9 036,9	10 702,8	18,4	0,0	0,0	-	10 702,8
	83 402,1	82 925,6	(0,6)	29 240,3	36 740,3	25,6	119 665,9
TOTAL	2 931 834,2	3 053 827,4	4,2	29 240,3	36 740,3	25,6	3 090 567,7

Budget municipal

Malgré une hausse des revenus de taxes et des paiements tenant lieu de taxes, nous observons une diminution de la taxe foncière générale. Cela est dû à la consolidation des revenus du Fonds de l'eau. Jusqu'en 2011, une part importante des sommes destinées à défrayer les charges reliées à l'eau provenait du fonds général de la Ville, alimenté notamment par la taxe foncière générale. À partir de 2012, les ressources prélevées à l'échelle locale pour financer les charges reliées à l'eau sont identifiées comme telles et dirigées vers la réserve financière de l'eau. Ainsi, une partie de la taxe foncière générale, représentant environ 173 M\$, est transférée à la taxe relative à l'eau. Ce transfert se fait globalement à coût nul pour l'ensemble des contribuables.

Les quotes-parts

Tableau 7

Quotes-parts

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	GLOBAL BUDGET 2012
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)		
QUOTES-PARTS					
Dépenses générales	1 752 618,2	1 817 894,7	3,7	(1 475 679,8)	342 214,9
Service de l'eau	111 107,2	104 990,1	(5,5)	(85 226,0)	19 764,1
Réserve financière de l'eau	91 300,0	108 800,0	19,2	(88 318,6)	20 481,4
Alimentation en eau potable	51 501,8	50 858,6	(1,2)	(46 608,1)	4 250,5
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	32 067,0	31 000,6	(3,3)	(28 577,4)	2 423,2
Service des premiers répondants	6 433,1	6 430,2	-	(5 288,7)	1 141,5
Financement des investissements admissibles à la TECQ	2 069,0	3 050,7	47,4	0,0	3 050,7
TOTAL	2 047 096,3	2 123 024,9	3,7	(1 729 698,6)	393 326,3

Budget de l'agglomération

En 2012, les revenus de quotes-parts de l'agglomération de Montréal totalisent 2 123 M\$, en hausse de 75,9 M\$ ou 3,7 %.

La variation de ces revenus s'explique principalement par :

- une augmentation des charges d'agglomération de 135,6 M\$;
- une augmentation de la contribution à la réserve financière de l'eau de 17,5 M\$;
- une diminution des besoins de financement par quotes-parts de 77,2 M\$, à la suite d'une augmentation de 52,6 M\$ des montants à pourvoir et de 22,8 M\$ des autres revenus ainsi que d'une diminution globale de 1,7 M\$ des autres affectations.

Transactions interentités à éliminer

Les transactions à éliminer, présentées dans le tableau ci-dessus, illustrent la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération (quotes-parts). Puisque ces transactions résultent d'échanges de services entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération, elles sont éliminées dans le budget global de la Ville de Montréal.

Les services rendus et autres revenus

Tableau 8
Services rendus et autres revenus

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	GLOBAL BUDGET 2012
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)		
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	100,0	100,0	-	274,4	274,4	-	0,0	374,4
AUTRES SERVICES RENDUS AUTRES REVENUS	265 956,2	270 416,1	1,7	56 384,6	60 026,6	6,5	(44 116,5)	286 326,2
Imposition de droits								
Licences et permis	16 233,1	19 830,6	22,2	1 762,5	1 969,2	11,7	0,0	21 799,8
Droits de mutation immobilière	99 730,9	120 730,9	21,1	0,0	0,0	-	0,0	120 730,9
	115 964,0	140 561,5	21,2	1 762,5	1 969,2	11,7	-	142 530,7
Amendes et pénalités								
Contraventions – circulation et stationnement	99 636,6	99 740,7	0,1	74 944,5	75 763,7	1,1	0,0	175 504,4
Autres – amendes et pénalités	2 465,1	2 605,8	5,7	8 916,3	13 463,3	51,0	0,0	16 069,1
	102 101,7	102 346,5	0,2	83 860,8	89 227,0	6,4	-	191 573,5
Intérêts								
Arriérés de taxes	8 531,4	8 254,1	(3,3)	(1 011,9)	(583,6)	(42,3)	0,0	7 670,5
Fonds d'amortissement	31 511,6	31 014,0	(1,6)	15 296,5	17 586,0	15,0	0,0	48 600,0
Encaisse et autres intérêts	14 779,0	31 230,9	111,3	13 511,0	18 700,0	38,4	0,0	49 930,9
	54 822,0	70 499,0	28,6	27 795,6	35 702,4	28,4	-	106 201,4
Cession d'éléments d'actif	17 700,0	20 296,8	14,7	360,0	360,0	-	0,0	20 656,8
Contributions des organismes municipaux	24 428,0	24 428,0	-	23 225,0	21 300,0	(8,3)	0,0	45 728,0
Autres	2 402,0	7 390,0	207,7	322,4	514,9	59,7	0,0	7 904,9
TOTAL – AUTRES REVENUS	317 417,7	365 521,8	15,2	137 326,3	149 073,5	8,6	-	514 595,3
TOTAL – SERVICES RENDUS ET AUTRES REVENUS	583 473,9	636 037,9	9,0	193 985,3	209 374,5	7,9	(44 116,5)	801 295,9

Services rendus aux organismes municipaux

Ces revenus comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

Budget municipal

Cette catégorie présente le revenu résultant de l'entente conclue entre l'arrondissement du Sud-Ouest et la Ville de Westmount concernant le déneigement.

Budget de l'agglomération

Le revenu de 0,3 M\$ représente le montant de la vente d'eau à la municipalité de Charlemagne.

Autres services rendus

Cette rubrique comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements ou à leurs entreprises et à des tiers.

Budget municipal

En 2012, ce poste budgétaire s'élève à 270,4 M\$, soit une hausse de 4,4 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 1,7 M\$ provenant des redevances et autres revenus prélevés par la Commission des services électriques;
- une augmentation de 2,7 M\$ provenant de diverses hausses dans les autres unités, notamment de 2 M\$ dans les arrondissements.

Budget de l'agglomération

En 2012, ce poste budgétaire s'élève à 60 M\$, soit une hausse de 3,6 M\$. Le principal élément de variation de ce poste est une hausse de la facturation de diverses activités du Service de police, notamment les prêts d'employés.

Autres revenus

Ces revenus comprennent l'ensemble des revenus relatifs aux activités de la Ville, en vertu de certains pouvoirs qui lui sont conférés par les lois municipales. Les revenus comptabilisés dans cette rubrique sont répartis selon la nature des revenus : imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts, cessions d'éléments d'actif, contributions des organismes municipaux et autres.

Budget municipal

En 2012, ces revenus sont de 365,5 M\$, en hausse de 48,1 M\$. Ce budget comprend principalement :

- un montant de 19,8 M\$ provenant des licences et permis, soit une hausse de 3,6 M\$;
- des revenus anticipés de 120,7 M\$ pour les droits de mutation immobilière, une augmentation de 21 M\$. Cette hausse est attribuable, d'une part, à une révision du volume de transactions pour 14,5 M\$ et, d'autre part, à l'ajout d'une tranche de valeurs supplémentaire, soit des transactions au-delà de 1 M\$ où le taux de droits de mutation sera de 2,5 % au lieu de 2 %. Cette dernière mesure devrait générer des revenus supplémentaires de 6,5 M\$;
- la perception des amendes et pénalités, pour un montant total de 102,3 M\$, incluant principalement les sommes recouvrées pour des infractions liées à la circulation et au stationnement;
- des revenus d'intérêts de 70,5 M\$, incluant les intérêts sur l'encaisse, les intérêts sur fonds d'amortissement, les intérêts sur les arriérés de taxes et, enfin, à compter du budget de 2012, les remboursements d'intérêts et frais d'escompte et d'émission d'emprunt de la STM. En effet, en décembre 2010, la loi a été modifiée. C'est dorénavant la Ville qui a le pouvoir exclusif d'effectuer les emprunts nécessaires au financement des dépenses non subventionnées de la STM. Par conséquent, la Ville prévoit dans ses charges les dépenses d'intérêts et dans ses revenus, une somme équivalente, qui lui sera remboursée par la STM. Globalement, ces revenus sont en hausse de 15,7 M\$, dont 13,2 M\$ sont attribuables aux remboursements de la STM;
- parmi les autres types de revenus, se trouvent la vente d'éléments d'actif, en hausse de 2,6 M\$, pour une valeur de 20,3 M\$, et les contributions des organismes municipaux, ces dernières sont stables en 2012. La catégorie « Autres » est en hausse de 5 M\$, soit 1,5 M\$ provenant de la Société d'habitation et de développement de Montréal et 3,4 M\$ attribuables à une augmentation des primes provenant principalement de l'émission d'obligations.

Budget de l'agglomération

En 2012, cette catégorie de revenus s'élève à 149,1 M\$, soit une hausse de 11,7 M\$. Ce montant comprend principalement :

- la perception des amendes et des pénalités, pour un montant total de 89,2 M\$ (une hausse de 5,4 M\$), ce qui englobe notamment le montant provenant des amendes et des pénalités imposées pour les infractions à la circulation et au stationnement. De façon générale, ce montant équivaut aux frais administratifs reliés à l'émission de contraventions;
- des revenus d'intérêts de 35,7 M\$, globalement en hausse de 7,9 M\$;
- la contribution de la Communauté métropolitaine de Montréal aux programmes *AccèsLogis* et *Logements abordables Québec – volet social et communautaire*, pour un montant de 21,3 M\$.

Transactions interentités à éliminer

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Dans la catégorie des services rendus et autres revenus, les transactions à éliminer se composent principalement d'un montant de 35,4 M\$ pour le Fonds des immeubles et d'un montant de 8,2 M\$ pour le centre des services partagés – matériel roulant et ateliers.

Les transferts

Tableau 9

Transferts

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	BUDGET 2012
TRANSFERTS DE DROITS							
Subventions du gouvernement du Québec							
Compensation relative au pacte fiscal	50 745,1	37 062,0	(27,0)	29 655,9	45 672,1	54,0	82 734,1
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	-	10 000,0	0,0	-	25 000,0
Autres	46 800,0	46 800,0	-	8 900,0	0,0	-	46 800,0
	122 545,1	108 862,0	(11,2)	48 555,9	45 672,1	(5,9)	154 534,1
TRANSFERTS LIÉS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS							
Subventions gouvernementales							
Relatives aux frais de financement de la dette à long terme	20 414,6	18 117,9	(11,3)	46 857,5	41 117,0	(12,3)	59 234,9
Relatives aux activités de fonctionnement	61 566,7	57 959,2	(5,9)	63 879,6	71 642,7	12,2	129 601,9
Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement	51,0	44,0	(13,7)	0,0	825,0	-	869,0
	82 032,3	76 121,1	(7,2)	110 737,1	113 584,7	2,6	189 705,8
TOTAL	204 577,4	184 983,1	(9,6)	159 293,0	159 256,8	-	344 239,9

Transferts de droits

Les « transferts de droits » sont des subventions que le gouvernement est tenu d'effectuer lorsque la Ville de Montréal satisfait à certains critères d'admissibilité. Ils sont non discrétionnaires.

Budget municipal

Les transferts de droits totalisent 108,9 M\$ au budget de 2012, soit une baisse de 13,7 M\$. Le seul élément de variation de cette catégorie est la baisse de la compensation du gouvernement du Québec provenant de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier (pacte fiscal). Cette diminution s'explique par une baisse du niveau des dépenses taxables réelles, ce qui entraîne une baisse de la remise de l'équivalent de la taxe de vente provinciale. Il faut rappeler que le montant anticipé en 2012 provenant de cette entente est établi en fonction des dépenses réelles de 2010. Par contre, cette diminution est compensée par une hausse des transferts au niveau de l'agglomération, tel qu'expliqué ci-dessous.

Budget de l'agglomération

Les transferts de droits inscrits au budget de 2012 sont de 45,7 M\$, en baisse de 2,9 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une augmentation de 16 M\$ de la compensation du gouvernement du Québec provenant de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier. Cette hausse est le résultat des mécanismes de plafonnement et de la croissance des gains assurés déterminés par les critères intégrés dans l'entente;

- un montant de 10 M\$ ajouté en 2011 afin de compenser en partie l'agglomération pour la fourniture de services particuliers en matière de sécurité publique. Au moment de finaliser le budget de 2012, aucune entente ne s'est encore matérialisée à cet égard. Ce revenu anticipé est donc retiré du budget de 2012;
- la fin, en 2011, du versement d'une subvention d'équilibre incluant un montant pour couvrir le service de la dette historique de l'ex-Communauté urbaine de Montréal relativement au métro, d'un montant de 8,9 M\$.

Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts

Cette rubrique comprend les revenus de transferts qui sont destinés à des fins précises. Ces transferts se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts associés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme et, d'autre part, ceux associés aux activités de fonctionnement.

Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

Cette catégorie regroupe les subventions que la Ville reçoit des gouvernements fédéral et provincial lorsqu'elle finance des projets au moyen d'emprunts à long terme.

Tableau 10

Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	BUDGET 2012
Refinancement du déficit actuariel initial	11 923,6	11 391,6	(4,5)	0,0	0,0	-	11 391,6
Rénovation urbaine	6 244,2	3 629,3	(41,9)	3 702,5	1 235,9	(66,6)	4 865,2
Hygiène du milieu	489,3	459,6	(6,1)	0,0	0,0	-	459,6
Transport et voirie	1 757,5	2 617,9	49,0	727,5	1 955,0	168,7	4 572,9
Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-	30 833,5	27 238,0	(11,7)	27 238,0
Transport en commun - métro	0,0	0,0	-	11 547,4	10 650,9	(7,8)	10 650,9
Autres	0,0	19,5	-	46,6	37,2	(20,2)	56,7
TOTAL	20 414,6	18 117,9	(11,3)	46 857,5	41 117,0	(12,3)	59 234,9

Budget municipal

Les transferts liés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme s'élèvent à 18,1 M\$, soit une baisse de 2,3 M\$. Cette baisse est attribuable à la diminution de la dette admissible aux subventions, particulièrement à une baisse de 2,7 M\$ associée à la revitalisation des quartiers centraux, dans le cadre du programme *Rénovation Québec*. Concernant la catégorie « Transport et voirie », il y a une hausse des subventions pour divers programmes d'infrastructures.

Budget de l'agglomération

Les transferts liés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme s'élèvent à 41,1 M\$, soit une baisse de 5,7 M\$. Cette baisse est attribuable à la diminution des dettes admissibles aux subventions, plus spécifiquement, celles relatives au traitement des eaux usées et au transport en commun.

Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement

Cette catégorie regroupe les subventions associées à des programmes que la Ville met en œuvre et administre pour le compte des gouvernements fédéral et provincial ou conjointement avec ces derniers.

Tableau 11
Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	BUDGET 2012
Gestion des matières résiduelles	26 400,0	26 400,0	-	0,0	0,0	-	26 400,0
Projets « Montréal 2025 »	15 133,0	12 106,6	(20,0)	7 928,1	15 038,6	89,7	27 145,2
Rénovation urbaine	14 935,8	13 647,9	(8,6)	5 546,0	5 099,0	(8,1)	18 746,9
Développement économique local	0,0	0,0	-	15 580,9	15 580,9	-	15 580,9
Sécurité publique (police)	0,0	0,0	-	9 174,6	9 028,3	(1,6)	9 028,3
Lutte à la pauvreté	0,0	0,0	-	9 000,0	9 000,0	-	9 000,0
Projet des premiers répondants	0,0	0,0	-	7 670,0	7 953,0	3,7	7 953,0
Loisirs et culture	4 786,5	5 623,3	17,5	0,0	70,0	-	5 693,3
Inspection des aliments	0,0	0,0	-	3 678,0	4 178,0	13,6	4 178,0
Contrôle des rejets industriels	0,0	57,5	-	3 300,0	3 012,0	(8,7)	3 069,5
Violence conjugale	0,0	0,0	-	1 800,0	2 000,0	11,1	2 000,0
Autres	311,4	123,9	(60,2)	202,0	682,9	238,1	806,8
TOTAL	61 566,7	57 959,2	(5,9)	63 879,6	71 642,7	12,2	129 601,9

Budget municipal

Les subventions relatives aux activités de fonctionnement totalisent 58 M\$ au budget de 2012, ce qui représente une baisse de 3,6 M\$. Étant donné que certains projets sont en voie d'être complétés, l'aide financière que le gouvernement du Québec apporte à la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* diminue de 3 M\$.

Budget de l'agglomération

Les subventions relatives aux activités de fonctionnement totalisent 71,6 M\$ au budget de 2012, ce qui représente une hausse de 7,8 M\$. Parmi les principaux éléments expliquant cet écart, notons :

- une augmentation de 7,1 M\$ des subventions que le gouvernement du Québec accorde à des projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, notamment 3,4 M\$ pour l'Espace de vie et les Muséums nature. Des sommes supplémentaires ont aussi été intégrées pour des études et des dépenses connexes aux grands projets;
- une hausse de 0,5 M\$ de la subvention relative à l'inspection des aliments;
- une hausse de 0,7 M\$ découlant d'une entente à être entérinée avec le ministère des Transports du Québec concernant le projet Turcot.

Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement*Budget de l'agglomération*

La fluctuation de cette rubrique s'explique principalement par la récurrence de la tenue d'un événement international qui génère des revenus supplémentaires.

L'ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT

Cette section présente l'analyse des activités de fonctionnement pour les charges, les quotes-parts et le financement du budget du conseil municipal et du budget du conseil d'agglomération.

LES CHARGES

Administration générale

Tableau 12
Charges d'administration générale

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	GLOBAL BUDGET 2012
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)		
Conseil municipal	48 212,2	47 946,0	(0,6)	1 577,0	1 636,9	3,8	0,0	49 582,9
Application de la loi	8 565,5	8 751,4	2,2	47 171,8	47 315,2	0,3	0,0	56 066,6
Gestion financière et administrative	204 084,7	201 699,2	(1,2)	0,0	0,0	-	(210,6)	201 488,6
Greffe	18 496,3	18 484,4	(0,1)	0,0	0,0	-	0,0	18 484,4
Évaluation	0,0	0,0	-	19 531,7	19 694,2	0,8	0,0	19 694,2
Gestion du personnel	39 690,1	41 192,8	3,8	0,0	0,0	-	0,0	41 192,8
Dépenses mixtes d'administration générale	(99 047,6)	(105 451,3)	6,5	99 047,6	105 451,3	6,5	0,0	-
Autres	235 210,3	355 611,2	51,2	190 585,3	269 918,2	41,6	(43 612,8)	581 916,6
TOTAL	455 211,5	568 233,7	24,8	357 913,4	444 015,8	24,1	(43 823,4)	968 426,1

Conseil municipal

Cette activité comprend principalement des charges reliées au conseil municipal, au comité exécutif, aux conseils d'arrondissement, au conseil d'agglomération et aux différentes commissions.

Budget municipal

Les crédits pour le conseil municipal s'élèvent à 48 M\$, en baisse de 0,3 M\$.

Budget de l'agglomération

Des crédits de 1,6 M\$ sont prévus pour cette activité, notamment 0,6 M\$ pour le Secrétariat de liaison ainsi que 0,4 M\$ pour les frais de recherche et de secrétariat, conformément à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*.

Application de la loi

Cette activité regroupe les activités de gestion et de soutien liées aux lois et aux règlements des conseils municipaux et d'agglomération ainsi que les activités de la cour municipale et de la magistrature qui relèvent du conseil d'agglomération.

Budget municipal

En 2012, les charges relatives à cette activité sont évaluées à 8,8 M\$, en hausse de 0,2 M\$.

Budget de l'agglomération

Les crédits alloués à cette activité en 2012 sont de 47,3 M\$, un montant comparable à celui de 2011.

Gestion financière et administrative

Cette activité comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique.

Budget municipal

Le montant global des crédits affectés à cette activité est de 201,7 M\$, en baisse de 2,4 M\$. Cette diminution, qui est répartie entre les unités, s'explique par des mesures de rationalisation.

Greffe

Cette activité regroupe des charges telles que les frais encourus pour l'application des règlements, la tenue, s'il y a lieu, des recensements, des référendums et des élections, la rédaction des procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel, le soutien aux instances ainsi que la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

Budget municipal

Le total des crédits de cette activité est stable à 18,5 M\$.

Évaluation

Cette activité, qui regroupe les charges reliées à la production des rôles fonciers, est du ressort exclusif du conseil d'agglomération.

Budget de l'agglomération

Pour 2012, cette activité totalise 19,7 M\$, soit un montant comparable à 2011.

Gestion du personnel

Cette activité comprend les charges reliées à la gestion des ressources humaines telles que le recrutement et l'embauche du personnel ainsi que les relations de travail.

Budget municipal

Les crédits affectés à la gestion du personnel sont de 41,2 M\$, une hausse de 1,5 M\$. Le budget du Service du capital humain est en hausse de 0,9 M\$, en raison de l'ajout de ressources affectées aux régimes de retraite (actuariat). Le solde de 0,6 M\$ est réparti entre les autres unités de la Ville.

Dépenses mixtes d'administration générale

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Capital humain, etc.) sont budgétisées comme étant de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini par le Règlement sur les dépenses mixtes, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les dépenses d'administration générale, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ». Pour plus de renseignements sur la répartition des dépenses mixtes, voir l'annexe 2.

Budget municipal

Les crédits négatifs de 105,5 M\$ représentent les dépenses mixtes d'administration générale qui sont imputées au budget du conseil d'agglomération, conformément au Règlement sur les dépenses mixtes. Il s'agit d'une hausse de 6,4 M\$. Cette variation résulte de l'augmentation des dépenses mixtes

d'administration générale des unités de soutien, à la suite de la centralisation des ressources destinées à la dotation du personnel ainsi que du transfert au Service des technologies de l'information, des budgets des autres unités concernant ces services. Auparavant, les unités d'affaires détenaient leurs propres budgets pour les services informatiques et il s'ensuivait une facturation interne, laquelle est désormais abandonnée.

Budget de l'agglomération

En 2012, les crédits inclus dans cette activité sont de 105,5 M\$, conformément au Règlement sur les dépenses mixtes. La variation de 6,4 M\$ résulte de la hausse des dépenses mixtes d'administration générale des unités de soutien, tel qu'il a été indiqué précédemment.

Autres

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux ne pouvant être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y trouvent, entre autres, les dépenses contingentes, les pertes possibles dans la perception, les charges en communications institutionnelles, certaines provisions pour les charges de rémunération (équité salariale, employés qui sont libérés syndicalement à temps plein et couverts institutionnellement, accidentés du travail en retour progressif, etc.) et les charges d'intérêts nettes sur le déficit des régimes de retraite.

Budget municipal

Le total des crédits attribués au budget du conseil municipal pour l'activité « Autres » est de 355,6 M\$ pour 2012, soit une hausse de 120,4 M\$. Cette hausse s'explique principalement par :

- un apport de 49 M\$ pour les dépenses relatives aux régimes de retraite (services passés), notamment pour prendre en compte les effets des fluctuations importantes des marchés financiers, des changements d'hypothèses du rendement anticipé et de l'actualisation des tables de mortalité.
- la répartition, entre les diverses unités, de la réduction des dépenses de 50 M\$ dans le cadre des chantiers d'optimisation de 2011. Au budget de 2011, ce montant anticipé d'économies avait été placé dans l'activité « Autres ». En 2012, ces économies se trouvent maintenant réparties entre les autres activités budgétaires de la Ville;
- un ajout de 4,8 M\$ afin de réduire le recours à l'emprunt comme source de financement de certaines dépenses d'immobilisation telle la main-d'œuvre;
- une hausse de 9,1 M\$ pour le poste corporatif « Redéploiement des ressources ». Rappelons que ce poste regroupe les charges de rémunération qui ne peuvent, à cette étape, être réparties entre les unités d'affaires et qui, conformément aux dispositions des conventions collectives, doivent figurer au budget, notamment les sommes prévues pour l'équité salariale ainsi que les frais liés à certaines libérations syndicales;
- une hausse de 1,1 M\$ des dépenses contingentes et frais de recherches associée à l'accroissement du budget global de la Ville.

Budget de l'agglomération

Le total des crédits attribués au conseil d'agglomération pour cette activité est de 269,9 M\$, une hausse de 79,3 M\$. Cet écart s'explique notamment par :

- un apport de 56,1 M\$ pour les dépenses relatives aux régimes de retraite (services passés), notamment pour prendre en compte les effets des fluctuations importantes des marchés

financiers, des changements d'hypothèses du rendement anticipé et de l'actualisation des tables de mortalité;

- la répartition, entre les diverses unités, de la réduction des dépenses de 30 M\$ dans le cadre des chantiers d'optimisation de 2011. Au budget de 2011, ce montant anticipé d'économies avait été placé dans l'activité « Autres ». En 2012, ces économies se trouvent maintenant réparties à l'ensemble des autres activités budgétaires de la Ville;
- une hausse de 1,3 M\$ des dépenses contingentes, associée à un accroissement du budget global de la Ville;
- l'ajout de 3,2 M\$ afin de réduire le recours à l'utilisation de l'emprunt comme source de financement de certaines dépenses d'immobilisations, telle la main d'œuvre.

Transactions à éliminer

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Elles se composent principalement de frais de location, d'administration, de gestion, de formation et d'impression.

Sécurité publique

Tableau 13
Charges de sécurité publique

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	BUDGET 2012
Police	9 203,6	9 516,9	3,4	613 530,4	639 700,4	4,3	649 217,3
Sécurité incendie	0,0	0,0	-	318 091,0	332 364,3	4,5	332 364,3
Sécurité civile	1 348,7	1 281,5	(5,0)	1 163,3	1 210,7	4,1	2 492,2
Autres	6 333,3	6 862,6	8,4	6 806,8	7 783,6	14,4	14 646,2
TOTAL	16 885,6	17 661,0	4,6	939 591,5	981 059,0	4,4	998 720,0

Police

Cette activité regroupe les dépenses liées à la protection de la vie et des biens des citoyens, au maintien de la paix et de la sécurité publique, à la prévention du crime et au respect des lois et règlements en vigueur.

Budget municipal

Le budget de 9,5 M\$ alloué à cette activité est en hausse de 0,3 M\$ et porte essentiellement sur un engagement financier lié au régime de retraite des policiers qui étaient au service de l'ancienne Ville de Montréal avant 1971.

Budget de l'agglomération

En 2012, le budget alloué à cette activité augmente de 26,2 M\$, pour s'établir à 639,7 M\$. La masse salariale policière augmente de 25,8 M\$ en 2012 à la suite de l'application des paramètres salariaux inclus dans l'entente de principe conclue en juin 2011 entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Rappelons que cette entente, valable jusqu'au 31 décembre 2014, prévoit une indexation salariale de 2 % en 2012, à laquelle il faut ajouter une majoration de la prime de métropole, qui est passée de 1,5 % à 2,5 % le 1^{er} juillet 2011 et qui atteindra 3 % à compter du 1^{er} juillet 2012.

Sécurité incendie

Cette activité comprend les dépenses associées à la lutte contre les incendies, tant sur le plan des interventions que de la prévention. Elle inclut aussi le service des premiers répondants dans le cas d'urgences médicales. Les charges liées à cette fonction relèvent entièrement du conseil d'agglomération.

Budget de l'agglomération

En 2012, le budget alloué à cette activité est en hausse de 14,3 M\$, pour s'établir à 332,4 M\$. Il s'agit d'une augmentation de 4,5 %, principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une hausse de 3,8 M\$ du budget destiné à l'intégration progressive de l'ensemble des éléments du schéma de couverture de risques, qui en est à sa quatrième année de mise en œuvre sur un programme de cinq ans (2009-2013);
- une hausse de la rémunération globale de près de 9,3 M\$, c'est-à-dire une augmentation de 11,1 M\$ liée à l'actualisation de la masse salariale (indexation et progressions statutaires),

compensée en partie par une réduction de 1,8 M\$ obtenue par des mesures d'économie en lien avec la gestion de l'embauche;

- une augmentation de 0,7 M\$ reliée à la facturation immobilière relative aux casernes de pompiers.

Sécurité civile

La sécurité civile comprend les actions favorisant la prévention des sinistres et les interventions en cas de sinistres ou de désastres naturels. Elle regroupe aussi les dépenses relatives à l'organisation et à la coordination des mesures d'urgence relevant du centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie.

Budget municipal

Le budget de 1,3 M\$ prévu à cette activité est géré par les arrondissements et demeure relativement stable.

Budget de l'agglomération

Le budget du centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie demeure stable en 2012, avec des crédits prévus de 1,2 M\$.

Autres – sécurité publique

Les autres dépenses en matière de sécurité publique regroupent des investissements réalisés par les arrondissements pour soutenir divers programmes municipaux ainsi que les dépenses consacrées à la sécurité des écoliers.

Budget municipal

Les dépenses prévues en 2012 s'élèvent à 6,9 M\$, en hausse de 0,5 M\$. Ces dépenses effectuées par les arrondissements concernent, de façon générale, la prévention de la criminalité par le biais de différents programmes sociocommunautaires ainsi que d'autres initiatives sectorielles allant du contrôle des animaux aux inspections des matières résiduelles.

Budget de l'agglomération

Ces dépenses sont destinées principalement à assurer la sécurité aux traverses d'écoliers sur tout le territoire de l'agglomération, pour un budget de 7,8 M\$ en 2012. La hausse de 1 M\$, qui représente une variation de 14,4 %, s'explique principalement par le rajustement de la rémunération des brigadiers scolaires en vertu du règlement de l'équité salariale.

Transport

Tableau 14
Charges de transport

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	BUDGET 2012
Réseau routier							
Voirie municipale	123 966,4	129 044,1	4,1	1 297,5	1 503,7	15,9	130 547,8
Enlèvement de la neige	150 373,8	153 967,4	2,4	0,0	0,0	-	153 967,4
Éclairage des rues	31 089,1	32 096,9	3,2	0,0	0,0	-	32 096,9
Circulation et stationnement	35 612,7	35 762,1	0,4	0,0	0,0	-	35 762,1
	341 042,0	350 870,5	2,9	1 297,5	1 503,7	15,9	352 374,2
Transport collectif	80,3	80,3	-	452 601,3	445 677,3	(1,5)	445 757,6
Autres	7 484,2	77,8	(99,0)	9 347,4	11 283,4	20,7	11 361,2
TOTAL	348 606,5	351 028,6	0,7	463 246,2	458 464,4	(1,0)	809 493,0

Réseau routier

Cette activité regroupe principalement les dépenses relatives à la voirie municipale, à l'enlèvement de la neige, à l'éclairage des rues ainsi qu'à la circulation et au stationnement sur le réseau routier. La majorité de ces activités relève des compétences du conseil municipal.

En vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*, la compétence de l'agglomération sur le réseau de voirie se limite exclusivement à la détermination des normes minimales de gestion du réseau, des normes d'harmonisation, des règles de signalisation et de contrôle de la circulation et des fonctionnalités des voies artérielles, à la planification générale du réseau ainsi qu'aux travaux concernant certaines voies énumérées. Ainsi, les activités d'agglomération couvrent essentiellement les activités d'arpentage foncier, de cartographie et de laboratoire d'ingénierie liées directement à la planification et à la surveillance des projets d'immobilisations en infrastructures.

Budget municipal

L'augmentation de 9,8 M\$ des dépenses associées au réseau routier local inclut un ajout de 3,7 M\$ pour financer des besoins additionnels. Des montants supplémentaires sont consacrés à des interventions de réfection mineure sur diverses structures de ponts et tunnels, à des études de faisabilité, telles celles des ponts Jacques-Bizard et de la Concorde, au recensement véhiculaire (comptage), à des travaux mineurs d'éclairage ainsi qu'à des études associées au réseau artériel. Par ailleurs, une réduction des besoins dans le plan d'intervention vient compenser pour 2,5 M\$ l'augmentation de ces dépenses.

Pour leur part, les arrondissements ont augmenté leurs budgets d'entretien du réseau routier de 7,6 M\$ à la suite de l'indexation de la rémunération et des contrats de services techniques associés à la voirie municipale, à l'enlèvement de la neige et à l'éclairage des rues.

Budget de l'agglomération

La hausse du budget de la voirie municipale découle d'une augmentation de 0,4 M\$ des budgets destinés à des travaux techniques, celle-ci étant compensée par une baisse de 0,2 M\$ du budget associé au plan d'intervention.

Transport collectif*Budget municipal*

Le montant de 80,3 \$ budgété à ce poste demeure stable. Il regroupe les montants consacrés à la navette fluviale Lachine-Châteauguay ainsi qu'au service de navette Batobus entre les parcs Saint-Louis et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Lachine.

Budget de l'agglomération

Les crédits relatifs au transport collectif se composent des contributions versées à la Société de transport de Montréal (STM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

En 2012, le budget alloué au transport collectif atteint 445,7 M\$, en baisse de 6,9 M\$. Cette variation s'explique notamment par les éléments suivants :

- une diminution de 15 M\$ de la participation de la Ville au financement des dépenses d'exploitation de la STM, portant ainsi la contribution de la Ville à 372,9 M\$ en 2012. Cette diminution s'explique essentiellement par les efforts de gestion et d'efficience de la STM en 2011;
- une augmentation de 5 M\$ de la contribution de la Ville de Montréal au financement des immobilisations du PTI 2012-2014 de la STM, dans le cadre du programme d'aide financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). Cette contribution est portée à 22 M\$ en 2012;
- une augmentation de 3,1 M\$ de la contribution de la Ville de Montréal à l'AMT, attribuable essentiellement à la croissance de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal et des coûts d'exploitation des trains de banlieue.

Ainsi, la STM escompte des économies de 15 M\$ en 2011, économies qui seront reversées à la Ville de Montréal. En conséquence, la hausse réelle anticipée de la contribution à la STM pour 2012 s'élève à 5 M\$, soit celle nécessaire pour financer les investissements du programme de la SOFIL.

Autres*Budget municipal*

En 2011, un budget de 7,4 M\$ provenant de la taxe dédiée à la voirie a été inscrit à ce poste. En 2012, cette somme est plutôt budgétée à la rubrique « Affectation aux activités d'immobilisations » et est consacrée au financement au comptant des dépenses d'immobilisation relatives à la voirie.

Budget de l'agglomération

Cette rubrique regroupe les autres charges relatives au transport, notamment le budget alloué au Bureau du taxi et du remorquage et le budget consacré à la sécurité et à l'aménagement du réseau artériel ainsi qu'au développement des transports.

La hausse de près de 2 M\$ en 2012 reflète le financement de besoins additionnels pour des études et des relevés de terrains requis pour réaliser le PTI 2012-2014 ainsi que pour le marquage des pistes cyclables.

Hygiène du milieu

Tableau 15
Charges d'hygiène du milieu

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	BUDGET 2012
Eau et égout							
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	784,5	769,0	(2,0)	60 300,7	60 549,1	0,4	61 318,1
Réseau de distribution de l'eau potable	49 218,1	51 729,7	5,1	13 306,2	12 355,0	(7,1)	64 084,7
Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-	61 350,4	60 486,8	(1,4)	60 486,8
Réseaux d'égout	26 580,4	27 391,1	3,0	10 004,5	9 245,9	(7,6)	36 637,0
	76 583,0	79 889,8	4,3	144 961,8	142 636,8	(1,6)	222 526,6
Matières résiduelles							
Déchets domestiques et assimilés	60 159,8	60 244,6	0,1	50 912,6	50 281,5	(1,2)	110 526,1
Matières recyclables et autres	45 910,2	43 675,3	(4,9)	27 234,9	24 168,8	(11,3)	67 844,1
	106 070,0	103 919,9	(2,0)	78 147,5	74 450,3	(4,7)	178 370,2
Protection de l'environnement							
Autres	5 742,2	5 976,9	4,1	9 191,1	9 341,1	1,6	15 318,0
	923,8	965,8	4,5	0,0	0,0	-	965,8
TOTAL	189 319,0	190 752,4	0,8	232 300,4	226 428,2	(2,5)	417 180,6

Eau et égout

Cette activité regroupe les charges associées, d'une part, à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, compétence qui relève du conseil municipal, et, d'autre part, à la production de l'eau potable, à l'interception et à l'assainissement des eaux usées ainsi qu'à l'entretien des réseaux principaux d'aqueduc et d'égout, compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Approvisionnement et traitement de l'eau potable

Budget municipal

Les crédits affectés à cette activité sont relativement stables à 0,8 M\$.

Budget de l'agglomération

Le budget de cette activité augmente légèrement, soit de 0,2 M\$. Des réaménagements mineurs à la rémunération sont contrebalancés par des rajustements apportés aux honoraires professionnels en ingénierie et par des économies en dépenses d'énergie et en achats de produits chimiques.

Réseau de distribution de l'eau potable

Budget municipal

Le budget de 51,7 M\$ est en hausse de 2,5 M\$. Cette augmentation reflète la volonté de la Ville d'intensifier ses activités d'entretien des réseaux secondaires en y consacrant plus de ressources.

Budget de l'agglomération

En 2012, le budget alloué à cette activité s'établit à 12,4 M\$, en baisse de 1 M\$. Cette diminution s'explique principalement par la capitalisation de 0,8 M\$ de la main-d'œuvre associée au projet de

mesure de la consommation de l'eau et par une diminution de 0,3 M\$ des besoins pour le plan d'intervention.

Traitement des eaux usées

Budget de l'agglomération

En 2012, le budget alloué à cette activité s'établit à 60,5 M\$, en baisse de 0,9 M\$. Cette baisse est principalement due à une diminution de 0,5 M\$ des coûts d'énergie et à des économies de 0,4 M\$ en achat de coagulants.

Réseaux d'égout

Budget municipal

Le budget de 27,4 M\$ augmente de 0,8 M\$. Cette hausse est principalement due aux éléments suivants :

- une hausse de la masse salariale de 0,3 M\$, à la suite de nouvelles activités liées au dépistage de fuites;
- une augmentation de 0,2 M\$ du budget d'entretien des réseaux secondaires;
- une hausse de 0,2 M\$ de la réserve pour travaux majeurs et imprévus.

Budget de l'agglomération

En 2012, le budget alloué à cette activité s'établit à 9,2 M\$, soit une baisse de 0,8 M\$. Cette diminution est principalement attribuable à la capitalisation de la main-d'œuvre pour le nouveau projet de désinfection.

Matières résiduelles

Cette activité englobe toutes les opérations relatives à la collecte, au transport, au traitement, à la valorisation et à l'élimination des déchets domestiques, des matières recyclables, des résidus verts, des matériaux secs et des matières dangereuses.

Les opérations qui relèvent du conseil municipal concernent exclusivement la collecte et le transport des déchets et des matières jusqu'aux lieux de transbordement, d'élimination, de traitement ou de valorisation.

Les opérations qui relèvent du conseil d'agglomération concernent le traitement, la valorisation ou l'élimination de l'ensemble des déchets et des matières ainsi que la gestion des matières dangereuses.

Déchets domestiques et assimilés

Budget municipal

Le budget de 2012 pour la collecte et le transport des déchets domestiques et assimilés demeure à 60,2 M\$.

Budget de l'agglomération

En 2012, le budget alloué à cette activité s'établit à 50,3 M\$, pour une baisse de 0,6 M\$. L'annulation d'une provision pour l'élimination des déchets génère cette fluctuation. À cet effet, la période de transition où les contrats de traitement étaient intégrés à ceux de la collecte et du transport des déchets dans les villes reconstituées est terminée.

Matières recyclables et autres

Cette activité comprend la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables (journaux, imprimés, carton, verre, métal et plastique), des matériaux secs et des matières organiques (résidus verts, boues organiques) ainsi que la gestion des matières dangereuses.

Budget municipal

Le budget associé à la collecte et au transport des matières recyclables et autres est en baisse de 2,3 M\$, principalement en raison de l'achat des bacs de recyclage qui se termine en 2012.

Budget de l'agglomération

Le budget destiné à la valorisation et au traitement des matières recyclables affiche une baisse de 3,1 M\$, pour atteindre 24,2 M\$ en 2012. Cette réduction s'explique principalement par une diminution des volumes qui étaient sensiblement surévalués au budget de 2011 par rapport au niveau réel.

Protection de l'environnement et autres activités d'hygiène du milieu

Ces activités comprennent les charges liées à la protection de l'environnement, qui inclut notamment la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit et le traitement des sols contaminés, ainsi qu'aux autres activités relatives à l'hygiène du milieu.

Budget municipal

Le budget pour cette activité passe de 5,7 M\$ à 6 M\$. La hausse s'explique essentiellement par la mise en valeur du boisé Marcel-Laurin.

Budget de l'agglomération

Le budget de 9,3 M\$ alloué à ces activités demeure relativement stable.

Santé et bien-être

Tableau 16
Charges de santé et de bien-être

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	BUDGET 2012
Inspection des aliments	0,0	0,0	-	4 779,5	4 917,1	2,9	4 917,1
Logement social	17 775,5	17 808,0	0,2	25 239,0	21 354,6	(15,4)	39 162,6
Sécurité du revenu	29 189,1	29 244,2	0,2	0,0	0,0	-	29 244,2
Autres	12 357,2	12 142,0	(1,7)	9 834,4	9 647,9	(1,9)	21 789,9
TOTAL	59 321,8	59 194,2	(0,2)	39 852,9	35 919,6	(9,9)	95 113,8

Inspection des aliments

Cette activité comprend les charges associées à l'exécution des lois et des règlements ainsi qu'à toutes les poursuites liées à l'inspection des aliments qui sont intentées devant la cour municipale. Ces dépenses sont principalement financées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) au moyen des subventions attachées aux divers programmes de cette activité qui est entièrement de compétence d'agglomération.

Budget de l'agglomération

En 2012, le budget de 4,9 M\$ alloué à cette activité demeure relativement stable. L'augmentation est expliquée par des revenus supplémentaires en provenance du gouvernement provincial finançant l'activité, permettant ainsi de maintenir le service offert sur le territoire de l'agglomération.

Logement social

Cette activité comprend toutes les charges liées au développement de logements sociaux et abordables, tels les programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec – volet social et communautaire*. Il faut ajouter à cette activité la quote-part versée à des organismes gouvernementaux.

Budget municipal

Le budget de 2012, qui totalise 17,8 M\$, est composé essentiellement de la quote-part versée par la Ville de Montréal à la Communauté métropolitaine de Montréal pour le paiement des déficits d'exploitation des offices municipaux d'habitation, en regard de la gestion des programmes d'habitations à loyer modique et du programme de supplément au loyer.

Budget de l'agglomération

En 2012, le budget de 21,4 M\$ lié à cette activité englobe principalement les montants alloués aux programmes de subvention *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec – volet social et communautaire*, lesquels visent à soutenir la construction et la rénovation de logements sociaux et communautaires. La réduction du budget de l'ordre de 3,9 M\$ s'explique principalement par le lissage des déboursés ainsi que par la non-réurrence des fonds alloués aux projets spéciaux.

Sécurité du revenu

Conformément aux normes de présentation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), les charges liées à la gestion des programmes de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal sont présentées séparément des autres activités de santé et de bien-être. Cette activité relève exclusivement du conseil municipal.

Budget municipal

L'entente en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008 entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal a libéré cette dernière des obligations liées à la gestion du programme gouvernemental de la sécurité du revenu. Les employés prêtés par la Ville, dans le cadre de ce dossier, sont remboursés entièrement par le gouvernement du Québec. Le budget affecté à cette entente demeure stable pour 2012, mais est appelé à diminuer dans les années à venir au même rythme que le nombre d'employés prêtés par la Ville au MESS.

Autres

Cette rubrique regroupe toutes les autres charges liées à l'activité « Santé et bien-être », notamment les montants consacrés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, aux projets communautaires, à la politique familiale de même qu'à la lutte contre les gangs de rue.

Budget municipal

En 2012, le budget demeure relativement stable à 12,1 M\$.

Budget de l'agglomération

Le budget lié à cette charge reste au même niveau. Rappelons que l'entente avec le gouvernement du Québec concernant le développement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour un montant de 9 M\$, est toujours en vigueur et est prise en compte dans le budget de cette activité.

Aménagement, urbanisme et développement

Tableau 17
Charges d'aménagement, d'urbanisme et de développement

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	GLOBAL BUDGET 2012
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)		
Aménagement, urbanisme et zonage	45 863,9	45 221,3	(1,4)	2 839,4	4 859,2	71,1	0,0	50 080,5
Promotion et développement économique								
Industrie et commerce	59 450,0	56 339,5	(5,2)	41 975,1	51 817,8	23,4	0,0	108 157,3
Tourisme	45,0	45,0	-	1 300,0	1 000,0	(23,1)	0,0	1 045,0
Autres	37,4	38,6	3,2	0,0	0,0	-	0,0	38,6
	59 532,4	56 423,1	(5,2)	43 275,1	52 817,8	22,1	-	109 240,9
Rénovation urbaine	44 183,0	38 203,8	(13,5)	11 154,6	9 889,5	(11,3)	0,0	48 093,3
Autres	5 167,2	5 304,2	2,7	166,0	162,7	(2,0)	(293,1)	5 173,8
TOTAL	154 746,5	145 152,4	(6,2)	57 435,1	67 729,2	17,9	(293,1)	212 588,5

Aménagement, urbanisme et zonage

Cette activité regroupe les charges liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage. La majorité de ces activités relève des compétences du conseil municipal.

Budget municipal

En 2012, le budget de 45,2 M\$ présente une diminution de 0,6 M\$. Cette diminution s'explique par les éléments suivants :

- une baisse de 0,9 M\$ des honoraires professionnels prévus pour des projets d'envergure liés au plan d'action *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*;
- une baisse de 1,4 M\$ associée à un ajustement des dépenses, notamment celles touchant la gestion des grands projets. En effet, certains projets de compétence locale finalisés en 2011 ont fait place à de nouveaux projets, pour la plupart de compétence d'agglomération;
- une augmentation de 1,3 M\$ pour l'ajout de ressources permettant de renforcer les services de première ligne, notamment la délivrance des permis et les inspections, et d'améliorer les délais d'intervention.

Budget de l'agglomération

En 2012, le budget de 4,9 M\$ comporte une augmentation de 2 M\$. Cette hausse provient d'un ajustement du budget associé aux études et à la gestion des grands projets, illustrée par :

- une augmentation de 1,4 M\$ des dépenses reliées, notamment, aux grands projets, tel que cela est décrit à la section du budget municipal;
- une hausse de 0,7 M\$ attribuable à un réaménagement des ressources en vue de répondre aux besoins entourant le projet de l'échangeur Turcot. Ces nouvelles dépenses sont sans incidence sur la charge fiscale des contribuables, car elles sont financées par le gouvernement du Québec, en vertu d'un protocole d'entente à être entériné par les deux parties.

Promotion et développement économique

Cette activité regroupe les charges liées à la promotion touristique et au développement économique. Elle englobe les campagnes de promotion de la Ville de Montréal auprès des communautés d'affaires locales et régionales, la promotion d'activités touristiques, la prestation de services pour la tenue de congrès ou d'événements publics et tout autre programme de subventions destiné aux entreprises commerciales et industrielles.

Budget municipal

Le budget de 56,4 M\$ est en baisse de 3,1 M\$. Cette diminution s'explique par les facteurs suivants :

- une baisse de 4,5 M\$ du budget consacré à la réalisation des projets d'envergure s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, en vertu du protocole d'entente négocié entre la Ville et le gouvernement du Québec – baisse qui s'explique par :
 - une diminution de 6,3 M\$ découlant de la non-récurrence de certains projets;
 - une hausse de 1,8 M\$ pour la réalisation d'études supplémentaires en amont des projets d'investissement;
- une augmentation de 1,7 M\$ du budget affecté aux grands projets pour des dépenses visant à accélérer les investissements publics et privés et autres stratégies de développement économique, notamment le programme *Soutien aux industries créatives et à l'innovation*;
- un ajustement à la baisse de 1,6 M\$ des coûts d'acquisition des propriétés destinées à la revente. Ce budget est révisé en fonction des dépenses réelles des années antérieures;
- un ajout de 1,7 M\$ aux contributions financières destinées, notamment aux sociétés d'initiative et de développement commercial.

Budget de l'agglomération

En 2012, le budget de 52,8 M\$ est en hausse de 9,5 M\$. Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :

- une augmentation de 6,8 M\$ pour poursuivre le programme *Réussir@montréal – Industrie*, mis sur pied par la Ville en vue d'accélérer l'investissement immobilier industriel à Montréal, d'améliorer la compétitivité de la ville à l'échelle régionale et de maintenir une structure économique diversifiée;
- une augmentation de 3,3 M\$ pour réaliser des études supplémentaires reliées aux projets d'envergure s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, en vertu du protocole d'entente négocié entre la Ville et le gouvernement du Québec.

Rénovation urbaine

Cette activité regroupe les charges liées à la rénovation de biens classés urbains, incluant la restauration, les études et les recherches, ainsi que les subventions accordées aux propriétaires de ces biens. En 2011, l'Administration a mis en place un chantier sur les subventions et contributions dans le but de déterminer les meilleures pratiques pour réaliser les processus administratifs. Cet exercice a permis à la Ville d'optimiser les ressources affectées aux programmes d'habitation et, ainsi, de dégager des économies.

Budget municipal

En 2012, le budget de 38,2 M\$ est en baisse de 6 M\$. Cette diminution s'explique par un réaménagement des programmes, dont voici les principaux éléments :

- une baisse de 2,7 M\$ des subventions aux rénovations, notamment pour les immeubles locatifs situés dans des secteurs à revitaliser. Cette diminution résulte d'une refonte de plusieurs programmes destinés à l'aide à la rénovation dans le but d'optimiser les volets du programme *Rénovation Québec*;
- une diminution de 2,5 M\$ du budget lié au programme d'accession à la propriété, incluant le traitement des remboursements équivalant aux droits de mutation des nouveaux propriétaires de propriétés neuves, de duplex ou de triplex admissibles. Cette baisse ne touchera pas les bénéficiaires, puisque les prévisions budgétaires, initialement établies sur un remboursement moyen par unité, étaient plus élevées que les remboursements réels à ce jour;
- une baisse de 0,8 M\$ pour la gestion des programmes relatifs au volet privé et à l'amélioration de l'habitat.

Budget de l'agglomération

En 2012, le budget de 9,9 M\$ présente une diminution de 1,3 M\$. Cette variation provient en partie des ajustements apportés aux subventions qui sont versées dans le cadre de l'entente du développement culturel de Montréal *MCCQ-Ville – volet habitation*, entente destinée à la préservation de la valeur patrimoniale des domaines public et privé. Elle s'explique aussi par la refonte de plusieurs programmes d'aide à la rénovation, dans le cadre du programme *Rénovation Québec*.

Autres

Budget municipal

En 2012, le budget de 5,3 M\$ est stable. Cette rubrique comprend le coût des travaux que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) est appelée à réaliser et à facturer aux unités d'affaires de la Ville ou à de tierces parties.

Budget de l'agglomération

Le budget de 162,7 \$ inscrit à ce poste regroupe les autres charges de la fonction associées à la promotion et au développement économique, ce qui comprend principalement le budget destiné aux travaux de cartographie liés au PTI 2012-2014.

Transactions à éliminer

Les transactions à éliminer découlent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ce montant est associé à la location des conduits souterrains par la CSEM.

Loisirs et culture

Tableau 18
Charges de loisirs et de culture

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	BUDGET 2012
Activités récréatives							
Centres communautaires	62 686,1	63 232,1	0,9	85,4	81,2	(4,9)	63 313,3
Patinoires intérieures et extérieures	37 963,0	37 579,5	(1,0)	824,8	837,6	1,6	38 417,1
Piscines, plages et ports de plaisance	38 124,9	38 637,4	1,3	21,7	27,9	28,6	38 665,3
Parcs et terrains de jeu	104 448,7	105 225,5	0,7	24 841,5	22 738,7	(8,5)	127 964,2
Expositions et foires	299,4	401,6	34,1	0,0	0,0	-	401,6
Autres	10 172,1	9 660,3	(5,0)	456,9	732,6	60,3	10 392,9
	253 694,2	254 736,4	0,4	26 230,3	24 418,0	(6,9)	279 154,4
Activités culturelles							
Centres communautaires	16 706,1	17 821,3	6,7	0,0	0,0	-	17 821,3
Bibliothèques	63 906,9	65 978,3	3,2	8 406,8	8 392,6	(0,2)	74 370,9
Musées et centres d'exposition	33 398,0	31 586,7	(5,4)	25 825,0	31 175,0	20,7	62 761,7
Autres	18 779,2	19 294,9	2,7	12 422,4	12 908,0	3,9	32 202,9
	132 790,2	134 681,2	1,4	46 654,2	52 475,6	12,5	187 156,8
TOTAL	386 484,4	389 417,6	0,8	72 884,5	76 893,6	5,5	466 311,2

En 2012, le budget destiné aux activités de loisirs et de culture totalise 466,3 M\$, soit une augmentation de 6,9 M\$.

Activités récréatives

Les budgets des activités récréatives sont relatifs à la prestation de services de sports et de loisirs pour les citoyens ainsi qu'à l'entretien des parcs et des espaces verts sur le territoire de Montréal.

Budget municipal

Dans l'ensemble, le budget de 2012 marque une hausse de 1 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- des contributions additionnelles de l'ordre de 0,5 M\$ accordées par les arrondissements aux organismes communautaires;
- une réduction de 1,1 M\$ générée par une optimisation des ressources affectées à la gestion du bureau de projet des grands parcs ainsi que des centres sportifs, et ce, sans impact direct sur les services offerts;
- un ajout de 1,3 M\$ réservé à l'organisation de divers événements, en lien avec la diminution de la contribution à la Société du parc Jean-Drapeau, tel qu'expliqué ci-dessous.

Budget de l'agglomération

Le budget des activités récréatives diminue de 1,8 M\$, pour s'établir à 24,4 M\$. Cette baisse, surtout attribuable au budget de l'activité « Parcs et terrains de jeu », s'explique par une réduction de 2 M\$ de la contribution à la Société du parc Jean-Drapeau, c'est-à-dire :

- une diminution de 0,7 M\$ pour les activités de base, que la Société compte compenser par un accroissement de ses revenus autonomes en 2012;
- une réduction de 1,3 M\$ découlant de la volonté de la Société de se recentrer sur sa mission et de se départir de certains mandats donnés par la Ville, notamment l'organisation et la tenue d'événements socioculturels, tels la Fête des enfants et les Week-ends du monde. Notons qu'un budget équivalent est prévu aux activités récréatives du conseil municipal présentées ci-dessus afin d'assurer le maintien d'activités similaires.

Activités culturelles

Les activités culturelles regroupent la gestion, la coordination et la réalisation d'événements et d'activités dans les bâtiments à vocation culturelle et patrimoniale, notamment les bibliothèques, les centres communautaires et les sites d'exposition.

Budget municipal

Le budget totalise 134,7 M\$, pour une hausse de 1,9 M\$ ou 1,4 %.

Cette variation provient en grande partie de l'activité « Bibliothèques » dont le budget augmente de 3,2 %. Globalement, les arrondissements ont majoré le budget consacré aux bibliothèques de 1,6 M\$, en raison de l'ajout de ressources et du prolongement des heures d'ouverture afin d'accroître l'offre de service. De plus, le budget destiné aux centres communautaires augmente de 1,1 M\$, essentiellement en raison de la hausse des loyers et de l'indexation de la rémunération.

Budget de l'agglomération

Le budget d'agglomération des activités culturelles est en hausse de 5,8 M\$, pour s'établir à 52,5 M\$. Cette variation s'explique par une augmentation de 5,4 M\$ liée aux activités des Muséums nature. Cette hausse est principalement attribuable à une contribution additionnelle de 3,4 M\$ pour la poursuite du projet *Faire vivre et animer l'Espace pour la vie*, laquelle est sans impact sur les quotes-parts de l'agglomération puisqu'elle est entièrement financée par le gouvernement du Québec, en vertu du protocole d'entente négocié avec la Ville pour la réalisation du plan d'action *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Par ailleurs, on note une augmentation de 1,6 M\$ des frais de financement, incluant le remboursement de la dette à long terme liée aux dépenses d'immobilisations.

Frais de financement

Tableau 19
Frais de financement

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	BUDGET 2012
Dette à long terme							
Intérêts et autres frais	258 973,3	252 658,1	(2,4)	150 447,7	139 615,6	(7,2)	392 273,7
	258 973,3	252 658,1	(2,4)	150 447,7	139 615,6	(7,2)	392 273,7
Autres frais de financement	1 310,0	1 310,1	-	104,5	104,5	-	1 414,6
TOTAL	260 283,3	253 968,2	(2,4)	150 552,2	139 720,1	(7,2)	393 688,3

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Elle comprend aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal, qui relèvent du conseil municipal, ainsi que les frais relatifs au financement à long terme de la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, qui relèvent du conseil d'agglomération depuis 2002. Précisons que le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément, à la section « Financement », à la page 54.

Budget municipal

Au budget de 2012, les charges relatives aux frais de financement totalisent 254 M\$. Ce montant représente une diminution de 6,3 M\$, soit 2,4 %. La variation de ces frais de financement s'explique principalement par :

- une réduction des frais de financement de 8,8 M\$, attribuable à l'échéance d'emprunts et au refinancement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles;
- un ajustement dans la présentation des frais d'émission occasionnant une majoration de 2,5 M\$, compensée par des revenus de prime à l'émission correspondants;
- une réduction des frais de financement, conséquente au reclassement budgétaire dans la rubrique des affectations de 14,8 M\$ prévu pour le refinancement du déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- le fait que, depuis décembre 2010, c'est la Ville qui effectue la mise en marché des emprunts requis par la STM pour le financement et le refinancement de ses dépenses non subventionnées. Cette nouvelle pratique occasionne une hausse des frais de financement de quelque 13,2 M\$. Toutefois, un revenu équivalent est prévu pour tenir compte des remboursements de la STM à la Ville.

Budget de l'agglomération

En 2012, la diminution des dépenses en matière de frais de financement est de 7,2 %, soit 10,8 M\$. Cet écart est principalement attribuable à :

- la réalisation d'un gain de change de l'ordre de 9,5 M\$ à l'échéance d'un emprunt en devises américaines;
- une réduction des frais de financement de 1,3 M\$, attribuable à l'échéance d'emprunts et au refinancement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

LES QUOTES-PARTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION

Ce poste présente la contribution devant être prévue au budget du conseil municipal de Montréal afin de financer les activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal. Pour plus de renseignements, consulter la section « Quotes-parts » de ce document.

Tableau 20

Quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des activités de l'agglomération

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)
QUOTES-PARTS			
Dépenses générales	1 421 929,8	1 475 679,8	3,8
Service de l'eau	90 143,2	85 226,0	(5,5)
Réserve financière de l'eau	74 073,2	88 318,6	19,2
Alimentation en eau potable	47 201,4	46 608,1	(1,3)
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	29 560,2	28 577,4	(3,3)
Service des premiers répondants	5 288,8	5 288,7	-
TOTAL	1 668 196,6	1 729 698,6	3,7

LE FINANCEMENT

Tableau 21
Financement

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	BUDGET 2012
Remboursement de la dette à long terme	224 236,5	221 044,4	(1,4)	141 952,3	161 121,1	13,5	382 165,5

Remboursement de la dette à long terme

Budget municipal

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme totalisent 221 M\$, ce qui représente une baisse de 3,2 M\$ ou 1,4 %. Cette diminution s'explique par les éléments suivants :

- une diminution de 8,5 M\$, attribuable à la baisse du niveau des échéances d'emprunt de la dette historique;
- une hausse de 5,3 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

Budget de l'agglomération

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme totalisent 161,1 M\$, ce qui représente une hausse de 19,2 M\$ ou 13,5 %. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 6,4 M\$, attribuable à l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations de l'agglomération;
- une hausse de 2 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- un remboursement additionnel de dette de 9,5 M\$, en contrepartie du gain de change de 9,5 M\$, qui servira à réduire et à convertir en dollars canadiens, le refinancement d'une dette qui, à l'origine, avait été émise en devises américaines.

L'ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – AFFECTATIONS

Tableau 22

Affectations

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		GLOBAL
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	BUDGET 2012
Activités d'immobilisations	(10 792,2)	(19 743,0)	(5 101,6)	(10 838,2)	(30 581,2)
Remboursement de capital	(8 941,1)	(24 452,1)	(30,1)	(7 714,7)	(32 166,8)
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	64 399,3	81 252,2	112,0	2 936,6	84 188,8
Réserves financières – Fonds de l'eau	(10 365,8)	(6 603,6)	(48 574,6)	(53 737,1)	(60 340,7)
Montants à pourvoir dans le futur	9 106,0	20 849,2	79 707,9	132 307,9	153 157,1
TOTAL	43 406,2	51 302,7	26 113,6	62 954,5	114 257,2

Activités d'immobilisations

Les activités d'immobilisations désignent l'affectation budgétaire destinée aux projets d'immobilisations.

Budget municipal

Une somme de 19,7 M\$ est inscrite au budget du conseil municipal pour les activités d'immobilisations. Un montant de 1,8 M\$ provenant des revenus du Fonds de l'eau est prévu pour le paiement comptant des projets d'immobilisations liés à l'eau. De plus, un montant de 17,3 M\$, en hausse de 7,4 M\$, est également budgété pour le paiement comptant d'investissements liés à la voirie, soit la totalité des sommes perçues en 2012 par la taxe relative à la voirie. Enfin, pour une deuxième année consécutive (sur un total de quatre années), une somme de 0,6 M\$ est prévue pour l'acquisition d'un terrain destiné à l'aménagement d'un parc, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Budget de l'agglomération

Le montant de 10,8 M\$ provient des revenus du Fonds de l'eau et est destiné au paiement comptant des projets d'immobilisations liés à l'eau. Ce montant est en hausse de 5,7 M\$.

Remboursement de capital

Budget municipal

Des affectations de 24,5 M\$ servent à effectuer un remboursement relatif aux dépenses de fonctionnement des années antérieures. Contrairement aux années précédentes, où les remboursements de la dette reliée au déficit actuariel initial étaient intégrés aux frais de financement, à compter de 2012, ces derniers sont intégrés aux affectations. Ce changement de procédé, représentant 14,8 M\$, explique en grande partie la hausse de 15,5 M\$ de ce poste budgétaire en 2012.

Budget de l'agglomération

Pour l'agglomération, le remboursement de capital de 7,7 M\$ est attribuable au remboursement d'emprunts servant à financer des dépenses de fonctionnement des années antérieures et, plus précisément, l'emprunt relié au financement de la contribution financière au *Programme d'aide aux immobilisations en transport* de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL-STM).

Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés

Aux fins de l'équilibre budgétaire, il est prévu d'utiliser les excédents des exercices antérieurs et les réserves.

Budget municipal

Pour le budget de 2012, il est prévu d'utiliser une somme de 81,3 M\$. Celle-ci comprend :

- 65 M\$ provenant des surplus antérieurs, soit une hausse de 10 M\$;
- 5,5 M\$ provenant de la réserve financière destinée à la voirie;
- des surplus de 10,8 M\$ que certains arrondissements ont utilisés afin d'équilibrer leur budget de 2012, une hausse de 3,3 M\$.

Budget de l'agglomération

Pour l'agglomération, une somme additionnelle de 2,9 M\$ est puisée dans la réserve financière destinée à la voirie.

Réserves financières – Fonds de l'eau

Cette rubrique présente la part des revenus de l'année courante du Fonds de l'eau qui est spécifiquement affectée aux réserves financières de l'eau. L'annexe 6 présente le détail de l'information financière relative au Fonds de l'eau.

Budget municipal

Une somme de 6,6 M\$ est prévue au budget du conseil municipal pour cette affectation, en baisse de 3,8 M\$.

Budget de l'agglomération

Les crédits prévus sont de l'ordre de 53,7 M\$, en hausse de 5,2 M\$.

Montants à pourvoir dans le futur

Ces montants se divisent en deux grandes catégories :

Financement à long terme des activités de fonctionnement

Budget municipal

En 2012, l'acquisition de bacs pour la collecte sélective totalisera 6,8 M\$. Conformément au règlement d'emprunt adopté en 2009 à cet effet, cette charge sera financée par un emprunt amorti sur une période de 5 ans, correspondant à la durée de vie moyenne anticipée du bac.

Budget de l'agglomération

La Ville de Montréal versera, en 2012, une contribution de 22 M\$ pour financer sa part des projets d'investissement, dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations en transport* de la SOFIL. Cette somme correspond à 15 % des dépenses d'investissement admissibles réalisées par la Société de transport de Montréal.

Montants à pourvoir relatifs aux régimes de retraite

Selon les modifications aux normes comptables en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, un actif ou un passif à l'activité « Montants à pourvoir dans le futur » devait être constaté à cette date relativement à la valeur nette des caisses de retraite, établie sur base actuarielle ou par projection actuarielle. Les crédits présentés à la ligne « Montants à pourvoir dans le futur » représentent donc l'amortissement de la valeur ainsi établie.

Cette rubrique incorpore également l'incidence de la variation de la limite sur l'actif au bilan découlant d'une perte ou d'un gain actuariel et son amortissement futur.

De plus, afin d'alléger l'impact fiscal résultant de la crise financière de 2008, le MAMROT permet l'utilisation des montants à pourvoir dans le futur.

Budget municipal

L'ensemble de ces mesures fait en sorte que le montant à pourvoir dans le futur est fixé à 14,1 M\$ pour le budget de 2012, dont :

- 43,9 M\$ à titre d'allègement;
- 4,4 M\$ pour l'ajustement comptable à la limite de l'actif;
- une diminution de 34,2 M\$ pour le déficit initial et le rachat d'obligations.

Budget de l'agglomération

Pour l'agglomération, ces mêmes mesures établissent le montant à pourvoir dans le futur à 110,3 M\$ pour le budget de 2012, soit :

- 56,1 M\$ à titre d'allègement;
- 39,3 M\$ pour l'ajustement comptable à la limite de l'actif;
- 18,6 M\$ pour le déficit initial et le rachat d'obligations;
- une diminution de 3,7 M\$ pour les mesures transitoires au 1^{er} janvier 2000.

Budget par unités d'affaires

LE BUDGET SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le budget global de 2012 de la Ville de Montréal s'élève à 4,7 G\$. Les pages suivantes dressent un portrait d'ensemble des prévisions budgétaires de 2012 selon la structure organisationnelle. Le budget global présente donc les revenus et les charges des arrondissements, des services centraux et des autres postes budgétaires ainsi que les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations.

Tableau 23
Prévisions budgétaires de 2012 des unités d'affaires
(en milliers de dollars)

	REVENUS, AFFECTATIONS ET MONTANTS D'ÉQUILIBRE	REVENUS ET AFFECTATIONS	MONTANTS D'ÉQUILIBRE ¹	REVENUS, AFFECTATIONS ET MONTANTS D'ÉQUILIBRE	CHARGES ET FINANCEMENT	ÉCART (%)	
	COMPARATIF 2011 ⁴	BUDGET 2012			COMPARATIF 2011 ⁴	BUDGET 2012	
ARRONDISSEMENTS							
Ahuntsic-Cartierville	61 967,8	2 860,1	59 343,5	62 203,6	61 967,8	62 203,6	0,4
Anjou ²	27 774,5	4 001,2	25 030,5	29 031,7	27 774,5	29 031,7	4,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	70 333,6	3 045,4	67 957,9	71 003,3	70 333,6	71 003,3	1,0
Lachine ²	33 088,6	7 171,4	26 625,6	33 797,0	33 088,6	33 797,0	2,1
LaSalle ²	43 436,9	7 628,7	35 619,6	43 248,3	43 436,9	43 248,3	(0,4)
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	11 374,1	908,4	11 262,2	12 170,6	11 374,1	12 170,6	7,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve ²	68 646,6	7 841,4	63 618,4	71 459,8	68 646,6	71 459,8	4,1
Montréal-Nord ²	42 245,3	6 676,4	36 547,9	43 224,3	42 245,3	43 224,3	2,3
Outremont ²	18 378,1	3 837,7	15 057,0	18 894,7	18 378,1	18 894,7	2,8
Pierrefonds-Roxboro ²	32 462,7	4 177,2	29 019,0	33 196,2	32 462,7	33 196,2	2,3
Plateau-Mont-Royal ²	57 922,7	7 869,0	51 104,6	58 973,6	57 922,7	58 973,6	1,8
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ²	59 246,9	2 577,6	57 021,9	59 599,5	59 246,9	59 599,5	0,6
Rosemont–La Petite-Patrie	59 899,0	4 194,6	56 274,5	60 469,1	59 899,0	60 469,1	1,0
Saint-Laurent ²	68 781,8	9 098,9	63 341,9	72 440,8	68 781,8	72 440,8	5,3
Saint-Léonard ²	41 899,4	3 438,3	38 837,4	42 275,7	41 899,4	42 275,7	0,9
Sud-Ouest ²	52 569,2	2 761,3	50 207,2	52 968,5	52 569,2	52 968,5	0,8
Verdun ²	38 594,6	7 428,6	32 277,7	39 706,3	38 594,6	39 706,3	2,9
Ville-Marie	81 094,2	14 059,3	69 354,5	83 413,8	81 094,2	83 413,8	2,9
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	64 543,7	3 319,3	61 647,0	64 966,3	64 543,7	64 966,3	0,7
TOTAL – ARRONDISSEMENTS	934 259,7	102 894,8	850 148,3	953 043,1	934 259,7	953 043,1	2,0
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs ³	(862 299,6)			(871 786,5)			
TOTAL NET – ARRONDISSEMENTS	71 960,1			81 256,6	934 259,7	953 043,1	

¹ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la *Charte de la Ville de Montréal* qui stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux charges, un montant d'équilibre représentant la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement assumée par l'ensemble du budget de la Ville est présenté distinctement. Plus spécifiquement, ce montant représente la différence entre les charges de l'arrondissement et ses revenus autonomes, lesquels comprennent les affectations de surplus et le montant additionnel qui est alloué à l'arrondissement lorsque ce dernier le compense par une taxe locale spéciale.

² Les données de la colonne « Revenus et affectations » du budget de 2012 de ces arrondissements incluent le montant additionnel qui est compensé par une taxe locale spéciale ou les affectations de l'arrondissement. Ces montants sont les suivants :

Taxe locale spéciale		Affectations	
Anjou	2 737,8	Lachine	758,0
Lachine	1 841,6	LaSalle	1 169,5
LaSalle	4 369,0	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5 266,1
Montréal-Nord	4 495,1	Montréal-Nord	876,0
Pierrefonds-Roxboro	1 547,3	Outremont	640,9
Saint-Laurent	2 463,2	Pierrefonds-Roxboro	906,0
Saint-Léonard	1 328,2	Plateau-Mont-Royal	338,9
Sud-Ouest	706,0	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	311,9
Verdun	2 150,0	Sud-Ouest ⁵	(625,0)
	21 638,2	Verdun	517,6
			10 159,9

³ Ce montant représente l'addition du montant d'équilibre (850 148,3 \$) et le montant additionnel alloué aux arrondissements (21 638,2 \$).

⁴ Les données du comparatif de 2011 des revenus, affectations et montants d'équilibre ainsi que des charges et du financement ont été redressées, le cas échéant, pour refléter des réorganisations survenues entre unités d'affaires.

⁵ Ce montant est affecté aux activités d'immobilisations de l'arrondissement.

Tableau 23 (suite)
Prévisions budgétaires de 2012 des unités d'affaires
(en milliers de dollars)

	REVENUS, AFFECTATIONS ET MONTANTS D'ÉQUILIBRE			CHARGES ET FINANCEMENT		
	COMPARATIF 2011 ¹	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011 ¹	BUDGET 2012	ÉCART (%)
SERVICES CENTRAUX						
Direction générale	22 993,2	21 562,2	(6,2)	117 673,8	121 699,8	3,4
Affaires juridiques et évaluation foncière	181 751,0	188 737,2	3,8	78 388,1	79 255,7	1,1
Capital humain	33 143,2	33 329,1	0,6	25 842,7	25 015,2	(3,2)
Commission de la fonction publique	0,0	0,0	-	969,3	1 001,5	3,3
Commission des services électriques	73 812,5	74 707,3	1,2	62 865,6	60 295,2	(4,1)
Concertation des arrondissements et des ressources matérielles	203 770,8	205 706,9	1,0	224 063,6	217 668,7	(2,9)
Contrôleur général	0,0	0,0	-	3 853,4	3 689,6	(4,3)
Développement et opérations	122 750,6	124 793,5	1,7	376 005,6	361 548,5	(3,8)
Eau	1 086,4	1 086,4	-	169 225,6	170 171,4	0,6
Finances	5 519 097,7	5 750 525,3	4,2	54 677,7	53 053,7	(3,0)
Police	58 315,7	61 761,0	5,9	634 329,7	662 437,2	4,4
Secrétariat de liaison	0,0	0,0	-	608,9	641,2	5,3
Sécurité incendie	10 915,0	11 928,0	9,3	314 891,5	328 530,0	4,3
Technologies de l'information	620,3	640,4	3,2	63 431,2	62 326,4	(1,7)
Vérificateur général	14,0	14,5	3,6	4 628,7	5 023,0	8,5
TOTAL – SERVICES CENTRAUX	6 228 270,4	6 474 791,8	4,0	2 131 455,4	2 152 357,1	1,0
AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES						
Dépenses communes				373 324,1	569 142,2	52,5
Frais de financement				381 316,0	365 739,4	(4,1)
Dépenses de contributions				536 778,4	536 641,5	-
TOTAL – AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES				1 291 418,5	1 471 523,1	13,9
QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION						
				1 668 196,6	1 729 698,6	3,7
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME						
				337 389,8	353 523,8	4,8
Élimination des transactions internes et interentités ²	(1 853 465,6)	(1 916 458,7)	3,4	(1 853 465,6)	(1 916 458,7)	3,4
TOTAL DES REVENUS, DES CHARGES, DES QUOTES-PARTS ET DU FINANCEMENT	4 446 764,9	4 639 589,7	4,3	4 509 254,4	4 743 687,0	5,2
AFFECTATIONS						
Activités d'immobilisations	(15 268,8)	(29 956,2)				
Remboursement de capital	(8 971,2)	(32 166,8)				
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	56 856,0	73 403,9				
Réserves financières – Fonds de l'eau	(58 940,4)	(60 340,7)				
Montants à pourvoir dans le futur	88 813,9	153 157,1				
TOTAL DES AFFECTATIONS AUTRES QUE CELLES PRÉVUES PAR LES ARRONDISSEMENTS³	62 489,5	104 097,3				
TOTAL⁴	4 509 254,4	4 743 687,0	5,2	4 509 254,4	4 743 687,0	5,2

Voir les notes à la page suivante.

Tableau 24
Prévisions budgétaires de 2012 des directions
(en milliers de dollars)

	REVENUS, AFFECTATIONS ET MONTANTS D'ÉQUILIBRE			CHARGES ET FINANCEMENT		
	COMPARATIF 2011 ¹	BUDGET 2012	ÉCART (%)	COMPARATIF 2011 ¹	BUDGET 2012	ÉCART (%)
DIRECTION GÉNÉRALE						
Direction	0,0	0,0	-	1 804,7	1 704,0	(5,6)
Direction générale associée - Concertation des arrondissements et des ressources matérielles	0,0	0,0	-	800,7	779,8	(2,6)
Direction générale associée - Développement et opérations	0,0	0,0	-	1 007,5	986,3	(2,1)
Affaires institutionnelles	0,0	0,0	-	4 094,5	3 728,6	(8,9)
Bureau du Plan	0,0	0,0	-	1 500,0	1 753,4	16,9
Communications	4 315,8	3 198,5	(25,9)	12 823,2	11 979,2	(6,6)
Greffe	668,7	668,7	-	32 164,1	31 869,3	(0,9)
Muséums nature	18 008,7	17 695,0	(1,7)	63 479,1	68 899,2	8,5
TOTAL – DIRECTION GÉNÉRALE	22 993,2	21 562,2	(6,2)	117 673,8	121 699,8	3,4
CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES						
Administration	0,0	0,0	-	3 555,4	3 555,4	-
Approvisionnement	35,0	85,0	142,9	10 978,3	10 748,6	(2,1)
Concertation des arrondissements	0,0	0,0	-	9 338,0	8 320,9	(10,9)
Immeubles	69 539,2	69 965,8	0,6	71 652,0	70 592,2	(1,5)
Matériel roulant et ateliers municipaux	53 138,3	49 753,5	(6,4)	52 249,8	49 753,5	(4,8)
Stratégies et transactions immobilières	81 058,3	85 902,6	6,0	76 290,1	74 698,1	(2,1)
TOTAL – CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	203 770,8	205 706,9	1,0	224 063,6	217 668,7	(2,9)
DÉVELOPPEMENT ET OPÉRATIONS						
Direction	21 666,8	27 150,9	25,3	18 639,4	15 912,7	(14,6)
Administration	0,0	0,0	-	12 608,3	11 796,4	(6,4)
Culture et patrimoine	6 875,8	7 610,8	10,7	44 030,7	45 034,4	2,3
Développement économique et urbain	15 655,9	16 338,8	4,4	40 194,0	43 811,2	9,0
Diversité sociale	9 000,0	9 666,7	7,4	17 366,9	16 750,7	(3,5)
Environnement et développement durable	24 406,8	25 646,8	5,1	107 564,3	100 258,1	(6,8)
Grands parcs et verdissement	1 563,0	1 472,1	(5,8)	16 304,7	15 560,3	(4,6)
Habitation	42 297,7	35 438,2	(16,2)	70 015,8	59 355,5	(15,2)
Sports	1 082,6	1 267,2	17,1	15 482,4	14 882,5	(3,9)
Transport	0,0	0,0	-	23 952,5	28 377,7	18,5
Travaux publics	202,0	202,0	-	9 846,6	9 809,0	(0,4)
TOTAL – DÉVELOPPEMENT ET OPÉRATIONS	122 750,6	124 793,5	1,7	376 005,6	361 548,5	(3,8)

Notes relatives au tableau de la page précédente :

¹ Les données du comparatif de 2011 concernant les revenus, affectations et montants d'équilibre ainsi que les charges et le financement ont été redressées, le cas échéant, pour refléter des réorganisations survenues entre unités d'affaires.

² Aux fins de la présentation du budget global, les revenus et les dépenses qui découlent des transactions résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires de la Ville sont éliminés afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des dépenses au budget.

³ Le « Total des affectations autres que celles prévues par les arrondissements » présente le montant des dépenses financées par des affectations, à l'exclusion des sommes qui ont été prévues dans le budget des arrondissements.

Le montant total des affectations prévues au budget de 2012 est le suivant :

Affectations prévues pour les arrondissements :	10 159,9
Affectations autres que celles prévues par les arrondissements :	<u>104 097,3</u>
Total des affectations du budget 2012 :	114 257,2

⁴ Le total correspond à celui des charges, des quotes-parts, du financement et des affectations présentés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

LE BUDGET DES ARRONDISSEMENTS

Le budget des arrondissements s'établit à 953 M\$, en hausse de 18,8 M\$ ou 2 %. Ce budget représente près de 20,1 % du budget total de la Ville de Montréal. Il est financé principalement par une enveloppe budgétaire de 850,1 M\$, déterminée par le conseil municipal, ainsi que par des revenus locaux et des affectations pour un montant évalué à 102,9 M\$.

Enveloppes budgétaires

En 2012, l'Administration a opté pour un gel budgétaire afin de réduire la croissance de ses dépenses. Ainsi, outre les ajustements liés au fonds de développement, les enveloppes budgétaires des arrondissements ont été essentiellement limitées au niveau de 2011.

Le fonds de développement destiné à la reconnaissance et à la mise en valeur du développement se traduit par un ajustement de 3,5 M\$ apporté aux enveloppes budgétaires des arrondissements. Cet ajustement compense les frais associés au développement.

Revenus et affectations

Les arrondissements ont le pouvoir d'utiliser certaines stratégies budgétaires et, par le fait même, de faire appel à d'autres mécanismes afin de maintenir, d'augmenter ou de développer les services offerts.

Ainsi, certains arrondissements ont fait, en 2012, le choix d'augmenter leurs revenus locaux pour un total de 5,9 M\$, ce qui leur permet de soutenir des charges équivalentes. La hausse des tarifs, l'augmentation des services rendus et le rééquilibrage des revenus basés sur des situations historiques soutiennent en grande partie cette stratégie budgétaire. De plus, le recours aux surplus des années antérieures a permis à neuf arrondissements d'augmenter leur base budgétaire de près de 10,8 M\$.

Par ailleurs, l'utilisation de la taxation locale est possible en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*. Le principe de cette taxation accorde aux arrondissements le droit de prélever une taxe locale afin de maintenir ou d'améliorer la qualité de leurs services. Au budget de 2012, neuf arrondissements ont recours à la taxation locale, pour des revenus totaux de 21,6 M\$.

LE BUDGET DES SERVICES CENTRAUX

Les dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses des services centraux se chiffre à 2 152,4 M\$, affichant une augmentation de 20,9 M\$, ou de 1 %.

Direction générale

Le budget de la Direction générale augmente de 4 M\$ en 2012, ou 3,4 %. Cette variation s'explique principalement par les ajustements suivants.

Bureau du Plan

Le Bureau du Plan est une unité temporaire mise sur pied en 2011 pour élaborer le Plan de développement urbain de Montréal, d'ici juin 2013. Cette année, son budget augmente de 0,3 M\$ notamment en raison de l'ajout de ressources affectées à la réalisation du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération.

Muséums nature

L'augmentation de 5,4 M\$ du budget des Muséums nature s'explique principalement par une contribution additionnelle de 3,4 M\$ pour la poursuite du projet *Faire vivre et animer l'Espace pour la vie*. Cette nouvelle offre muséale aborde le thème de la biodiversité sous les angles de spécialisation de ses quatre institutions. Cette contribution est financée par le gouvernement du Québec, en vertu du protocole d'entente négocié avec la Ville pour la réalisation du plan d'action *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Un ajustement de 1,6 M\$ est consenti pour assumer les dépenses liées au financement des nouvelles immobilisations des Muséums nature.

Communications

Le budget de la Direction des communications s'établit à 12 M\$, en baisse de 0,8 M\$. Cette diminution s'explique principalement par la réduction du budget affecté à la publicité et de celui des placements médias obligatoires.

Concertation des arrondissements et des ressources matérielles

Ce service assure une vision intégrée des interventions des arrondissements et renforce le lien entre ceux-ci et les services centraux dans la prestation des services. Le budget du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles s'établit à 217,7 M\$, en baisse de 6,4 M\$ ou 2,9 %.

Concertation des arrondissements

La Direction de la concertation des arrondissements dispose d'un budget de 8,3 M\$, en baisse de 1 M\$. Le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles a procédé à la création d'une direction distincte regroupant l'unité de la Propreté et du déneigement et l'unité des Relations avec les citoyens – 311, ce qui a permis de réduire les dépenses.

Immeubles

Le budget de la Direction des immeubles s'établit à 70,6 M\$, soit une baisse de 1,1 M\$ qui s'explique principalement par l'optimisation des travaux d'entretien à forfait ainsi que par les économies en consommation d'énergie générées par des projets d'efficacité énergétique.

Matériel roulant et ateliers municipaux

Le budget de la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux s'établit à 49,8 M\$, en baisse de 2,5 M\$. Afin de mieux répondre aux besoins réels de la clientèle en entretien de véhicules, une révision de la structure administrative de cette direction, combinée à des efforts de rationalisation, permet de réduire les dépenses prévues de cette unité.

Direction des stratégies et des transactions immobilières

Cette direction dispose d'un budget de 74,7 M\$, soit une baisse de 1,6 M\$. Le budget consacré aux propriétés destinées à la revente a été révisé en fonction des données réelles des dernières années, ce qui a permis de réduire le budget de l'unité.

Développement et opérations

Le Service du développement et des opérations regroupe 11 directions visant le développement de la Ville. Le budget du Service du développement et des opérations s'établit à 361,5 M\$, une baisse de 14,5 M\$, présentant ainsi une diminution des dépenses de 3,8 %.

Stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*

Le Service du développement et des opérations est mandaté pour gérer la mise en œuvre de l'entente de 140 M\$ entre le gouvernement du Québec et la Ville en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Chaque année, ce service revoit sa programmation en fonction de l'avancement des projets et soumet celle-ci à un processus d'approbation. Ces dépenses sont entièrement financées par le gouvernement du Québec.

En 2012, la programmation du Service de développement et des opérations s'appuie sur un budget de dépenses de 21,5 M\$. Un montant sera consacré principalement à la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de développement économique 2011-2017 (SDÉ) et au financement des études et dépenses connexes liées aux grands projets.

L'entente avec le gouvernement du Québec assure toujours le financement des projets déjà inscrits à la programmation *Imaginer-Montréal 2025*, notamment le Support aux festivals, le Grand Prix Cycliste Pro-Tour, le Grand Prix F-1, le PR@M – *Commerce*, Montréal-Métropole culturelle, la Vitrine culturelle, le Plan lumière du Quartier des spectacles, la salle de spectacle Jean-Grimaldi et le Bureau du 375^e anniversaire de Montréal.

Habitation

Dans le cadre de la mise en place de chantiers visant à revoir les processus administratifs de la Ville et à déterminer les meilleures pratiques pouvant générer des économies, le chantier sur les contributions et les subventions de la Ville a permis au Service du développement et des opérations de définir un ensemble de dispositions permettant une réduction des dépenses, notamment dans le cadre des programmes d'habitation.

Le budget de la Direction de l'habitation s'établit à 59,4 M\$, en baisse de 10,7 M\$. Cette baisse reflète la volonté de l'Administration de réviser ses stratégies d'intervention dans les programmes d'habitation tout en maintenant les mêmes objectifs de développement devant répondre aux besoins de la population.

Dans le cadre de cette révision, un exercice d'optimisation des volets issus du programme *Rénovation Québec* permet de diminuer les budgets de 3,3 M\$ pour le programme *Revitalisation des quartiers*

centraux et de 2,4 M\$ pour le programme *AccèsLogis* et le programme *logement abordable Québec – volet social et communautaire*.

Par ailleurs, la révision du programme municipal d'intervention en matière de logement social, volet projets spéciaux, que la Ville finance entièrement, se reflète par une diminution budgétaire de 1,4 M\$.

Quant au *Programme d'accès à la propriété*, que la Ville finance, la diminution des prévisions budgétaires de 2,5 M\$ ne compromet ni l'évolution ni l'atteinte des objectifs du programme, puisque les budgets initiaux avaient été établis sur des remboursements moyens surévalués par unité.

Environnement et développement durable

Le budget de la Direction de l'environnement et du développement durable s'établit à 100,3 M\$, en baisse de 7,3 M\$. Cette réduction s'explique en grande partie par une révision des coûts de contrats à la suite d'une réévaluation des volumes de traitement des matières recyclables ainsi que de l'élimination des déchets domestiques.

Transport

Le budget de la Direction du transport s'établit à 28,4 M\$, en hausse de 4,4 M\$. Cette augmentation de 18,5 % s'explique notamment par le renforcement des interventions de réparation mineure sur diverses structures de ponts et tunnels, des études de faisabilité (ponts Jacques-Bizard et de la Concorde), le recensement véhiculaire (comptage), des travaux mineurs d'éclairage et des études associées au réseau artériel.

Cette augmentation ainsi que d'autres dépenses liées à des études d'évaluation et de planification ainsi qu'à des relevés de terrain requis pour la réalisation du PTI sont financées par une affectation en provenance de la réserve financière destinée à la voirie.

Culture et patrimoine

Le budget de la Direction de la culture s'établit à 45 M\$, en hausse de 1 M\$. Cette augmentation s'explique notamment par un transfert budgétaire destiné à la création de postes temporaires pour le soutien au système informatique de gestion des bibliothèques (Millenium).

Service de l'eau

Le Service de l'eau présente un budget de fonctionnement de 170,2 M\$, ce qui représente une croissance de 0,6 %. Ce budget permet au service d'assurer le financement de nouvelles activités de même que l'augmentation du nombre d'activités prioritaires qui contribueront, à moyen terme, à limiter les frais de réparation. En ce qui a trait à ces nouvelles activités, la mise en place du projet de mesure de la consommation d'eau et d'une équipe de recherche de fuites en mode préventif permettra de respecter les conditions et orientations prévues par le gouvernement dans la nouvelle stratégie québécoise d'économies d'eau potable et de qualifier la Ville aux subventions du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (PIQM).

Finances

Le Service des finances dispose d'un budget de 53,1 M\$, une baisse de 1,6 M\$ ou 3,0 % qui s'explique principalement par une révision des processus et une réduction importante de l'effectif, soit 36,5 années-personnes. Une priorisation de l'expertise interne a permis de réduire le recours à des services professionnels externes.

Service des technologies de l'information

Le budget du Service des technologies de l'information s'établit à 62,3 M\$, une diminution de 1,1 M\$ qui s'explique par une révision à la baisse des contrats d'entretien informatique.

Service de police

Le budget du Service de police s'établit à 662,4 M\$, en hausse de 28,1 M\$, présentant ainsi une croissance des dépenses de 4,4 %. Cette augmentation se situe principalement au niveau de la rémunération globale du personnel policier, due notamment à l'indexation, aux progressions statutaires ainsi qu'à la nomination, à titre d'auxiliaires, de 150 policiers temporaires qui n'étaient pas prévus au budget de 2011. Par ailleurs, il y a aussi une augmentation de 0,8 M\$ en raison du rajustement de la rémunération des brigadiers scolaires lié au règlement de l'équité salariale.

Service de sécurité incendie

Les dépenses du Service de sécurité incendie sont en hausse de 13,6 M\$ en 2012. Cette hausse des dépenses de 4,3 % s'explique notamment par des variations dans la rémunération globale de l'ordre de 9,3 M\$ pour couvrir les rajustements salariaux liés aux conventions collectives. Aussi, le budget de 2012, caractérisé, entre autres, par l'ajout de 13,5 années-personnes, alloue des sommes supplémentaires de 3,8 M\$ pour poursuivre l'intégration partielle du schéma de couverture de risques, pour une quatrième année de mise en œuvre d'un programme d'implantation de cinq ans se terminant en 2013.

Commission des services électriques

Une diminution de 2,6 M\$ ou 4,1 %, du budget de la Commission des services électriques s'explique par une baisse importante des frais de financement liée aux taux d'intérêt, à la suite de remboursements d'emprunts et à des renouvellements de prêts.

LES AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES ET LE FINANCEMENT

Les charges associées aux rubriques « Autres postes budgétaires » et « Financement » totalisent 1 825,0 M\$ et représentent près de 38,5 % du budget global de la Ville. Ces rubriques regroupent quatre grandes catégories : les dépenses communes, pour 569,1 M\$, les frais de financement, pour 365,7 M\$, les dépenses de contributions, pour 536,6 M\$, et le financement, pour 353,5 M\$.

Ces rubriques prévoient notamment les charges suivantes :

- la contribution au financement d'activités réalisées par des partenaires et des organismes gouvernementaux, municipaux, régionaux et locaux;
- les charges financières centralisées qui sont associées au financement des dépenses en immobilisations;
- certaines charges requises pour répondre aux exigences légales, notamment les dépenses contingentes.

Les dépenses communes

Tableau 25
Dépenses communes

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	332 653,2	452 182,9	35,9
Crédits pour dépenses contingentes	45 034,4	47 404,0	5,3
Pertes possibles dans la perception	8 149,3	8 128,7	(0,3)
Dépenses générales d'administration	7 648,4	7 970,7	4,2
Plan de redressement	0,0	(2 000,0)	-
Autres dépenses communes	(20 161,2)	55 455,9	(375,1)
TOTAL	373 324,1	569 142,2	52,5

Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite

Le budget de 452,2 M\$ est en hausse de 119,5 M\$, soit 35,9 %.

Ce poste regroupe :

- les charges de rémunération qui ne peuvent, à cette étape, être réparties entre les unités d'affaires et qui, conformément aux dispositions des conventions collectives, doivent figurer au budget, notamment les sommes prévues pour l'équité salariale ainsi que les frais liés à certaines libérations syndicales;
- une partie des crédits relatifs à la rémunération des employés excédentaires;
- certaines charges relatives aux régimes de retraite.

Les principaux ajustements à ce poste sont :

- une augmentation de 122,4 M\$ des dépenses relatives aux régimes de retraite, qui se détaille ainsi :

- une hausse de 59,3 M\$ associée aux nouvelles évaluations actuarielles, aux 31 décembre 2009 et 2010, qui utilisent des hypothèses économiques et démographiques plus conservatrices. De plus, certains ajustements découlant de sentences arbitrales et du règlement du dossier de l'équité salariale avec certains syndicats génèrent une hausse des coûts;
- une augmentation de 59 M\$ suscitée par l'impact de la crise financière de 2008 sur la valeur lissée de l'actif, cet impact étant toutefois atténué par les rendements des années subséquentes, supérieurs à ceux espérés;
- un ajustement de 4,1 M\$ apporté au traitement comptable de la limite sur l'actif. Toutefois, cet ajustement est compensé par une affectation positive d'un même montant de 4,1 M\$ au montant à pourvoir, ayant ainsi un effet nul sur les charges à financer.

De plus, la Ville prévoit utiliser 40 M\$ en mesure d'allègement additionnelle, tel que le MAMROT le permet, créant en 2012 une augmentation nette de quelque 78,3 M\$ de la charge à financer.

- différents ajustements d'estimations amenant une réduction de la dépense de 2,9 M\$.

Crédits pour dépenses contingentes

Le poste budgétaire « Crédits pour dépenses contingentes » permet de pourvoir aux charges non prévues au budget, au règlement de réclamations et au paiement de condamnations judiciaires.

La somme destinée à ce poste budgétaire est directement liée au budget global de la Ville, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* qui oblige un budget minimal équivalant à 1 % du budget global, ce qui explique l'augmentation de 2,4 M\$.

Pertes possibles dans la perception

En 2012, ce poste demeure stable à 8,1 M\$. Il représente les mauvaises créances relatives à la perception des revenus liés à la fiscalité (taxation) et les autres types de revenus, notamment les amendes et les frais des constats d'infraction, les droits de mutation immobilière et les revenus de baux de location.

Dépenses générales d'administration

Ces crédits serviront principalement au maintien et à l'amélioration des services. L'administration municipale désignera, en cours d'année, les unités administratives qui seront responsables des projets priorités par la Ville dont les budgets sont prévus à ce poste.

Autres dépenses communes

Tableau 26
Autres dépenses communes

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)
Prêt d'employés au MESS	29 831,3	29 858,3	0,1
Montant réservé aux acquisitions d'immobilisations - autres activités	7 647,0	15 647,0	104,6
Interventions prioritaires en propreté et graffitis	4 475,0	4 475,0	-
Événements sociaux et culturels	0,0	1 300,0	-
Projet e-Cité/311	603,4	540,1	(10,5)
Montant réservé aux acquisitions d'immobilisations - Transport	7 361,0	0,0	-
Dépenses environnementales	932,8	0,0	-
Chantier d'optimisation	(80 000,0)	0,0	-
Autres	8 988,3	3 635,5	(59,6)
TOTAL	(20 161,2)	55 455,9	-

Les autres dépenses communes affichent un budget de 55,5 M\$, soit une augmentation de 75,6 M\$.

Cette augmentation est principalement attribuable au fait qu'en 2011, l'important plan de réduction de dépenses était reflété par une économie de 80 M\$ au niveau des dépenses communes. La répartition de cette réduction entre les unités d'affaires n'était pas encore connue lors du dépôt du budget de 2011. En 2012, cette économie n'est plus inscrite au chapitre des dépenses communes. Les chantiers d'optimisation et le plan de réduction ont permis de répartir cette somme dans les budgets attribués aux services centraux.

Les montants destinés au financement au comptant des dépenses d'immobilisation sont portés à 15,6 M\$ en 2012, soit une hausse de 8 M\$. Cette stratégie budgétaire reflète la ferme volonté de la Ville de contenir son niveau d'endettement en diminuant de manière importante le recours à l'emprunt comme source de financement.

Un nouveau budget de 1,3 M\$ est alloué afin d'assurer l'organisation et la tenue d'événements socioculturels qui, en 2011, étaient assumées par la Société du parc Jean-Drapeau.

Le budget de 7,3 M\$ qui était réservé en 2011 aux acquisitions d'immobilisations en transport est budgété en 2012 à la rubrique « Affectation aux activités d'immobilisations ».

Enfin, le budget consacré aux dépenses environnementales n'est plus requis en 2012, puisque la Ville de Montréal, en vertu de l'unique contrat qu'elle gère en matière de traitement des matières résiduelles sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal, n'a plus aucune dépense à assumer relativement aux contrats qui demeuraient en vigueur dans les villes reconstituées jusqu'au 31 décembre 2011.

Les frais de financement

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations et à la dette actuarielle initiale. Les frais de financement désignent principalement les dépenses d'intérêts ainsi que les frais d'escompte et d'émission d'emprunts.

Tableau 27
Frais de financement

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)
Frais de financement	410 835,5	393 688,1	(4,2)
Frais de financement décentralisés ¹	(29 519,5)	(27 948,7)	(5,3)
TOTAL	381 316,0	365 739,4	(4,1)

¹ Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Globalement, les frais de financement anticipés au budget de 2012 atteignent 393,7 M\$, en baisse de 17,1 M\$ ou 4,2 %. Cette révision à la baisse s'explique principalement par la diminution des frais d'intérêts au moment des financements et refinancements d'emprunts, diminution favorisée par des conditions de crédit plus avantageuses, par la réalisation d'un gain de change à l'échéance d'un emprunt en devises américaines, par le transfert aux affectations de la réduction des dépenses à financer à long terme reliée au refinancement du déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal et, enfin, par l'ajout des intérêts et frais d'escompte et d'émissions d'emprunts reliés à la dette nouvellement émise pour la STM.

Du montant total, une somme de 27,9 M\$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, les Muséums nature de Montréal, le Service de l'eau et certains arrondissements.

Les dépenses de contributions

En 2012, les dépenses de contributions s'élèvent à 536,6 M\$ et représentent environ 11,3 % des charges totales de la Ville. Elles sont effectuées à titre de soutien financier à la Société de transport de Montréal (STM) ainsi qu'à d'autres organismes. Ce poste budgétaire prévoit également les crédits nécessaires au paiement des quotes-parts de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

Tableau 28

Contributions aux sociétés, organismes et autres grands partenaires

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)
Société de transport de Montréal	404 900,0	394 900,0	(2,5)
Agence métropolitaine de transport	47 701,3	50 777,3	6,4
Communauté métropolitaine de Montréal	30 000,0	30 000,0	-
Conseil des arts	11 450,0	11 950,0	4,4
Sociétés de développement commercial	9 036,9	10 702,8	18,4
Société du parc Jean-Drapeau	10 812,2	8 812,2	(18,5)
Autres organismes	22 878,0	29 499,2	28,9
TOTAL	536 778,4	536 641,5	-

Société de transport de Montréal

La STM est une entité autonome qui relève de la Ville de Montréal et qui assure le service de transport en commun sur le territoire de l'île de Montréal au moyen d'un réseau de métro, d'autobus et de transport adapté.

En 2012, la contribution totale de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 394,9 M\$, soit une réduction de 10 M\$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- une diminution de 15 M\$ de la participation de la Ville au financement des dépenses d'exploitation de la STM, portant ainsi sa contribution à 372,9 M\$ en 2012. Cette réduction est liée à des efforts de gestion et d'efficacité de la STM, dans le cadre du plan de réduction des dépenses de la Ville et de ses sociétés parentes;
- une augmentation de 5 M\$ de la contribution de la Ville prévue dans le cadre du programme d'aide financière que la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) destine aux immobilisations de transport en commun. Cette contribution est portée à 22 M\$ en 2012. À cet égard, le *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun* de la SOFIL a été prolongé pour la période 2010 à 2014. Un montant de 700 M\$ sur 4 ans est prévu pour l'ensemble des organismes de transport du Québec. En vertu des modalités du programme, la contribution municipale est établie à la hauteur de 15 % des dépenses d'investissement réalisées par la STM. Pour 2012, cela correspond à une contribution de 22 M\$ que la Ville financera par emprunts.

Ainsi, la STM escompte des économies de 15 M\$ en 2011, économies qui seront reversées à la Ville de Montréal. En conséquence, la hausse réelle anticipée de la contribution de 2012 à la STM s'élève à 5 M\$, soit celle nécessaire pour le financement des investissements du programme de la SOFIL.

Agence métropolitaine de transport

L'AMT gère et finance le réseau des trains de banlieue ainsi que divers équipements de nature métropolitaine (stationnements incitatifs, voies réservées et terminus d'autobus). Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport, au sein du réseau métropolitain.

Le financement de l'AMT est principalement assuré par le gouvernement du Québec (remises gouvernementales provenant des droits sur l'immatriculation et de la taxe sur l'essence), par les municipalités de la région métropolitaine de Montréal (contributions aux trains de banlieue équivalent à 40 % des coûts d'exploitation) et par les usagers.

De plus, les municipalités versent au Fonds d'immobilisations métropolitain de l'AMT une contribution équivalent à 1 % de leur richesse foncière uniformisée. Le Fonds finance la partie non subventionnée (généralement 25 %) des investissements réalisés dans le réseau des trains de banlieue et les équipements métropolitains.

Une entente concernant la révision du cadre financier du transport collectif métropolitain a été conclue à la Communauté métropolitaine de Montréal en février 2010. Cependant, comme la loi de l'AMT n'a pas encore été modifiée par le gouvernement du Québec, les modalités de financement habituelles doivent toujours être appliquées par les municipalités.

En 2012, la contribution de la Ville de Montréal à l'AMT s'élève à 50,8 M\$, une hausse de 6,4 %. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de 8,8 % de la contribution au fonds d'immobilisations, contribution qui atteint 21,7 M\$ en 2012. Cette progression est proportionnelle à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La contribution aux trains de banlieue, pour sa part, s'élève à 29,1 M\$, en hausse de 5 %. Cette augmentation suit celle des coûts d'exploitation des trains de banlieue.

Communauté métropolitaine de Montréal

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un organisme métropolitain qui a pour but de créer une vision commune de la région métropolitaine. Son mandat est d'assurer une cohésion métropolitaine sur les orientations de développement ainsi qu'une coordination des actions nécessaires à une croissance harmonieuse du Grand Montréal.

La CMM exerce ses compétences sur les plans de l'aménagement métropolitain, du développement économique, de l'environnement, des équipements métropolitains, du logement social, du transport et de la planification de la gestion des matières résiduelles.

La quote-part de Montréal à la CMM demeure stable à 30 M\$.

Conseil des arts de Montréal

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle important dans la diffusion et la promotion de la culture et assure un soutien aux créateurs en encourageant l'excellence artistique. La Ville augmente de 500,0 \$ sa contribution à cet organisme, pour la porter à près de 12 M\$.

Société du parc Jean-Drapeau

La Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) assure une gestion intégrée de l'ensemble des activités d'entretien du parc. Elle fournit un soutien opérationnel aux activités et aux événements qui s'y déroulent. La contribution directe au budget d'exploitation de la SPJD totalise 8,8 M\$ en 2012, soit une baisse de 2 M\$. Cette réduction est attribuable aux deux éléments suivants :

- une baisse de la contribution aux activités de base de 0,7 M\$ que la Société compte compenser par un accroissement de ses revenus autonomes en 2012;
- une réduction de 1,3 M\$ découlant de la volonté de la Société de se recentrer sur sa mission de base et de se départir de certains mandats de la Ville, notamment l'organisation et la tenue d'événements socioculturels, tels la Fête des enfants et les Week-ends du monde. Notons qu'un budget équivalent est prévu aux dépenses communes afin d'assurer le maintien d'activités similaires.

Par ailleurs, notons qu'une somme de l'ordre de 0,1 M\$ est également budgétisée à ce poste, à titre de contribution indirecte pour des dépenses que la Ville assume sur le site du Parc.

Sociétés de développement commercial

La Ville de Montréal versera aux 16 sociétés de développement commercial (SDC) une somme totalisant 10,7 M\$, soit l'équivalent des revenus de cotisations perçues par voie de taxation auprès des commerçants qui en sont membres.

Autres organismes

Un budget de 29,5 M\$ est prévu à titre de contributions aux autres organismes, relativement à des ententes pour des services et à des partenariats conclus avec des organismes externes. Le tableau suivant dresse la liste de ces organismes et des sommes qui leur sont attribuées.

Tableau 29
Contributions aux autres organismes
 (en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)
Programme réussir@montréal – Industrie	9 500,0	16 300,0	71,6
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	4 640,6	4 890,6	5,4
Technoparc Montréal – Secteur de Saint-Laurent	2 650,0	2 600,0	(1,9)
Office de consultation publique de Montréal	1 762,4	1 762,4	-
Prêt d'employés à des organismes externes	1 505,0	1 664,4	10,6
Ombudsman	1 077,8	1 037,0	(3,8)
Conseil du patrimoine	518,7	521,3	0,5
Office municipal d'habitation de Montréal	397,0	397,0	-
Fédération canadienne des municipalités	190,0	190,0	-
Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation des sites	76,0	76,0	-
CIRANO	28,5	28,5	-
Société de gestion Marie-Victorin	20,0	20,0	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	-
Montréal international – FODIM	500,0	0,0	-
TOTAL	22 878,0	29 499,2	28,9

La Ville s'associe, sur une base permanente, à ces organismes actifs dans différentes sphères d'activité, notamment pour :

- favoriser et soutenir des activités liées à la recherche ou au développement des secteurs économiques, culturels et touristiques;
- soutenir la consultation publique relative aux décisions des instances touchant les dossiers d'envergure de l'administration municipale, par le truchement, entre autres, de l'Office de consultation publique et du Conseil du patrimoine;
- favoriser le traitement équitable des demandes et des plaintes des citoyens et des employés de la Ville de Montréal, par le Bureau de l'ombudsman.

Au besoin, la Ville peut aussi s'associer de façon ponctuelle à des organismes en leur versant une contribution financière pour réaliser des événements ou des projets de construction ou de rénovation d'infrastructures sportives et culturelles.

La hausse de 6,6 M\$ s'explique principalement par une augmentation de 6,8 M\$ du budget destiné au programme d'aide financière *Réussir@montréal – Industrie*, dont les trois principaux objectifs sont d'accélérer l'investissement immobilier industriel à Montréal, d'améliorer la compétitivité de Montréal à l'échelle régionale et de maintenir une structure industrielle diversifiée.

Par ailleurs, le soutien financier de la Ville au Fonds de développement international de Montréal (FODIM), géré en collaboration avec l'organisme Montréal International, n'est pas requis en 2012 puisque l'organisme a réalisé des surplus d'exploitation.

Les quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des activités de l'agglomération

Ce poste représente la contribution devant être prévue au budget du conseil municipal de Montréal afin de financer les activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal. Pour plus de renseignements, consulter la section « Quotes-parts » de ce document.

Tableau 30
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération
(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)
QUOTES-PARTS			
Dépenses générales	1 421 929,8	1 475 679,8	3,8
Service de l'eau	90 143,2	85 226,0	(5,5)
Réserve financière de l'eau	74 073,2	88 318,6	19,2
Alimentation en eau potable	47 201,4	46 608,1	(1,3)
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	29 560,2	28 577,4	(3,3)
Service des premiers répondants	5 288,8	5 288,7	-
TOTAL	1 668 196,6	1 729 698,6	3,7

Le financement

Tableau 31
Financement
(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)
Remboursement de la dette à long terme	366 188,8	382 165,6	4,4
Remboursement de la dette à long terme décentralisée ¹	(28 799,0)	(28 641,8)	(0,5)
TOTAL	337 389,8	353 523,8	4,8

¹ Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Le remboursement de la dette à long terme

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations. Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital ainsi que les contributions aux fonds d'amortissement.

Le remboursement de la dette à long terme prévu au budget de 2012 s'élève à 382,2 M\$, une hausse de 16 M\$ ou 4,4 %. Cet écart est principalement attribuable à une augmentation des emprunts nécessaires au financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations ainsi qu'à l'utilisation d'un gain de change pour réduire et convertir en dollars canadiens le refinancement à l'échéance d'un emprunt en devises américaines, en partie neutralisée par l'échéance de certaines dettes.

Du montant total, une somme de 28,6 M\$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, les Muséums nature de Montréal, le Service de l'eau et certains arrondissements.

L'ÉLIMINATION DES TRANSACTIONS INTERNES ET INTERENTITÉS

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur trois types de transactions, soit :

- les transactions à éliminer afférentes à la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération (quotes-parts). Puisque ces transactions résultent d'échanges de services entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération, elles sont éliminées dans le budget global de la Ville de Montréal;
- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Tableau 32
Élimination des transactions internes et interentités

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)
Élimination des transactions internes et interentités	(1 853 465,6)	(1 916 458,7)	3,4

Dette et situation financière

L'ENDETTEMENT

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI).

La Ville peut exceptionnellement recourir à l'emprunt pour financer d'autres types de dépenses afférentes à ses champs de compétence. Ce qui a été le cas notamment avec la stratégie de refinancement de la dette actuarielle initiale de l'ancienne Ville de Montréal, mise en place en 2003 et poursuivie en 2004 et 2005. Ainsi, au 31 décembre 2010, le montant brut de la dette émise par la Ville de Montréal atteignait 6,9 milliards de dollars. En excluant la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle de cinq des six régimes de retraite des employés de l'ex-Ville de Montréal, la dette à long terme oscillait autour de 5,6 milliards de dollars.

En tenant compte des dépenses d'investissement prévues en 2011, des emprunts échus et des refinancements, la dette devrait se situer à 5,6 milliards de dollars à la fin de 2011.

Les dépenses en immobilisations ont un impact sur le niveau d'endettement de la Ville. Elles influent également sur le budget de fonctionnement, en ce qui concerne non seulement les frais d'exploitation, mais aussi le coût de la dette. Par conséquent, il est important de fixer le niveau des investissements en ayant le souci constant de contenir l'ampleur de la dette, pour restreindre la pression exercée par le coût de la dette sur le budget de fonctionnement de la Ville.

Le tableau de la page suivante aide à mieux saisir l'impact de l'endettement sur le budget de fonctionnement de la Ville, en faisant la distinction entre le coût brut et le coût net de la dette. Il indique également la portion des coûts qui sont à la charge des contribuables de l'agglomération de Montréal.

Au budget de 2012, le coût brut de la dette, soit 898,2 M\$, représente 19,1 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations¹. Toutefois, il faut considérer qu'une partie importante de ce coût n'est pas assumée par les contribuables, puisque la dette est en partie financée par d'importants programmes de subventions du gouvernement du Québec et par les redevances de la Commission des services électriques de Montréal. De plus, des placements à long terme sont effectués selon l'état de la réserve accumulée aux fonds d'amortissement pour pourvoir au remboursement futur des emprunts. Ces placements génèrent des intérêts qui réduisent d'autant le coût que doivent assumer les contribuables. En 2012, le coût net atteint 647,3 M\$, soit 13,8 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations¹.

Il est à noter qu'une partie du coût brut de la dette, soit 108,4 M\$, est attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de retraite des employés de l'ex-Ville de Montréal. La stratégie mise de l'avant ayant permis à la Ville de rembourser ces régimes de retraite, les cotisations spéciales à verser aux caisses de retraite ne sont plus exigibles. En contrepartie, des emprunts ont été contractés, entraînant ainsi des coûts de financement.

En excluant les frais financiers associés au refinancement de la dette actuarielle initiale, les frais financiers bruts s'élèvent à 789,8 M\$, soit 16,8 % de l'ensemble des charges et du financement. Le coût net atteint 564,3 M\$, soit 12 % de l'ensemble des charges et du financement.

¹ En excluant, à l'État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal, le poste *Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés*.

Depuis la mise en place de l'agglomération de Montréal, une partie du coût de la dette est assumée par les contribuables de l'agglomération. Pour 2012, leur contribution s'élève à 249,6 M\$.

Tableau 33
Coût de la dette en 2012

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF GLOBAL 2011	COÛT TOTAL 2012	REFINANCEMENT DE LA DETTE ACTUARIELLE 2012	COÛT TOTAL EXCLUANT LA DETTE ACTUARIELLE 2012
COÛT TOTAL DE LA DETTE				
Intérêts et autres frais	410 835,5	393 688,3	91 604,9	302 083,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	366 188,8	382 165,5	-	382 165,5
	777 024,3	775 853,8	91 604,9	684 248,9
Affectation au remboursement de la dette	8 971,2	32 166,8	6 800,0	25 366,8
Remboursement de capital par subvention	86 081,7	90 156,7	9 940,8	80 215,9
TOTAL – COÛT BRUT DE LA DETTE	872 077,2	898 177,3	108 345,7	789 831,6
Moins				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	46 808,1	48 600,0	2 976,7	45 623,3
Prime à l'émission – Revenus d'intérêts et reportés	975,3	3 691,8	978,0	2 713,8
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
pour la portion des intérêts	67 272,1	59 234,9	11 450,2	47 784,7
pour la portion du capital	86 081,7	90 156,7	9 940,8	80 215,9
	201 137,2	201 683,4	25 345,7	176 337,7
Moins				
Recouvrement de la Société de transport de Montréal	-	13 195,1	-	13 195,1
Recouvrement sous forme de redevances du fonds des conduits souterrains	37 745,7	36 033,3	-	36 033,3
	37 745,7	49 228,4	-	49 228,4
TOTAL – COÛT NET DE LA DETTE À LA CHARGE DES CONTRIBUABLES	633 194,3	647 265,5	83 000,0	564 265,5
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	231 474,6	249 625,4	-	249 625,4
Contribuables de la Ville de Montréal	401 719,7	397 640,1	83 000,0	314 640,1
Proportion du coût de la dette par rapport à l'ensemble des charges, du financement et des affectations¹				
Coût brut de la dette	19,4 %	19,1 %	2,3 %	16,8 %
Coût net de la dette	14,0 %	13,8 %	1,8 %	12,0 %

¹ Excluant, à l'État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal, le poste Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés.

LA GESTION DE LA DETTE

Le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateur de fonds publics, accorde une place prépondérante à la saine gestion des finances de la Ville. L'un des éléments importants d'une telle gestion est évidemment la dette. Il faut gérer de façon à ce que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

En 2005, la firme Moody's a revu à la hausse la cote de crédit de la Ville, la faisant passer de A2 à A1. En 2006, elle a haussé de nouveau la cote de crédit de la Ville, celle-ci passant de A1 à Aa2, la meilleure cote de l'histoire de Montréal. Cette cote a été maintenue par Moody's à chaque année, de 2007 à 2011. De son côté, la firme Standard and Poor's a de nouveau attribué la cote de crédit A+ stable.

Il a déjà été mentionné que la Ville de Montréal a recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Cela implique que la Ville doit faire des choix, parce qu'elle ne peut pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale à son pouvoir d'emprunt. La Ville a donc élaboré une stratégie financière qui tient compte notamment de son endettement. C'est dans cet esprit qu'elle a présenté, au budget de 2004, sa politique de gestion de la dette.

Rappelons que cette politique a pour but de :

- définir les objectifs de la gestion de la dette;
- rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec sa politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster le niveau d'endettement;
- s'assurer d'un accès stable et de coûts avantageux sur les marchés des capitaux;
- améliorer sa situation financière et ainsi maintenir, voire bonifier, sa cote de crédit.

Les pratiques adoptées dans le contexte de la politique de gestion de la dette publique de la Ville de Montréal sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation à cette politique doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de la dette sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances. Une synthèse de la politique est également présentée à l'annexe 5.

Plusieurs mesures de la politique de gestion de la dette ont un impact sur les charges prévues au budget. Par exemple, en 2012, et conformément aux dispositions de cette politique, la contribution volontaire destinée au remboursement accéléré de la dette s'élève à 34,5 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2012, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire celle-ci de 232,1 M\$.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette permet d'améliorer le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir sa cote de crédit être bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui concerne tant l'endettement que le poids du service de la dette.

La prochaine section brosse un portrait financier de la Ville et permet, notamment, de faire le point sur la situation de l'endettement et sur certaines balises fixées dans le cadre de la politique de gestion de la dette.

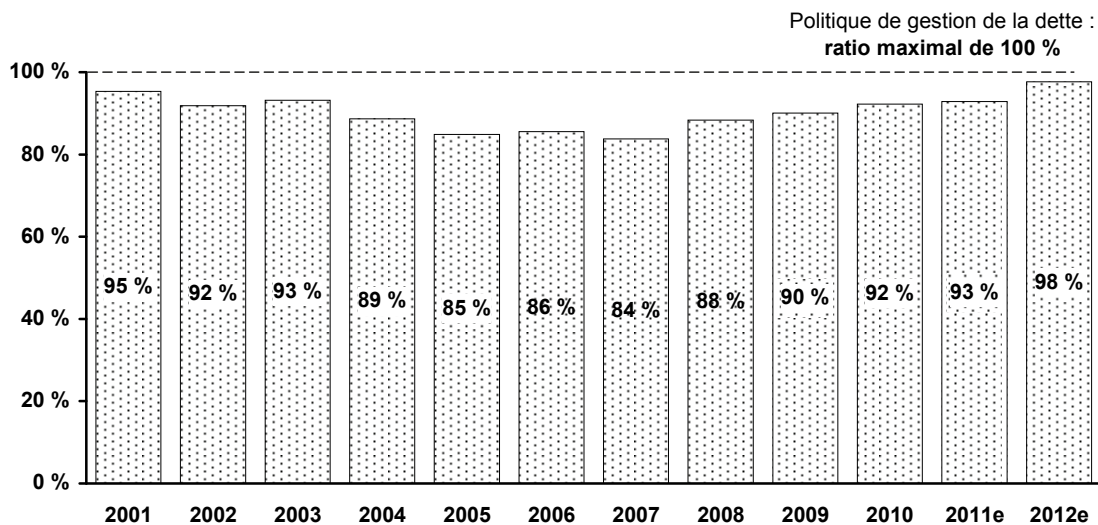
LE PORTRAIT FINANCIER

Depuis le regroupement municipal de 2002, la Ville de Montréal s'est dotée de politiques et a mis en place des encadrements de nature financière et budgétaire. Ces « outils » permettent la saine gestion des fonds publics et l'amélioration à court, moyen et long terme de la situation financière de la Ville. Le présent texte permet de suivre l'évolution de plusieurs paramètres financiers sur une période de 12 années, démontrant ainsi une amélioration globale de la situation financière de la Ville.

Le poids de la dette directe et indirecte² nette

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette directe et indirecte nette – en excluant l'impact du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) – à un maximum équivalant à 100 % des revenus du budget global de la Ville de Montréal. L'analyse des données permet de constater que, malgré la croissance importante de la dette nette de la Société de transport de Montréal³, l'ajout de la dette de la Société de vélo en libre-service, les besoins accrus en investissements et la diminution des échéances nettes de la dette, ce ratio continue d'être légèrement inférieur à 100 %, soit à 98 %.

Graphique 3
Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale)
en pourcentage des revenus, de 2001 à 2012
(au 31 décembre de chaque année)



² La dette indirecte représente la dette des organismes compris dans le périmètre comptable de la Ville de Montréal, soit : Société de transport de Montréal, Société d'habitation et de développement de Montréal, Corporation Anjou 80, Technoparc Saint-Laurent et Société de vélo en libre-service. La dette de 2005 a été ajustée pour tenir compte du report d'emprunts découlant de la réorganisation territoriale. Pour corriger ce contexte singulier, 250 M\$ ont été ajoutés à la dette en 2005. En 2006, les dettes des villes reconstituées sont, pour l'essentiel, exclues de la dette de la Ville de Montréal, c'est-à-dire que les villes reconstituées repartent avec la majorité de leurs dettes.

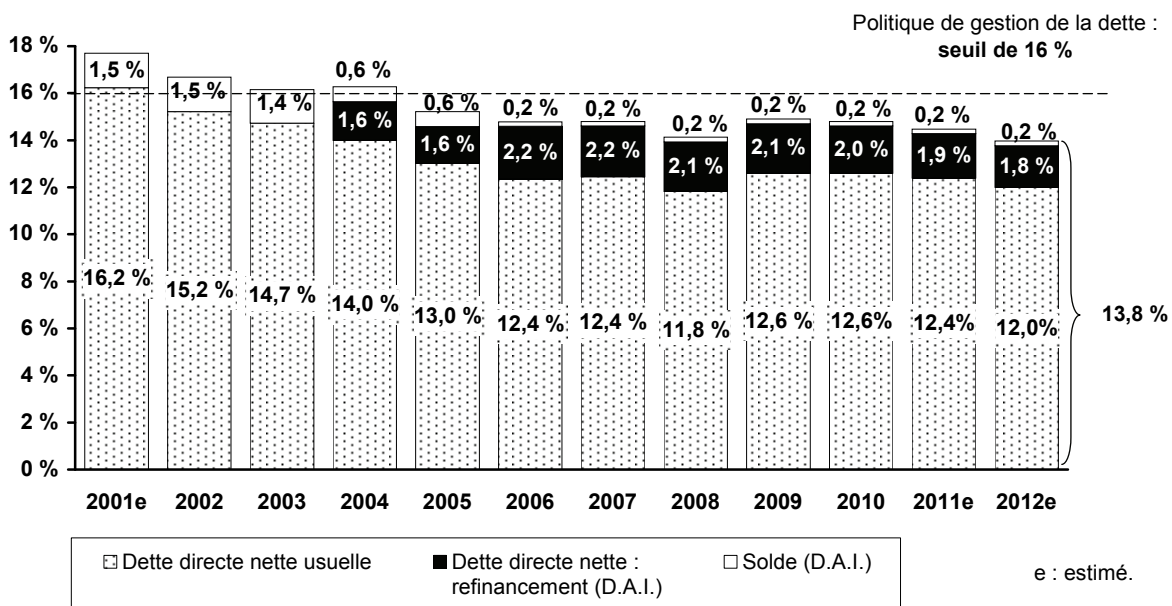
³ La dette nette de la Société de transport de Montréal passerait de 164,9 M\$ en 2001 à 662,3 M\$ en 2012.

Le poids relatif du service de la dette

Le graphique suivant présente le coût net du service de la dette par rapport à l'ensemble des charges, du financement et des affectations⁴. La politique de gestion de la dette limite le coût net du service de la dette à un maximum de 16 % de l'ensemble des charges et du financement de la Ville. Rappelons que de 2003 à 2005, la Ville a procédé au refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de retraite (cadres, contremaîtres, fonctionnaires, pompiers et professionnels) et que ce refinancement a pour effet d'accroître les frais financiers. Cette hausse est cependant compensée par la réduction des cotisations spéciales.

En 2001, le coût net du service de la dette représentait 16,2 % de l'ensemble des charges et du financement. Au budget de 2012, ce ratio atteint 12 %. Même en ajoutant les frais financiers associés au refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), le coût total net du service de la dette par rapport à l'ensemble des charges et du financement (13,8 %) affiche une diminution importante par rapport à 2001.

Graphique 4
Coût net du service de la dette en pourcentage des charges et du financement, de 2001 à 2012
(données budgétaires)



⁴ En excluant, à l'État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal, le poste Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés.

Amélioration du bilan financier

Au 31 décembre 2001, la dette directe nette de la Ville de Montréal atteignait 3 milliards de dollars. L'ex-Ville de Montréal avait aussi une dette actuarielle initiale de 1,6 milliard à l'égard de ses régimes de retraite; ce qui donnait une dette totale combinée de 4,6 milliards.

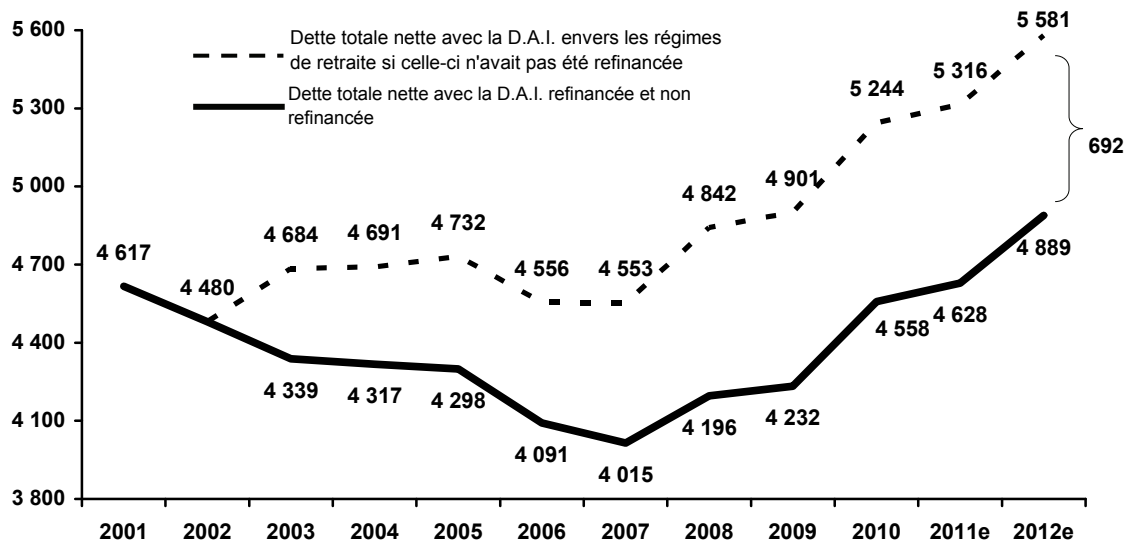
La dette actuarielle initiale avait la particularité d'augmenter au fil des ans, et ce, jusqu'en 2011, puisque les cotisations spéciales prévues étaient insuffisantes pour payer les intérêts sur cette dette. Globalement, la mise en œuvre de la stratégie de refinancement a permis de corriger en grande partie ce problème et d'améliorer le bilan financier de la Ville de 692 M\$, notamment par :

- la réduction de 240 M\$ de la dette actuarielle initiale, grâce à la collaboration du gouvernement du Québec qui a accepté de prendre ce montant à sa charge;
- une amélioration du bilan de 452 M\$ résultant principalement de plusieurs éléments de la stratégie de refinancement, notamment :
 - la cristallisation de la dette actuarielle initiale qui a permis d'éviter, en bonne partie, la croissance future de cette dette;
 - les modifications apportées à la structure de remboursement, permettant d'amorcer notamment, dès 2004, le remboursement du capital;
 - la structure de financement et la faiblesse des taux d'intérêt.
 - la variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 5

Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) avec et sans stratégie de refinancement⁵, de 2001 à 2012

(données au 31 décembre de chacune des années - en millions de dollars)

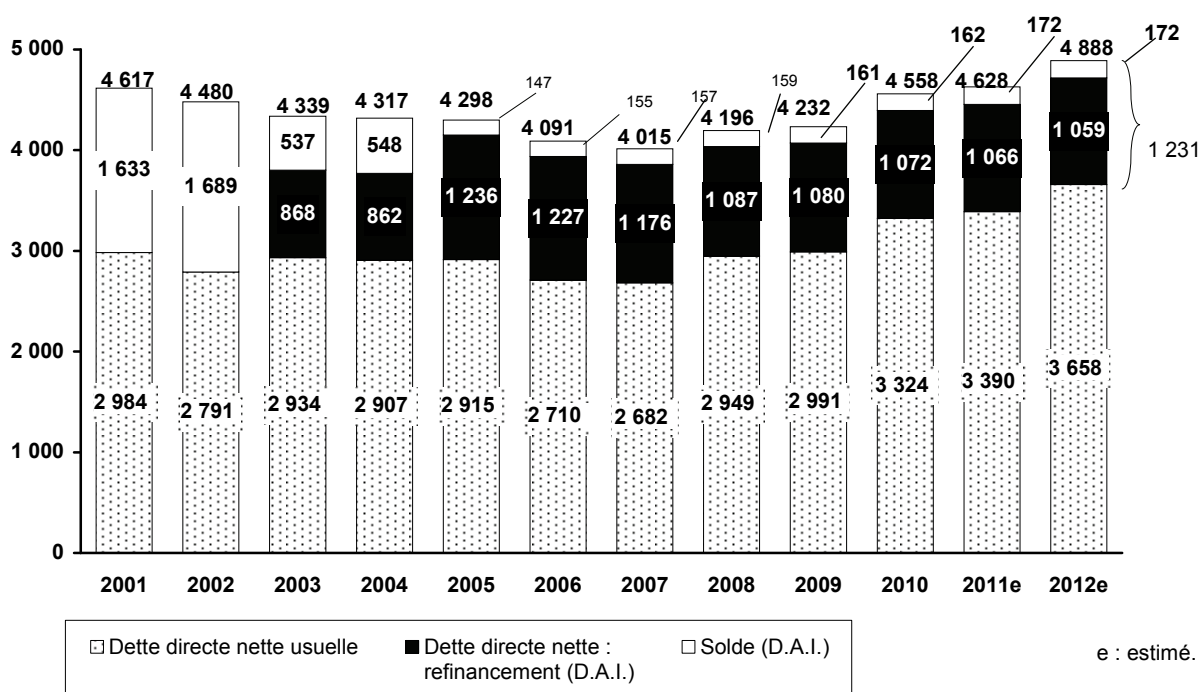


⁵ Les dépenses à financer à long terme qui sont associées au refinancement de la dette actuarielle initiale ne sont pas considérées. En 2012, ces dépenses oscilleraient autour de 21,8 M\$.

Endettement sous contrôle

La dette directe nette émise – c'est-à-dire ayant fait l'objet d'emprunts et qui est à la charge des contribuables – atteignait 3,8 milliards de dollars aux états financiers de 2003 et 2004⁶, comprenant les emprunts réalisés en 2003 dans le cadre du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.). Comme l'indique le graphique suivant, la dette actuarielle initiale a diminué comparativement à 2001. Depuis son refinancement en 2003, cette dette baisse progressivement, passant de 1,6 G\$ en 2001 à 1,1 G\$ en 2012. Globalement et comparativement à 2001, la dette directe nette, incluant la D.A.I., affiche une légère hausse, passant de 4,6 G\$ en 2001 à 4,9 G\$ en 2012.

Graphique 6
Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.),
de 2001 à 2012
(données au 31 décembre de chaque année - en millions de dollars)



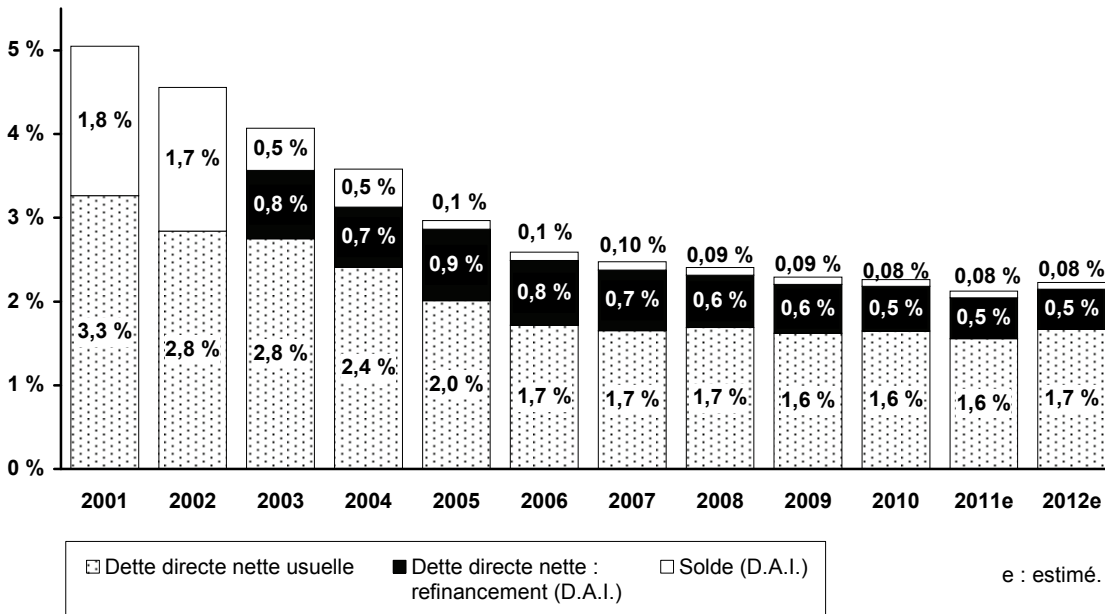
⁶ Les dépenses d'investissement ou d'activités financières à financer à long terme ne sont pas considérées dans cette section.

Le poids de la dette directe par rapport à la valeur foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée⁷. Le poids de la dette directe nette est passé de 3,3 % en 2001 à 1,7 % en 2012. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 2,2 % en décembre 2012. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la D.A.I.;
- l'appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- la stratégie de refinancement de la D.A.I. de la Ville de Montréal;
- la variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 7
Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage
de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, de 2001 à 2012
(au 31 décembre de chaque année)



⁷ La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur ajustée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

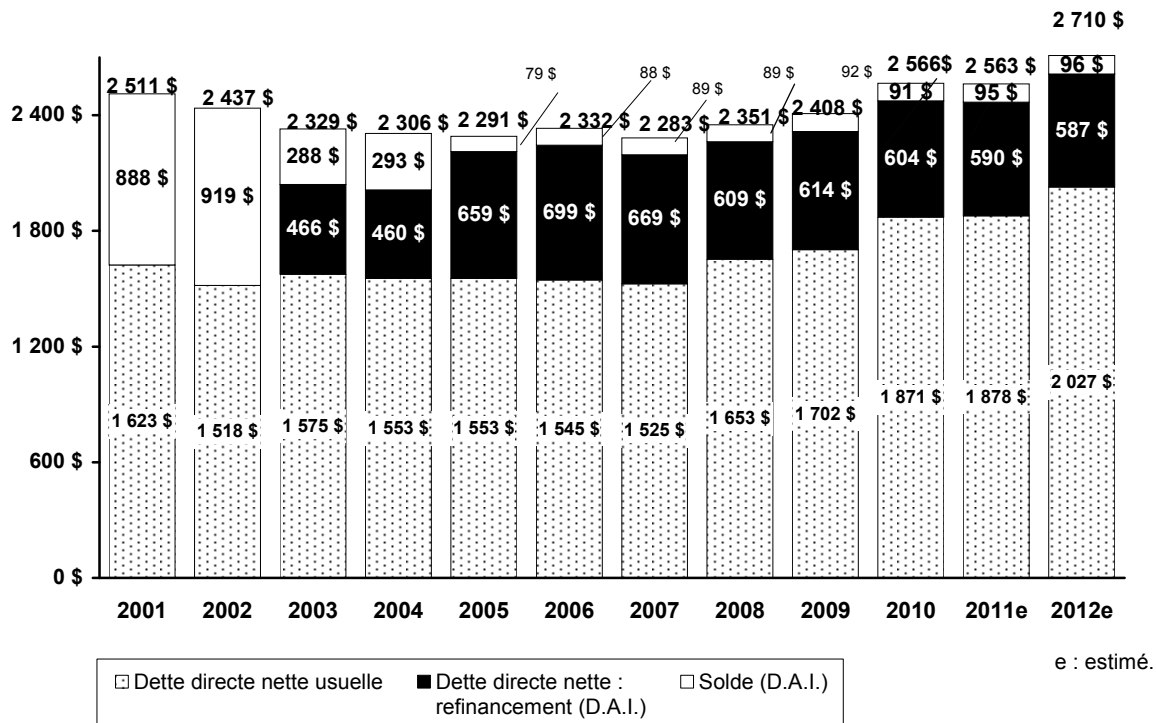
La dette directe nette par citoyen

Le prochain graphique indique que la dette directe nette par citoyen, en incluant le refinancement de la dette actuarielle initiale, a légèrement augmenté depuis 2001. Elle est passée de 2 511 \$ en 2001 à environ 2 710 \$ en 2012.

Graphique 8

Dette directe nette et dette actuarielle initiale par citoyen, de 2001 à 2012

(au 31 décembre de chaque année)

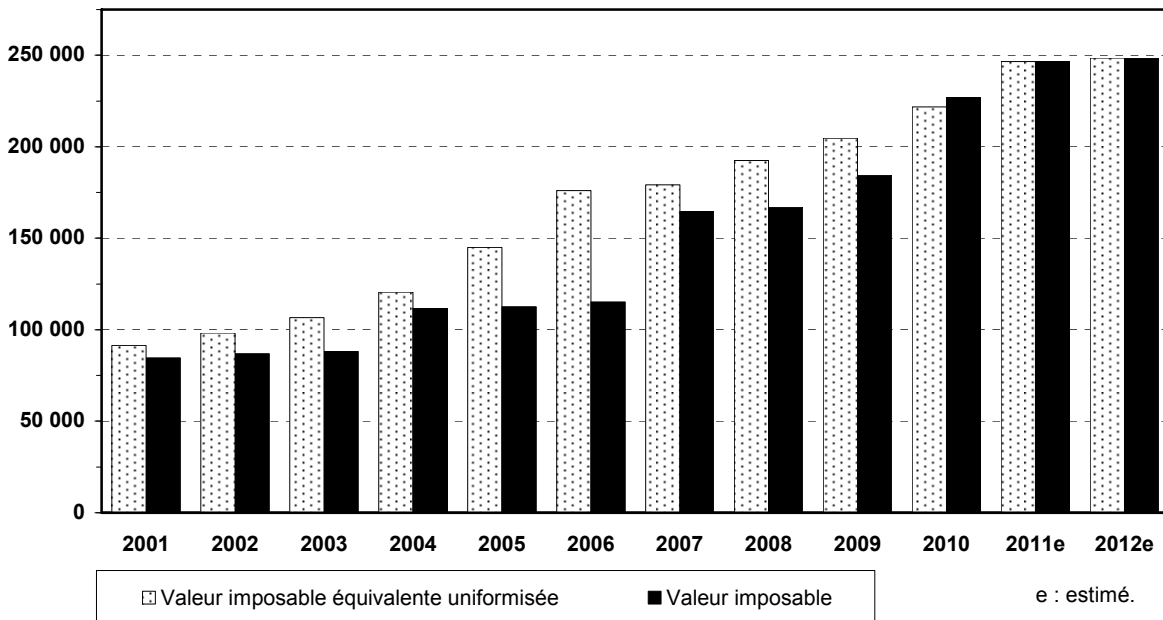


La hausse des valeurs foncières

Le prochain graphique montre l'évolution des valeurs foncières. Comme les revenus des municipalités proviennent essentiellement de l'impôt foncier, la valeur foncière est un indicateur essentiel.

La valeur imposable et la valeur imposable équivalente uniformisée ont progressé de façon importante depuis 2001. À titre indicatif, entre le rôle triennal de 2001-2003 et celui de 2004-2006, les valeurs foncières imposables augmentent de 25 %. Entre celui de 2004-2006 et celui de 2007-2010, elles sont en hausse de 41 %. De nouveau, entre 2007-2010 et 2011-2013, le rôle progresse de 23 %. Le marché immobilier témoigne d'une vivacité exceptionnelle, comme l'indiquent les valeurs déposées au dernier rôle. À cette appréciation générale des valeurs, s'ajoutent la valeur des nouveaux immeubles ainsi que la valeur des modifications apportées aux immeubles existants.

Graphique 9
Évaluation imposable et évaluation foncière équivalente uniformisée,
de 2001 à 2012
(en millions de dollars)



Conclusion

De 2001 à 2012, plusieurs éléments ont influencé favorablement la situation financière de la Ville de Montréal. Voici les principaux :

- le contrôle du niveau d'endettement, tout en augmentant substantiellement les investissements pour maintenir les infrastructures en bon état;
- le refinancement de la dette actuarielle initiale et l'apport financier du gouvernement du Québec à cet égard;
- la conjoncture économique favorable qui a permis de profiter de la faiblesse des taux d'intérêt;
- la croissance importante de l'assiette de l'impôt foncier, laquelle découle principalement du dépôt des rôles d'évaluation 2004-2006, 2007-2010 et 2011-2013 ainsi que d'un marché immobilier particulièrement actif en 2005 et 2006;
- l'implantation de la politique de gestion de la dette qui permet d'en accélérer le remboursement – une réduction de 232,1 M\$ entre 2004 et la fin de 2012.

Fiscalité

LA FISCALITÉ DE 2012

Sur l'île de Montréal, les compétences municipales sont partagées entre le conseil d'agglomération, les conseils municipaux des villes liées et, dans le cas de Montréal, les conseils d'arrondissement. Les taxes foncières imposées par le conseil municipal de Montréal financent, à la fois, les charges relevant des compétences locales et la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération.

La fiscalité du budget du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, des droits ainsi que certains tarifs relatifs à l'eau et aux matières résiduelles. Ces sources de revenus sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

La taxe foncière générale

La taxe foncière générale est une taxe foncière à taux variés prélevée par le conseil municipal de Montréal qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais. Les taux varient selon quatre catégories d'immeubles : la catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins, la catégorie des immeubles de six logements ou plus, celle des immeubles non résidentiels et celle des terrains vagues desservis. Par ailleurs, qu'ils soient desservis ou non, les terrains vagues sont assujettis au double du taux applicable à la catégorie résiduelle.

La taxe foncière générale est destinée au financement des charges associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération.

La fiscalité de l'eau

Au cours des dernières années, les dépenses relatives à l'eau ont été consolidées à l'intérieur du Fonds de l'eau. En 2012, les revenus reliés à l'eau sont consolidés afin que le contribuable puisse aisément distinguer la portion de ses charges fiscales consacrée aux activités reliées à l'eau. Jusqu'en 2011, une part importante des sommes destinées aux dépenses reliées à l'eau provenait du fonds général de la Ville, alimenté notamment par la taxe foncière générale. À partir de 2012, les ressources prélevées au niveau local pour financer des dépenses reliées à l'eau sont identifiées comme telles et dirigées vers la réserve financière de l'eau. Ainsi, une partie de la taxe foncière générale équivalant à 173 M\$ est transférée vers la taxe relative à l'eau. Ce transfert se fait globalement à coût nul pour l'ensemble des contribuables.

La contribution totale à la réserve financière locale de l'eau atteint 350,6 M\$ en 2012, en hausse de 14,2 M\$ par rapport à 2011. De cette somme, 322,4 M\$ sont prélevés au moyen de la taxe relative à l'eau, imposée sur une base foncière, et 28,2 M\$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur.

La taxe relative à l'eau

La taxe relative à l'eau doit générer 322,4 M\$ en 2012, soit 14,1 M\$ de plus qu'en 2011. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La tarification de l'eau

Dans le contexte du processus d'harmonisation de la tarification de l'eau, les différents tarifs visant les immeubles résidentiels sont réduits, cette année, dans plusieurs des arrondissements où ils sont prélevés. Qui plus est, la tarification au compteur pour les immeubles résidentiels est remplacée par des tarifs forfaitaires dans l'arrondissement d'Anjou. Ces mesures n'entraînent globalement aucune augmentation de charges fiscales.

Dans le cadre de l'augmentation de la contribution à la réserve financière de l'eau, les grands consommateurs voient leur tarif général passer de 0,56 \$/m³ à 0,57 \$/m³ pour toute consommation excédant 100 000 m³.

Les revenus de tarification de l'eau s'élèvent à 28,2 M\$ en 2012.

La tarification des matières résiduelles

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles demeurent inchangés et doivent générer des revenus de quelque 13,5 M\$ en 2012.

La taxe relative à la voirie

Le prélèvement sur une base foncière d'une taxe relative à la voirie est maintenu, en 2012, au même niveau qu'en 2011. Cette contribution s'élève à 17,3 M\$. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Les droits sur les mutations immobilières

En 2012, le droit sur les mutations immobilières appliqué sur la tranche de valeurs excédant 1 000 000 \$ passe de 2,0 % à 2,5 %. Cette mesure doit générer des revenus supplémentaires de l'ordre de 6,5 M\$.

Dorénavant, le calcul du droit est effectué conformément aux paramètres suivants :

- 0,5 % pour la première tranche de valeurs n'excédant pas 50 000 \$;
- 1 % pour la tranche de valeurs supérieure à 50 000 \$, sans excéder 250 000 \$;
- 1,5 % pour la tranche de valeurs supérieure à 250 000 \$, sans excéder 500 000 \$;
- 2 % pour la tranche de valeurs supérieure à 500 000 \$, sans excéder 1 000 000 \$;
- 2,5 % pour la tranche supérieure à 1 000 000 \$.

La taxe sur les parcs de stationnement

La taxe foncière sur les parcs de stationnement, qui conserve les mêmes taux depuis son introduction en 2010, doit générer des revenus de 18,7 M\$ en 2012. Cette taxe vise les parcs de stationnement intérieurs et extérieurs situés dans deux secteurs. Le « secteur A » correspond au centre des affaires de Montréal¹, et le « secteur B », au centre-ville de Montréal², en excluant le secteur A. Une carte de ces deux secteurs est présentée en annexe 7.

Cette taxe prend la forme d'un taux au mètre carré appliqué à la superficie brute des parcs de stationnement. Une exonération pour les premiers 390 m² est cependant accordée pour tous les parcs de

¹ Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4).

² Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

stationnement qui ne sont pas situés sur des terrains vagues desservis où un commerce de stationnement est exploité. Elle est prélevée annuellement aux mêmes dates et selon les mêmes modalités que la taxe foncière générale.

Tableau 34
Taux de 2012, taxe sur les parcs de stationnement

	Intérieurs \$/m ²	Extérieurs \$/m ²
Secteur A	9,90	19,80
Secteur B	4,95	14,85

Le traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2012, le TGT pondéré est établi à 1,3657 \$ par 100 \$ d'évaluation³.

Les organismes à but non lucratif reconnus par la Commission municipale du Québec paient, pour les immeubles leur appartenant, des compensations équivalant à 0,5000 \$ par 100 \$ d'évaluation. Les institutions religieuses paient des compensations équivalant à 0,8000 \$ par 100 \$ d'évaluation sur la valeur de leurs terrains uniquement.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Agence métropolitaine de transport ne sont assujettis à aucune compensation de taxes, mais peuvent faire l'objet de tarification.

La fiscalité d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique, indépendamment des catégories d'immeubles.

La taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation. En 2012, neuf arrondissements prélèvent une taxe relative aux services. Ces neuf arrondissements, soit Anjou, Lachine, LaSalle, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Le Sud-Ouest et Verdun, augmentent le niveau de leur taxe ou en créent une nouvelle. Les changements relatifs aux taxes d'arrondissement n'entraînent des variations de charges fiscales que dans les arrondissements où ces taxes sont appliquées.

³ Les immeubles des réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation (cégeps et universités) sont assujettis à un taux équivalant à 96,8 % du TGT pondéré. Le pourcentage passe à 84,7 % pour les écoles primaires et à 71,7 % pour les autres immeubles du réseau primaire-secondaire.

La taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2012, ces taxes doivent générer 74,9 M\$ afin de rembourser des emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2010.

Les revenus fiscaux d'agglomération

Les frais engendrés par l'exercice des compétences du conseil d'agglomération sont financés en grande majorité par le paiement de quotes-parts attribuées à chacune des villes liées. Le conseil d'agglomération prélève également certaines taxes.

La taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

Conformément aux dispositions législatives adoptées par l'Assemblée nationale afin de faire contribuer les clients d'un service téléphonique au financement d'un centre d'urgence 9-1-1, une taxe de 0,40 \$ par mois est prélevée par les compagnies de téléphone auprès de leurs clients de toute l'agglomération. Les revenus générés par cette taxe s'élèvent à 10,7 M\$ en 2012.

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

Afin de contribuer au financement de la Société de transport de Montréal, cette taxe introduite en 2011 est maintenue en 2012 sur le territoire de l'agglomération. D'un montant établi à 45 \$ par véhicule de promenade pour une période de 12 mois, cette taxe doit générer des revenus de 26,0 M\$ en 2012.

Les taux de taxe de 2012

Aux tableaux 35, 36 et 37 sont présentés les taux de taxe de 2012 pour les immeubles de la catégorie résiduelle, les immeubles de six logements et plus et les immeubles non résidentiels. La tarification concernant l'eau et les matières résiduelles paraît aux tableaux 38 et 39.

Tableau 35
Taux de 2012, immeubles de la catégorie résiduelle

(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs- arrondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau			Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau		Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux inves- tisements	Taux moyen cumulé de l'arrondis- sement	
Anjou	0,8410		0,8410	0,1301	0,0102	0,1403	0,0047	0,0600	0,0801	0,1401	1,1261
Lachine	0,7387	0,0424	0,7811	0,1160	0,0244	0,1403	0,0047	0,0416	0,0676	0,1092	1,0353
LaSalle	0,7053	0,0569	0,7622	0,1155	0,0248	0,1403	0,0047	0,0692	0,0525	0,1217	1,0289
L'Île-Bizard	0,7604		0,7604	0,1117	0,0287	0,1403	0,0047		0,0819	0,0819	0,9873
Montréal											
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,8183		0,8183	0,1403		0,1403	0,0047		0,0493	0,0493	1,0126
<i>Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,8183		0,8183	0,1403		0,1403	0,0047		0,0311	0,0311	0,9944
<i>Mercier-Hochelaga- Maisonneuve</i>	0,8183		0,8183	0,1403		0,1403	0,0047		0,0426	0,0426	1,0059
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,8183		0,8183	0,1403		0,1403	0,0047		0,0251	0,0251	0,9884
<i>Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles</i>	0,8183		0,8183	0,1403		0,1403	0,0047		0,0625	0,0625	1,0258
<i>Rosemont-La Petite- Patrie</i>	0,8183		0,8183	0,1403		0,1403	0,0047		0,0476	0,0476	1,0109
<i>Sud-Ouest</i>	0,8183		0,8183	0,1403		0,1403	0,0047	0,0118	0,0597	0,0715	1,0348
<i>Ville-Marie</i>	0,8183		0,8183	0,1403		0,1403	0,0047		0,0150	0,0150	0,9783
<i>Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension</i>	0,8183		0,8183	0,1403		0,1403	0,0047		0,0497	0,0497	1,0130
Montréal-Nord	0,8125		0,8125	0,1109	0,0294	0,1403	0,0047	0,0916	0,0556	0,1472	1,1047
Outremont	0,7309	0,0392	0,7701	0,1403		0,1403	0,0047		0,0282	0,0282	0,9433
Pierrefonds	0,7735	0,0330	0,8065	0,1226	0,0177	0,1403	0,0047	0,0273	0,0713	0,0986	1,0501
Roxboro	0,8058		0,8058	0,1210	0,0193	0,1403	0,0047	0,0273	0,0632	0,0905	1,0413
Sainte-Geneviève	0,7190	0,0670	0,7860	0,0831	0,0572	0,1403	0,0047		0,0812	0,0812	1,0122
Saint-Laurent	0,7889		0,7889	0,1247	0,0157	0,1403	0,0047	0,0200	0,0551	0,0751	1,0090
Saint-Léonard	0,7761		0,7761	0,1165	0,0238	0,1403	0,0047	0,0203	0,0590	0,0793	1,0004
Verdun	0,7094	0,0947	0,8041	0,1202	0,0201	0,1403	0,0047	0,0327	0,0373	0,0700	1,0191
VILLE DE MONTRÉAL			0,8073			0,1403	0,0047			0,0618	1,0141

¹ Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

² Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

³ L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes foncières prélevées par l'arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0483 dans le secteur de l'Île-des-Sœurs et de 0,0561 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0518 pour cette catégorie d'immeubles. L'arrondissement compte également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0429.

⁴ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 63,35 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0316 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 36
Taux de 2012, immeubles de six logements ou plus

(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau			Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau		Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	0,9052		0,9052	0,1113	0,0290	0,1403	0,0047	0,0600	0,0801	0,1401	1,1903
Lachine	0,7063	0,1390	0,8453	0,0667	0,0736	0,1403	0,0047	0,1136	0,0676	0,1812	1,1715
LaSalle	0,6573	0,1691	0,8264	0,0603	0,0800	0,1403	0,0047	0,0692	0,0525	0,1217	1,0931
L'Île-Bizard	0,8246		0,8246	0,0088	0,1315	0,1403	0,0047		0,0819	0,0819	1,0515
Montréal											
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,8825		0,8825	0,1403		0,1403	0,0047		0,0493	0,0493	1,0768
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,8825		0,8825	0,1403		0,1403	0,0047		0,0311	0,0311	1,0586
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,8825		0,8825	0,1403		0,1403	0,0047		0,0426	0,0426	1,0701
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,8825		0,8825	0,1403		0,1403	0,0047		0,0251	0,0251	1,0526
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,8825		0,8825	0,1403		0,1403	0,0047		0,0625	0,0625	1,0900
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,8825		0,8825	0,1403		0,1403	0,0047		0,0476	0,0476	1,0751
<i>Sud-Ouest</i>	0,8825		0,8825	0,1403		0,1403	0,0047	0,0118	0,0597	0,0715	1,0990
<i>Ville-Marie</i>	0,8825		0,8825	0,1403		0,1403	0,0047		0,0150	0,0150	1,0425
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,8825		0,8825	0,1403		0,1403	0,0047		0,0497	0,0497	1,0772
Montréal-Nord	0,8767		0,8767	0,0645	0,0758	0,1403	0,0047	0,0916	0,0556	0,1472	1,1689
Outremont	0,6516	0,1828	0,8344	0,1403		0,1403	0,0047		0,0282	0,0282	1,0076
Pierrefonds	0,7391	0,1317	0,8708	0,0706	0,0697	0,1403	0,0047	0,0273	0,0713	0,0986	1,1144
Roxboro	0,8700		0,8700	0,0505	0,0898	0,1403	0,0047	0,0273	0,0632	0,0905	1,1055
Sainte-Geneviève	0,7076	0,1427	0,8503	0,0269	0,1134	0,1403	0,0047		0,0812	0,0812	1,0765
Saint-Laurent	0,8531		0,8531	0,0723	0,0680	0,1403	0,0047	0,0200	0,0551	0,0751	1,0732
Saint-Léonard	0,8403		0,8403	0,0764	0,0640	0,1403	0,0047	0,0203	0,0590	0,0793	1,0646
Verdun	0,6840	0,1857	0,8697	0,0782	0,0621	0,1403	0,0047	0,0327	0,0373	0,0700	1,0847
VILLE DE MONTRÉAL			0,8769			0,1403	0,0047			0,0551	1,0770

¹ Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

² Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

³ L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes foncières prélevées par l'arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0483 dans le secteur de l'Île-des-Sœurs et de 0,0561 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0532 pour cette catégorie d'immeubles. L'arrondissement compte également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,1325.

⁴ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 63,35 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,1036 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 37
Taux de 2012, immeubles non résidentiels
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau				Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarifcation des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarifcation de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consommateurs ²		Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	3,5724		3,5724	0,3957	0,0422	0,4378	0,0113	0,0296	0,0600	0,0801	0,1401	4,1912
Lachine	3,3541	0,0119	3,3660	0,3366	0,1012	0,4378	0,0412	0,0296	0,0189	0,0676	0,0865	3,9611
LaSalle	3,2873	0,0157	3,3030	0,3485	0,0893	0,4378	0,0063	0,0296	0,0692	0,0525	0,1217	3,8984
L'Île-Bizard	3,2997		3,2997	0,3553	0,0826	0,4378		0,0296		0,0819	0,0819	3,8490
Montréal												
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	3,5081		3,5081	0,4325	0,0053	0,4378	0,0050	0,0296		0,0493	0,0493	4,0298
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	3,5081		3,5081	0,4325	0,0053	0,4378	0,0180	0,0296		0,0311	0,0311	4,0246
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	3,5081		3,5081	0,4325	0,0053	0,4378	0,0701	0,0296		0,0426	0,0426	4,0882
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	3,5081		3,5081	0,4325	0,0053	0,4378		0,0296		0,0251	0,0251	4,0006
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	3,5081		3,5081	0,4325	0,0053	0,4378	0,0116	0,0296		0,0625	0,0625	4,0496
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	3,5081		3,5081	0,4325	0,0053	0,4378	0,0075	0,0296		0,0476	0,0476	4,0306
<i>Sud-Ouest</i>	3,5081		3,5081	0,4325	0,0053	0,4378	0,0428	0,0296	0,0118	0,0597	0,0715	4,0898
<i>Ville-Marie</i>	3,5081		3,5081	0,4325	0,0053	0,4378	0,0084	0,0296		0,0150	0,0150	3,9989
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	3,5081		3,5081	0,4325	0,0053	0,4378	0,0174	0,0296		0,0497	0,0497	4,0426
Montréal-Nord	3,4545		3,4545	0,2045	0,2333	0,4378	0,0260	0,0296	0,0916	0,0556	0,1472	4,0951
Outremont	3,2553	0,0836	3,3389	0,4299	0,0079	0,4378		0,0296		0,0282	0,0282	3,8345
Pierrefonds	3,4358	0,0235	3,4593	0,3760	0,0619	0,4378		0,0296	0,0273	0,0713	0,0986	4,0253
Roxboro	3,4569		3,4569	0,3435	0,0944	0,4378		0,0296	0,0273	0,0632	0,0905	4,0148
Sainte-Geneviève	3,3190	0,0705	3,3895	0,2816	0,1562	0,4378		0,0296		0,0812	0,0812	3,9381
Saint-Laurent	3,3926		3,3926	0,3490	0,0888	0,4378	0,0163	0,0296	0,0200	0,0551	0,0751	3,9514
Saint-Léonard	3,3514		3,3514	0,3653	0,0725	0,4378	0,0236	0,0296	0,0203	0,0590	0,0793	3,9217
Verdun	3,2503	0,0691	3,3194	0,3833	0,0545	0,4378		0,0296	0,0327	0,0373	0,0700	3,8568
VILLE DE MONTRÉAL			3,4768			0,4378	0,0148	0,0296			0,0471	4,0061

¹ Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

² Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau, ou encore des matières résiduelles (selon le cas), par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

³ L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes foncières prélevées par l'arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0483 dans le secteur de l'Île-des-Sœurs et de 0,0561 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0509 pour cette catégorie d'immeubles. L'arrondissement compte également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0182.

⁴ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 63,35 \$ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0085 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 38
Tarification des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 \$ par logement, 10 \$ par chambre.	s. o.
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
Lachine	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif de base de 40 \$ par logement pour les premiers 255 m ³ ; tarif de 0,37 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,41 \$/m ³ pour l'excédent.	100 \$ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 45 \$ par unité; maison de chambres, 20 \$ par chambre; autres immeubles, 90 \$ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 105 \$ par logement ou 105 \$ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif fixe de 45 \$ par logement. Roxboro : tarif fixe de 45 \$ par logement pour tous les immeubles.	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 25 \$ par logement pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,396 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tableau 39
Tarification des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Tous	Tarif de 0,57 \$/m ³ pour toute consommation excédant 100 000 m ³ , en plus des tarifs présentés ci-dessous.	s. o.
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 45 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m ³ pour 454 609 m ³ et 0,2552 \$/m ³ sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 \$/m ³ ; b) 45 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local pour les premiers 255 m ³ , tarif de 0,37 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,41 \$/m ³ sur l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local pour les premiers 227,3 m ³ et tarif au compteur de 0,274967 \$/m ³ sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,2250 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière non résidentielle ajustée ou 0,165 \$ du m ³ .	s. o.
Outremont	Tarif au compteur de 0,44 \$/m ³ . Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière totale au rôle.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m ³ et taux de 0,21 \$/m ³ sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m ³ jusqu'à 909 200 m ³ et de 0,297 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318 m ³ et tarif au compteur de 0,26708 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

LES VARIATIONS DES CHARGES FISCALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le tableau suivant présente la variation des charges fiscales générales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements de Montréal. Il présente également les variations des charges fiscales attribuables aux taxes d'arrondissement et à la taxe relative à l'eau. Les immeubles résidentiels et non résidentiels sont visés par une augmentation moyenne de 2,5 % de leurs charges fiscales générales.

L'avis d'imposition de chaque contribuable peut varier dans des proportions différentes, en raison notamment de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés de la ville.

Tableau 40

Variation des charges fiscales globales entre 2011 et 2012, par arrondissements, immeubles résidentiels et non résidentiels

Arrondissements	Immeubles résidentiels				Immeubles non résidentiels			
	Charges fiscales générales ¹	Taxe relative à l'eau	Taxes d'arrondissement services	Charges fiscales globales	Charges fiscales générales ¹	Taxe relative à l'eau	Taxes d'arrondissement services	Charges fiscales globales
Ahuntsic-Cartierville	2,30 %	0,50 %		2,80 %	2,51 %	0,46 %		2,97 %
Anjou	2,45 %	0,46 %	2,52 %	5,43 %	2,11 %	0,52 %	0,66 %	3,29 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	2,00 %	0,50 %		2,50 %	1,50 %	0,37 %		1,87 %
Lachine	3,23 %	0,46 %	1,00 %	4,69 %	3,01 %	0,57 %	0,25 %	3,83 %
LaSalle	2,41 %	0,49 %	0,46 %	3,36 %	2,54 %	0,51 %	0,11 %	3,16 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,57 %	0,44 %		1,01 %	0,84 %	0,34 %		1,18 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	3,22 %	0,50 %		3,72 %	2,08 %	0,50 %		2,58 %
Montréal-Nord	2,24 %	0,45 %	0,46 %	3,15 %	3,29 %	0,50 %	0,12 %	3,91 %
Outremont	4,02 %	0,54 %		4,56 %	3,13 %	0,37 %		3,50 %
Pierrefonds-Roxboro	1,92 %	0,48 %	0,16 %	2,56 %	4,05 %	0,48 %	0,03 %	4,56 %
Plateau-Mont-Royal	5,14 %	0,52 %		5,66 %	6,08 %	0,50 %		6,58 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	2,13 %	0,48 %		2,61 %	2,95 %	0,49 %		3,44 %
Rosemont—La Petite-Patrie	3,88 %	0,50 %		4,38 %	3,72 %	0,44 %		4,16 %
Saint-Laurent	(0,42 %)	0,49 %	2,01 %	2,08 %	(0,17 %)	0,53 %	0,50 %	0,86 %
Saint-Léonard	0,59 %	0,50 %	0,60 %	1,69 %	2,25 %	0,55 %	0,15 %	2,95 %
Sud-Ouest	4,29 %	0,49 %	0,10 %	4,88 %	4,49 %	0,51 %	0,02 %	5,02 %
Verdun	1,23 %	0,49 %	0,41 %	2,13 %	4,15 %	0,48 %	0,10 %	4,73 %
Ville-Marie	1,63 %	0,51 %		2,14 %	2,54 %	0,51 %		3,05 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	3,30 %	0,50 %		3,80 %	3,70 %	0,50 %		4,20 %
VILLE DE MONTRÉAL	2,50 %	0,50 %			2,50 %	0,50 %		

¹ Les charges fiscales générales comprennent la taxe foncière générale, la taxe relative à la voirie, les tarifs fiscaux, les taxes d'arrondissement relatives aux investissements ainsi que le niveau de base de la taxe relative à l'eau. Elles excluent les variations des taxes d'arrondissement relatives aux services et de la taxe relative à l'eau.

Source : Compilation actualisée au 15 septembre 2011 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2011 et de 2012.

LE RÔLE D'ÉVALUATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

L'évolution du rôle d'évaluation entre 2010 et 2011

L'assiette foncière imposable a augmenté de près de 1,4 G\$ entre le 15 septembre 2010 et le 15 septembre 2011. Le tableau suivant détaille l'évolution du rôle 2011-2013 au cours de cette période, à partir des certificats qui modifient la valeur des immeubles situés sur le territoire de Montréal.

Tableau 41
Évolution du rôle triennal 2011-2013, Ville de Montréal

	Valeur foncière (M\$)		
	Imposable	Non imposable	Total
Valeur au 15 septembre 2010	170 025,7	27 402,6	197 428,3
<i>Variation en cours d'année :</i>			
Ajout de nouveaux bâtiments	1 163,8	13,0	1 176,8
Modification aux bâtiments existants	416,6	216,9	633,5
Entente sur révision	(180,2)	(19,7)	(199,8)
Décision de la CMQ	(64,0)	63,0	(1,0)
Incendie	(17,2)	(0,6)	(17,8)
Démolition	(42,5)	(31,5)	(74,0)
Autres	108,0	10,9	118,9
Valeur au 15 septembre 2011	171 410,2	27 654,6	199 064,8
<i>Variation nette :</i>			
15 septembre 2010 – 15 septembre 2011	1 384,5	252,0	1 636,5

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2011-2013, actualisé au 15 septembre 2011.

Le tableau suivant présente les variations des valeurs imposables entre 2010 et 2011 pour chacun des arrondissements de Montréal.

Tableau 42
Variation de la valeur imposable de la Ville de Montréal, par arrondissements

Arrondissements	Valeur foncière imposable (M\$)			Variation nette en pourcentage de l'assiette
	15 sept. 2010	15 sept. 2011	Variation nette	
Sud-Ouest	6 152,0	6 337,0	185,0	3,0 %
Saint-Laurent	12 606,1	12 831,6	225,5	1,8 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 097,0	2 128,7	31,8	1,5 %
Pierrefonds-Roxboro	5 924,4	5 995,2	70,8	1,2 %
Plateau-Mont-Royal	11 687,1	11 807,3	120,2	1,0 %
Rosemont–La Petite-Patrie	11 100,9	11 212,9	112,0	1,0 %
Verdun	6 958,9	7 027,5	68,5	1,0 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	9 381,7	9 468,5	86,7	0,9 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	10 593,1	10 679,8	86,7	0,8 %
Lachine	4 472,2	4 506,5	34,3	0,8 %
Ahuntsic-Cartierville	11 926,9	12 007,2	80,2	0,7 %
Ville-Marie	25 969,7	26 137,8	168,1	0,6 %
LaSalle	6 697,6	6 726,0	28,3	0,4 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 378,7	9 413,7	35,0	0,4 %
Anjou	4 809,5	4 820,8	11,2	0,2 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	13 924,7	13 954,1	29,4	0,2 %
Outremont	4 238,0	4 244,9	6,9	0,2 %
Montréal-Nord	5 167,4	5 171,7	4,4	0,1 %
Saint-Léonard ¹	6 939,8	6 939,1	-0,7	0,0 %
VILLE DE MONTRÉAL	170 025,7	171 410,2	1 384,5	0,8 %

¹ Divers éléments (démolitions, incendies, exemptions, etc.) contrebalancent l'addition de nouveaux bâtiments.

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2011-2013 actualisé au 15 septembre 2011.

La distribution des valeurs foncières à Montréal

Le tableau 43 dresse, par catégories d'immeubles, le portrait des valeurs foncières de chaque arrondissement composant Montréal.

Tableau 43
Valeurs imposables et non imposables par arrondissements, Ville de Montréal

Arrondissements	Unité	Valeur imposable (M\$)			Non imposable (M\$)	Total au rôle	
		Résidentiel	Commercial, industriel	Terrain vague		Valeur (M\$)	Part relative
Ahuntsic-Cartierville	27 978	10 011,7	1 870,5	124,9	2 591,2	14 598,4	7,3 %
Anjou	12 999	3 295,0	1 492,0	33,8	266,9	5 087,7	2,6 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	25 354	12 264,4	1 596,5	93,1	3 583,9	17 537,9	8,8 %
Lachine	11 732	3 079,7	1 238,7	188,1	470,0	4 976,5	2,5 %
LaSalle	17 690	5 543,9	1 093,2	88,9	790,0	7 515,9	3,8 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	6 555	2 004,6	85,7	38,4	142,6	2 271,3	1,1 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	29 322	8 885,5	1 648,6	145,7	1 756,7	12 436,5	6,2 %
Montréal-Nord	13 997	4 411,2	726,0	34,6	557,2	5 728,9	2,9 %
Outremont	6 090	4 085,4	136,2	23,2	598,7	4 843,6	2,4 %
Pierrefonds-Roxboro	20 943	5 598,8	283,9	112,5	563,6	6 558,8	3,3 %
Plateau-Mont-Royal	24 150	9 617,8	2 144,6	44,9	1 572,4	13 379,7	6,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	33 052	7 985,8	1 226,4	256,2	1 480,2	10 948,7	5,5 %
Rosemont–La Petite-Patrie	28 587	9 755,4	1 390,3	67,1	1 857,3	13 070,3	6,6 %
Saint-Laurent	26 038	7 841,0	4 652,0	338,6	1 178,3	14 009,9	7,0 %
Saint-Léonard	13 124	5 616,5	1 277,6	44,9	421,5	7 360,6	3,7 %
Sud-Ouest	18 903	5 016,8	1 163,0	157,2	1 177,7	7 514,7	3,8 %
Verdun	20 082	6 229,8	709,6	88,1	715,4	7 742,9	3,9 %
Ville-Marie	31 598	10 274,4	15 692,1	171,2	6 753,0	32 890,8	16,5 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	24 147	7 728,6	1 637,2	47,9	1 177,9	10 591,6	5,3 %
VILLE DE MONTRÉAL	392 341	129 246,5	40 064,3	2 099,5	27 654,6	199 064,8	100,0 %

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2011-2013, actualisé au 15 septembre 2011.

L'étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2011, 2012 et 2013, est ajouté successivement (ou retranché, le cas échéant) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ».

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 44
Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2011, 2012 et 2013

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2007-2010 (4 ans)	200 000 \$	200 000 \$
Valeur au rôle 2011-2013 (3 ans)	170 000 \$	260 000 \$
Variation de la valeur au rôle	(30 000) \$	60 000 \$
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2007-2010	200 000 \$	200 000 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(10 000) \$	20 000 \$
Valeur ajustée pour 2011	190 000 \$	220 000 \$
Valeur ajustée pour 2012	180 000 \$	240 000 \$
Valeur ajustée pour 2013	170 000 \$	260 000 \$

Quotes-parts

LES QUOTES-PARTS

Le conseil d'agglomération partage entre les villes liées, au moyen de quotes-parts, le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées peuvent ensuite prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts, conformément à leurs propres orientations fiscales. La détermination des différentes quotes-parts est expliquée dans le présent chapitre.

Le tableau présenté aux pages suivantes fait état des diverses quotes-parts imposées par l'agglomération aux villes liées. Celles-ci font ensuite l'objet d'explications détaillées. Les quotes-parts établies pour l'exercice de 2012 sont les suivantes :

- les quotes-parts générales;
- les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable;
- les quotes-parts pour la contribution à la réserve financière de l'eau;
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme de transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec* (TECQ);
- les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau;
- les quotes-parts pour le service des premiers répondants;
- les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008).

Ces quotes-parts sont définitives, à l'exception des quotes-parts pour l'alimentation en eau potable.

Tableau 45
Quotes-parts de 2012

Villes liées	Quotes-parts partagées selon le mode de répartition des quotes-parts générales							
	Total		Générales		Réserve financière de l'eau		Autres charges du service de l'eau	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Montréal	1 729 698 553	81,473	1 475 679 786	81,175	88 318 623	81,175	85 225 967	81,175
Municipalités reconstituées								
Baie-D'Urfé	10 874 304	0,512	9 620 538	0,529	575 784	0,529	555 622	0,529
Beaconsfield	19 570 021	0,922	16 947 855	0,932	1 014 320	0,932	978 801	0,932
Côte-Saint-Luc	27 615 563	1,301	23 730 350	1,305	1 420 248	1,305	1 370 515	1,305
Dollard-Des Ormeaux	38 494 735	1,813	33 242 035	1,829	1 989 518	1,829	1 919 851	1,829
Dorval	69 542 030	3,276	61 304 850	3,372	3 669 062	3,372	3 540 582	3,372
Hampstead	9 708 600	0,457	8 423 544	0,463	504 144	0,463	486 491	0,463
L'Île-Dorval	49 071	0,002	43 433	0,002	2 599	0,002	2 508	0,002
Kirkland	29 579 746	1,393	25 903 480	1,425	1 550 309	1,425	1 496 022	1,425
Mont-Royal	43 565 816	2,052	37 759 202	2,077	2 259 867	2,077	2 180 734	2,077
Montréal-Est	17 892 521	0,843	15 250 253	0,839	912 719	0,839	880 759	0,839
Montréal-Ouest	5 102 785	0,240	4 463 427	0,246	267 134	0,246	257 779	0,246
Pointe-Claire	58 350 323	2,748	50 745 851	2,791	3 037 111	2,791	2 930 761	2,791
Senneville	3 657 336	0,172	3 193 575	0,176	191 134	0,176	184 441	0,176
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 465 888	0,446	8 076 396	0,444	483 368	0,444	466 442	0,444
Westmount	49 857 605	2,348	43 510 161	2,393	2 604 059	2,393	2 512 873	2,393
Total – municipalités reconstituées	393 326 347	18,527	342 214 951	18,825	20 481 377	18,825	19 764 179	18,825
Agglomération de Montréal	2 123 024 900	100,000	1 817 894 738	100,000	108 800 000	100,000	104 990 146	100,000

Tableau 45 (suite)
Quotes-parts de 2012

Quotes-parts partagées selon un mode de répartition spécifique								Villes liées
Alimentation en eau potable		Travaux admissibles au programme TECQ		Premiers répondants		Dettes de voirie artérielle		
\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
46 608 075	91,642			5 288 684	82,249	28 577 418	92,183	Montréal
								Municipalités reconstituées
		87 882	2,881	34 479	0,536			Baie-D'Urfé
		155 309	5,091	60 739	0,945	412 997	1,332	Beaconsfield
854 828	1,681	179 431	5,882			60 191	0,194	Côte-Saint-Luc
919 177	1,807	305 019	9,998	119 136	1,853			Dollard-Des Ormeaux
		537 519	17,620	219 710	3,417	270 307	0,872	Dorval
184 289	0,362	77 996	2,557	30 189	0,469	1 947	0,006	Hampstead
		374	0,012	156	0,002			L'Île-Dorval
		237 520	7,786	92 835	1,444	299 579	0,966	Kirkland
689 493	1,356	347 769	11,400	135 325	2,105	193 426	0,624	Mont-Royal
655 014	1,288	139 121	4,560	54 655	0,850			Montréal-Est
84 886	0,167	13 562	0,445	15 996	0,249			Montréal-Ouest
		466 713	15,299	181 868	2,828	988 019	3,187	Pointe-Claire
46 887	0,092	29 855	0,979	11 445	0,178			Senneville
142 210	0,280	71 750	2,352	28 945	0,450	196 777	0,635	Sainte-Anne-de-Bellevue
673 742	1,325	400 834	13,139	155 936	2,425			Westmount
4 250 525	8,358	3 050 654	100,000	1 141 416	17,751	2 423 245	7,817	Total – municipalités reconstituées
50 858 600	100,000	3 050 654	100,000	6 430 100	100,000	31 000 662	100,000	Agglomération de Montréal

Les quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer les charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques (soit celles relatives à l'eau, aux travaux admissibles au programme de transfert de la TECQ, aux premiers répondants et aux dettes de la voirie artérielle). Pour 2012, les quotes-parts générales totalisent 1 817,9 M\$.

Les activités financées par les quotes-parts générales sont présentées au tableau suivant. Ces renseignements permettent à chacune des villes liées de répartir par activités sa contribution aux charges générales d'agglomération.

Tableau 46
Quotes-parts générales de 2012 réparties par activités

Activités	%
Administration générale	
Évaluation	1,01
Autres	12,76
Sécurité publique	
Police	29,79
Sécurité incendie (sauf premiers répondants)	16,19
Sécurité civile	0,06
Autres	0,40
Transport	
Réseau routier	0,07
Transport collectif	22,21
Autres	0,30
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,66
Protection de l'environnement	0,30
Santé et bien-être	
Logement social	0,13
Autres	0,07
Aménagement, urbanisme et développement	
Aménagement, urbanisme et zonage	0,20
Rénovation urbaine	0,24
Promotion et développement économique	1,14
Autres	0,01
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,11
Activités culturelles	2,70
Sous-total	92,37
Activités financières	7,63
Total	100,00

Ces charges sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008.

Les quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable

Les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau, assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités reconstituées ainsi que sur son propre territoire, sont partagés au moyen de quotes-parts spécifiques établies en fonction de la consommation réelle.

Pour l'exercice financier de 2012, les coûts estimés de l'alimentation en eau potable totalisent 50,9 M\$. Le taux qui sera utilisé pour facturer les quotes-parts provisoires est établi à 0,1088 \$ par m³ et s'appliquera, en 2012, sur la consommation réelle des villes desservies par les usines d'eau potable de Montréal. Ces quotes-parts seront révisées selon les coûts et la consommation réels, connus au terme de l'exercice financier de 2012.

Les quotes-parts pour la contribution à la réserve financière de l'eau

Les quotes-parts destinées à l'amélioration du service de l'eau totalisent 108,8 M\$ en 2012. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales.

Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme de transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec (TECQ)*

Depuis 2006, les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Ces travaux sont admissibles à un financement du *Programme de transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec (TECQ)*. Chaque année, les villes liées doivent choisir de payer comptant leur part des dépenses à financer pour les travaux effectués l'année précédente ou d'en étaler le paiement sur 20 ans en s'acquittant d'une quote-part spécifique. Cette dernière permet donc aux villes liées un paiement graduel de leur part du financement des travaux admissibles réalisés de 2006 à 2010. Ces quotes-parts totalisent 3,1 M\$ en 2012.

Les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales. Elles totalisent 105,0 M\$ en 2012.

Les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau ainsi que celles pour l'alimentation en eau potable, la contribution à la réserve financière de l'eau et les travaux admissibles à la TECQ équivalent à l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération.

Les quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc¹. La Ville de Côte-Saint-Luc assume donc localement le financement de son service de premiers répondants et ne contribue pas au financement du service offert dans les autres villes liées.

¹ Voir la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal, à l'exception de celui de Côte-Saint-Luc, sont de l'ordre de 6,4 M\$. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales, en excluant Côte-Saint-Luc.

Les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel des voies de circulation. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la loi prévoit que toutes dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 ou 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux. Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts. Ces dernières totalisent 31,0 M\$ en 2012.

Renseignements complémentaires

L'ANALYSE DES CHARGES ET DU FINANCEMENT PAR OBJETS

La présentation des charges par objets, conformément aux normes du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* définies par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), fournit une information sur la nature économique des biens et services acquis et du financement.

Graphique 10
Charges par objets

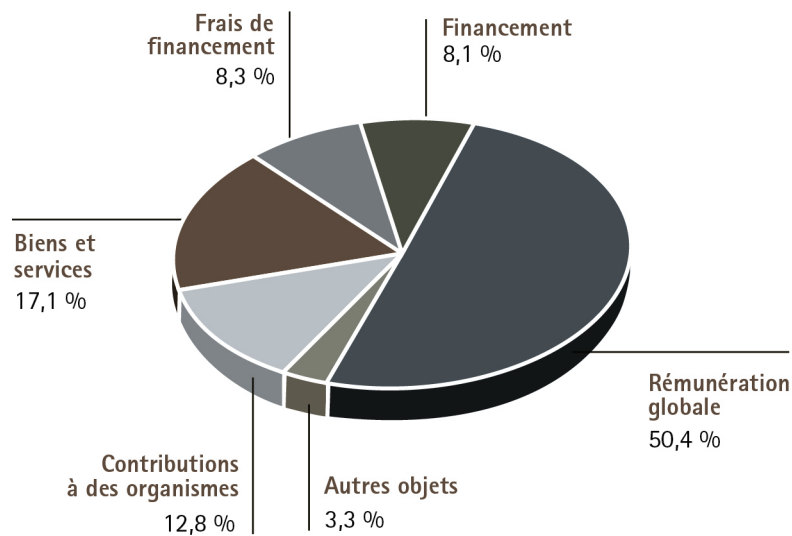


Tableau 47
Analyse des charges et du financement par objets

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)
DÉPENSES			
Rémunération			
Élus	9 352,1	9 730,2	4,0
Employés	1 485 245,7	1 525 483,4	2,7
	1 494 597,8	1 535 213,6	2,7
Cotisations de l'employeur	719 771,3	856 541,8	19,0
Transport et communication	41 151,3	39 894,5	(3,1)
Services professionnels	44 729,0	46 665,6	4,3
Services techniques et autres	308 657,4	306 276,6	(0,8)
Location, entretien et réparation	169 019,1	165 272,7	(2,2)
Biens non durables	231 724,2	233 760,9	0,9
Biens durables	21 986,0	18 884,5	(14,1)
Frais de financement	410 835,5	393 688,3	(4,2)
Contributions à des organismes	620 682,7	606 143,6	(2,3)
Autres objets	79 911,3	159 179,4	99,2
TOTAL – DÉPENSES	4 143 065,6	4 361 521,5	5,3
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME			
	366 188,8	382 165,5	4,4
TOTAL – CHARGES ET FINANCEMENT	4 509 254,4	4 743 687,0	5,2

Rémunération et cotisations de l'employeur

En 2012, la rémunération globale, qui comprend la rémunération et les cotisations de l'employeur, s'élève à 2 391,8 M\$, une hausse de 177,4 M\$, ou 8 %. Les divers rajustements salariaux (indexations, progressions statutaires) ainsi que les variations dans les différents régimes étatiques et charges sociales expliquent cette variation. Pour un exposé plus détaillé sur la rémunération globale, qui réunit un peu plus de la moitié des dépenses de la Ville, une rubrique spécifique traitant de ce sujet est présentée à la fin de cette section.

L'augmentation de la rémunération des élus provient principalement d'une modification apportée à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*. Cette modification fait passer de 8 à 12 mois de rémunération le maximum d'allocation de transition qui peut être accumulée. L'impact en 2012 est d'environ 0,3 M\$.

Transport et communication

Les dépenses en matière de transport et communication s'établissent à 39,9 M\$, en baisse de 1,3 M\$. Cette diminution de 3,1 % est principalement attribuable à des réductions substantielles, de l'ordre de 0,8 M\$, au chapitre du placement publicitaire, à la Direction générale, ainsi qu'à une réduction des frais postaux de 0,2 M\$ au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière.

Services professionnels

Les honoraires professionnels sont en hausse de 1,9 M\$. Notons qu'une diminution de l'ordre de 3,3 M\$ découle des efforts déployés suite au plan de réduction de dépenses ainsi qu'à la poursuite de l'objectif visé en regard du renforcement de la fonction publique. Par ailleurs, des besoins additionnels de l'ordre

de 5 M\$ ont été inscrits au budget pour des études liées aux grands projets de développement économique, des projets liés au transport ainsi que pour des frais d'actuariat relatifs aux régimes de retraite. Notons également que les services professionnels sont en baisse de 5,4 M\$ au PTI 2012-2014.

Services techniques et autres

Pour les services techniques et autres, le budget de 306,3 M\$ en 2012 diminue de 0,8 %. Dans les services municipaux, la réduction des dépenses est expliquée, entre autres, par une diminution des budgets réservés au traitement des matières résiduelles, en particulier les résidus verts, de la collecte sélective, des matériaux secs et des déchets associés aux technologies de l'information et des communications (récupération d'écrans, d'ordinateurs et autres). Du côté des arrondissements, les dépenses ont augmenté en raison de l'indexation des contrats de déneigement ainsi que par la révision de certains contrats de collecte de déchets.

Location, entretien et réparation

Au chapitre des charges de location, d'entretien et de réparation, le budget de 2012 s'établit à 165,3 M\$ et présente une baisse de 3,7 M\$, soit de 2,2 %. Entre autres éléments qui expliquent cette situation, on note une réduction des dépenses au Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, à la suite d'une révision des coûts d'entretien et de réparation de la flotte de véhicule, de l'ordre de 1,2 M\$, ainsi qu'une baisse de 0,6 M\$ en raison de l'optimisation des travaux d'entretien.

Par ailleurs, dans l'ensemble des arrondissements, les dépenses dans ce domaine diminuent de 1,3 M\$ en 2012. Plusieurs éléments expliquent cette variation, entre autres, des réductions des sommes allouées à l'entretien et à la réparation des véhicules et diverses variations dans la facturation des immeubles.

Biens non durables

En 2012, le budget s'établit à 233,8 M\$, ce qui représente une hausse de 2 M\$. Dans les services centraux, la charge totale de 142,4 M\$ en 2012 affiche une baisse de 1,3 M\$, alors que dans les arrondissements, le budget de 91,4 M\$ présente une hausse de 3,3 M\$.

Dans les arrondissements, la hausse des coûts de l'énergie explique l'augmentation générale des dépenses. Toutefois, une bonne portion de la variation totale provient de l'arrondissement de Saint-Laurent, où la charge en biens non durables a augmenté de 1,1 M\$, ce qui s'explique par l'utilisation d'une réserve pour couvrir les coûts de fonctionnement d'un futur complexe sportif dont la construction devrait démarrer en 2012.

Dans les services centraux, les coûts plus élevés du carburant ont aussi un impact sur les dépenses consacrées aux biens non durables, notamment au Service de police et au Service de sécurité incendie, où les frais en essence augmentent d'environ 0,8 M\$. Toutefois, la baisse observée de 1,3 M\$ est expliquée par des réductions importantes au Service de l'eau, en raison de la fermeture de l'usine de Sainte-Anne-de-Bellevue, rendant ainsi possibles des économies en matière de consommation d'énergie ainsi que dans l'achat de produits chimiques.

Biens durables

Dans la catégorie des achats de biens durables, le budget s'établit à 18,9 M\$ en 2012, ce qui représente une diminution de 3,1 M\$. Le budget consacré aux propriétés destinées à la revente a été révisé en fonction des données réelles des dernières années, ce qui a généré une réduction du budget prévu pour ce poste de dépenses en 2012.

Frais de financement

Les frais de financement totalisent 393,7 M\$, soit une diminution importante de 17,1 M\$. Cette variation découle principalement de la baisse des taux d'intérêt dont la Ville bénéficie pour le refinancement de sa dette tout comme pour les nouveaux emprunts contractés sur le marché, par le transfert aux affectations de la réduction des dépenses à financer à long terme reliée au refinancement du déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal et, finalement, par l'ajout des intérêts et frais d'escompte et d'émissions d'emprunts reliés à la dette nouvellement émise pour la STM.

Contributions à des organismes

Les contributions à des organismes subissent une réduction de 14,5 M\$ en 2012, avec un budget établi à 606 M\$. Cette baisse des dépenses est largement attribuable à la fin de certains éléments inscrits au protocole d'entente de trois ans avec le Partenariat du Quartier des spectacles ainsi qu'à la réduction de certains programmes de subventions liés à la revitalisation des quartiers centraux de même que des programmes d'accession à la propriété gérés par le Service de développement et des opérations. Par ailleurs, plusieurs autres facteurs expliquent la variation des dépenses dans les contributions à des organismes, notamment :

- une diminution nette de 10 M\$ de la contribution à la Société de transport de Montréal, soit une réduction de 15 M\$ du budget destiné au financement des dépenses d'exploitation de la STM, en raison des efforts demandés en matière de gestion et d'efficience, ainsi qu'une augmentation de 5 M\$ du budget destiné aux immobilisations de transport en commun, dans le cadre du programme d'aide financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL);
- une augmentation de la contribution à l'Agence métropolitaine de transport de 3,1 M\$, consécutive à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville et à la hausse des coûts d'exploitation des trains de banlieue;
- une baisse de la contribution à la Société du parc Jean-Drapeau de 2 M\$;
- une hausse de 1,7 M\$ des contributions aux 16 sociétés d'initiative et de développement commercial de Montréal, représentant l'équivalent des cotisations perçues auprès des commerçants membres de ces sociétés.

Autres objets de dépenses

Les autres objets de dépenses affichent une hausse de 79,3 M\$, pour un budget total de 159,2 M\$ en 2012. Cette situation découle du plan d'économie mis en place au budget de 2011, dans le cadre des chantiers d'optimisation qui consistaient à réviser les processus de gestion en vigueur au sein de la Ville. En effet, des économies de 80 M\$ avaient été anticipées en 2011, soit 50 M\$ pour les activités relevant du conseil municipal et 30 M\$ pour les activités relevant du conseil d'agglomération, et imputées budgétairement dans la catégorie des « autres objets ». En 2012, ces économies sont désormais réparties dans l'ensemble des autres objets de dépenses.

Remboursement de la dette à long terme

Le remboursement de la dette à long terme, qui comprend la dépense pour le remboursement de capital et les contributions aux fonds d'amortissement, se chiffre à 382,2 M\$ au budget de 2012. L'augmentation de 16 M\$ reflète l'impact de la hausse des emprunts contractés, une hausse atténuée par l'échéance d'autres dettes.

LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Le tableau ci-dessous présente les principales composantes de la masse salariale, soit la rémunération et les contributions de l'employeur. Ces dernières comprennent la contribution de la Ville aux différents régimes étatiques (charges sociales), tels la Régie des rentes, le Régime québécois d'assurance parentale et l'assurance-emploi, ainsi que les différents avantages sociaux, tels les régimes de retraite et les assurances collectives.

En 2012, la rémunération globale s'élève à 2 391,8 M\$, ce qui équivaut à 50,4 % du budget global des dépenses de fonctionnement de la Ville. Il s'agit d'une hausse d'environ 177,4 M\$, ou de 8,0 %.

Tableau 48
Composantes de la masse salariale

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2011	BUDGET 2012	ÉCART (%)	PART RELATIVE
RÉMUNÉRATION	1 494 597,8	1 535 213,6	2,7 %	64,2 %
CHARGES SOCIALES	164 899,7	165 897,1	0,6 %	6,9 %
AVANTAGES SOCIAUX				
Régimes de retraite (services courants)	204 007,8	230 641,4	13,1 %	9,6 %
Autres dépenses relatives aux régimes de retraite	272 598,3	377 968,9	38,7 %	15,8 %
Assurances collectives	75 090,5	78 097,1	4,0 %	3,3 %
Autres avantages	3 175,0	3 937,3	24,0 %	0,2 %
	554 871,6	690 644,7	24,5 %	28,9 %
TOTAL	2 214 369,1	2 391 755,4	8,0 %	100,0 %

Les principaux rajustements de la rémunération globale sont :

- une augmentation de 38,8 M\$ pour les indexations salariales des employés;
- une augmentation de 15,7 M\$ attribuable aux progressions des employés dans leurs échelles salariales, aux variations de postes ainsi qu'à différents autres rajustements;
- une augmentation de 122,4 M\$ des dépenses relatives aux régimes de retraite, autres que celles découlant de la progression normale de la masse salariale, qui se détaille ainsi:
 - une hausse de 59,3 M\$ associée aux nouvelles évaluations actuarielles, au 31 décembre 2009 et 2010, qui utilisent des hypothèses économiques et démographiques plus conservatrices, en particulier les hypothèses de rendement espéré et de mortalité. De plus, certains rajustements découlant de sentences arbitrales et du règlement du dossier de l'équité salariale avec certains syndicats génèrent une hausse des coûts;
 - une augmentation de 59 M\$ suscitée par l'impact de la crise financière de 2008 sur la valeur lissée de l'actif, cet impact étant toutefois atténué par les rendements des années subséquentes, supérieurs à ceux espérés;
 - un ajustement de 4,1 M\$ apporté au traitement comptable de la limite sur l'actif. Toutefois, cet ajustement est compensé par une affectation positive d'un même montant de 4,1 M\$ au montant à pourvoir, ayant ainsi un effet nul sur les charges financées.

De plus, la Ville prévoit utiliser 40 M\$ en mesure d'allègement additionnelle, tel que le MAMROT le permet, créant en 2012 une augmentation nette de quelque 78,3 M\$ de la charge à financer.

Tableau 49
Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)

	STRUCTURES AUTORISÉES (A-P.)	RÉMUNÉRATION	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR		TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE
			CHARGES SOCIALES	AVANTAGES SOCIAUX	
Élus	103,0	9 730,2	827,4	2 342,2	12 899,8
Cadres et contremaîtres	2 053,1	203 819,9	19 966,4	102 607,9	326 394,2
Professionnels	1 879,5	154 788,8	16 489,6	46 908,2	218 186,6
Cols blancs	5 797,7	296 477,5	37 094,6	161 328,4	494 900,5
Cols bleus	4 502,2	258 429,8	33 962,3	121 883,6	414 275,7
Policiers	4 290,3	384 698,4	34 170,9	173 914,2	592 783,5
Pompiers	2 392,0	197 588,2	19 753,7	77 897,6	295 239,5
Préposés aux traverses d'écoliers	229,3	6 793,0	801,4	0,0	7 594,4
TOTAL	21 247,1	1 512 325,8	163 066,3	686 882,1	2 362 274,2
Sécurité du revenu ¹		22 887,8	2 830,8	3 762,6	29 481,2
TOTAL	21 247,1	1 535 213,6	165 897,1	690 644,7	2 391 755,4

¹ Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget des dépenses.

Le PTI renferme un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des trois prochaines années. Pour mener à bien cet exercice et développer une expertise interne, l'ajout d'effectifs est requis. Le tableau suivant présente le détail des coûts reliés à la rémunération qui sont affectés directement aux dépenses d'immobilisations.

Tableau 50
Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)

	STRUCTURES AUTORISÉES (A-P.)	RÉMUNÉRATION	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR		TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE
			CHARGES SOCIALES	AVANTAGES SOCIAUX	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres et contremaîtres	30,6	3 248,7	326,7	536,5	4 111,9
Professionnels	356,4	28 253,4	3 007,5	4 951,0	36 211,9
Cols blancs	333,8	18 862,8	2 393,8	3 207,6	24 464,2
TOTAL	720,8	50 364,9	5 728,0	8 695,1	64 788,0
Sources de financement					
Paiement au comptant (réserves financières de l'eau)					8 368,0
Stratégie de paiement au comptant (affectations)					16 000,0
Emprunts					
remboursés par les activités commerciales					5 138,1
à la charge des contribuables					35 281,9
TOTAL					64 788,0

LA VARIATION DE L'EFFECTIF¹

En 2012, la structure autorisée au budget s'élève à 21 960,9 années-personnes, ce qui représente une hausse de 40,3 années-personnes.

Dans la poursuite de l'objectif de la réduction de 1 000 postes d'ici 2013, à efforts constants, une réduction de 310,4 postes a été réalisée à la suite de différents réaménagements et réorganisations du travail. Par ailleurs, 350,7 années-personnes ont été ajoutées là où l'intensification des activités ou la bonification du service le justifiait. Ce faisant, la Ville reconnaît l'importance d'une expertise interne adéquate.

¹ Cette section ne reflète pas l'addenda 2 concernant la tarification au compteur dans les immeubles résidentiels.

Tableau 51

Effectif réparti selon la structure organisationnelle

(en années-personnes)

UNITÉS D'AFFAIRES	2011			2012			VARIATION A.P. 2011-2012		
	FONCTIONNEMENT COMPARATIF	PTI COMPARATIF	TOTAL COMPARATIF	FONCTIONNEMENT	PTI	TOTAL	RÉALISÉ PLAN DE RÉDUCTION	AJOUT A.P. AU DELA EFFORTS CONSTANTS	VARIATION TOTAL 2011-2012
Ahuntsic-Cartierville	403,0	-	403,0	402,9	-	402,9	(0,1)	-	(0,1)
Anjou	202,5	-	202,5	200,0	-	200,0	(2,5)	-	(2,5)
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	471,4	-	471,4	460,0	2,0	462,0	(11,4)	2,0	(9,4)
Lachine	275,3	-	275,3	255,5	-	255,5	(19,8)	-	(19,8)
LaSalle	294,2	-	294,2	291,8	-	291,8	(2,4)	-	(2,4)
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	92,6	-	92,6	93,1	-	93,1	0,5	-	0,5
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	521,5	1,0	522,5	518,6	2,0	520,6	(2,9)	1,0	(1,9)
Montréal-Nord	340,1	-	340,1	338,8	-	338,8	(1,3)	-	(1,3)
Outremont	102,0	-	102,0	102,5	-	102,5	0,5	-	0,5
Pierrefonds-Roxboro	262,7	-	262,7	261,1	-	261,1	(1,6)	-	(1,6)
Plateau-Mont-Royal	430,9	-	430,9	428,3	-	428,3	(2,6)	-	(2,6)
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	391,0	-	391,0	388,6	-	388,6	(2,4)	-	(2,4)
Rosemont-La Petite-Patrie	559,0	-	559,0	560,7	1,0	561,7	1,7	1,0	2,7
Saint-Laurent	532,7	-	532,7	538,0	-	538,0	2,3	3,0	5,3
Saint-Léonard	268,2	-	268,2	264,5	-	264,5	(3,7)	-	(3,7)
Sud-Ouest	403,1	-	403,1	394,6	-	394,6	(8,5)	-	(8,5)
Verdun	305,8	-	305,8	302,8	-	302,8	(3,0)	-	(3,0)
Ville-Marie	519,7	-	519,7	536,3	-	536,3	5,6	11,0	16,6
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	427,1	-	427,1	422,4	1,0	423,4	(4,7)	1,0	(3,7)
TOTAL - ARRONDISSEMENTS	6 802,8	1,0	6 803,8	6 760,5	6,0	6 766,5	(56,3)	19,0	(37,3)
Affaires juridiques et évaluation foncière	687,5	-	687,5	674,8	2,0	676,8	(18,7)	8,0	(10,7)
Bureau du contrôleur général	23,9	-	23,9	23,0	-	23,0	(2,9)	2,0	(0,9)
Capital humain	188,0	-	188,0	179,0	-	179,0	(9,0)	-	(9,0)
TOTAL - CONCERTATION ARR. ET RESS. MATÉRIELLES	1 147,4	13,3	1 160,7	1 133,4	34,3	1 167,7	(21,2)	28,2	7,0
Administration	35,8	-	35,8	37,0	-	37,0	1,2	-	1,2
Concertation des arrondissements	67,4	2,0	69,4	61,7	2,0	63,7	(5,7)	-	(5,7)
Approvisionnement	116,2	-	116,2	112,7	-	112,7	(6,5)	3,0	(3,5)
Immeubles	387,0	3,0	390,0	394,3	2,0	396,3	3,1	3,2	6,3
Stratégies et transactions immobilières	108,0	8,3	116,3	107,7	30,3	138,0	(0,3)	22,0	21,7
Matériel roulant et ateliers municipaux	433,0	-	433,0	420,0	-	420,0	(13,0)	-	(13,0)
TOTAL - DÉVELOPPEMENT ET OPÉRATIONS	1 245,5	369,4	1 614,9	1 204,9	386,8	1 591,7	(97,2)	74,0	(23,2)
Administration	88,6	-	88,6	75,0	-	75,0	(13,6)	-	(13,6)
Développement et opérations	10,0	1,0	11,0	10,0	-	10,0	(3,0)	2,0	(1,0)
Culture et patrimoine	205,4	19,8	225,2	201,9	33,9	235,8	(13,5)	24,1	10,6
Diversité sociale	27,4	-	27,4	24,5	-	24,5	(2,9)	-	(2,9)
Environnement et développement durable	299,9	4,0	303,9	286,8	3,0	289,8	(15,1)	1,0	(14,1)
Habitation	88,6	-	88,6	82,0	-	82,0	(6,6)	-	(6,6)
Grands parcs et verdissement	125,0	40,0	165,0	114,3	42,0	156,3	(13,7)	5,0	(8,7)
Sports	132,2	9,0	141,2	126,9	8,4	135,3	(6,9)	1,0	(5,9)
Transports	89,4	49,0	138,4	91,1	43,9	135,0	(18,3)	14,9	(3,4)
Développement économique et urbain	93,0	18,3	111,3	109,4	33,6	143,0	10,7	21,0	31,7
Travaux publics	86,0	228,3	314,3	83,0	222,0	305,0	(14,3)	5,0	(9,3)
TOTAL - DIRECTION GÉNÉRALE	834,4	-	834,4	820,5	-	820,5	(16,9)	3,0	(13,9)
Bureau du plan	13,9	-	13,9	15,0	-	15,0	0,1	1,0	1,1
Cabinet du directeur général	6,0	-	6,0	7,0	-	7,0	(1,0)	2,0	1,0
DGA - Concertation arrond. et ress. matérielles	5,0	-	5,0	5,0	-	5,0	-	-	-
DGA - Développement et opérations	7,0	-	7,0	7,0	-	7,0	-	-	-
Affaires institutionnelles	19,9	-	19,9	20,0	-	20,0	0,1	-	0,1
Communications	99,7	-	99,7	94,2	-	94,2	(5,5)	-	(5,5)
Greffe	258,0	-	258,0	249,8	-	249,8	(8,2)	-	(8,2)
Muséums nature de Montréal	424,9	-	424,9	422,5	-	422,5	(2,4)	-	(2,4)
Eau	800,1	56,6	856,7	819,0	85,1	904,1	(15,6)	63,0	47,4
Finances ¹	502,7	-	502,7	468,5	-	468,5	(34,2)	-	(34,2)
Sécurité incendie	2 827,2	-	2 827,2	2 840,4	-	2 840,4	(1,3)	14,5	13,2
Police	5 686,1	-	5 686,1	5 744,1	-	5 744,1	(44,0)	102,0	58,0
Technologies de l'information	451,7	112,0	563,7	455,6	146,0	601,6	0,9	37,0	37,9
Commission de la fonction publique, Commission des services électriques, Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal et Vérificateur général	112,0	59,0	171,0	116,4	60,6	177,0	6,0	-	6,0
TOTAL - SERVICES	14 506,5	610,3	15 116,8	14 479,6	714,8	15 194,4	(254,1)	331,7	77,6
TOTAL	21 309,3	611,3	21 920,6	21 240,1	720,8	21 960,9	(310,4)	350,7	40,3

¹ Ce tableau ne reflète pas l'addenda 2 concernant la tarification au compteur dans les immeubles résidentiels.

Annexes

LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ET LES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR) contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et par fonctions et activités pour les charges :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par unités d'affaires selon la structure organisationnelle de la Ville.

En parallèle, l'administration municipale a choisi d'utiliser des fonds d'entreprises municipales et des fonds de services internes pour contrôler certaines de ses activités. Ces fonds servent à regrouper sous une même entité comptable les revenus et les dépenses associés à des activités de nature commerciale ou certains services fournis par des unités administratives à d'autres unités au sein de la Ville, notamment pour l'occupation de bâtiments et pour l'utilisation de matériel roulant. Ces fonds ne sont pas présentés distinctement dans le présent document afin d'alléger la présentation du budget. Les transactions liées à ces fonds sont toutefois éliminées à titre de transactions interentités afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des charges de la Ville à des fins fiscales.

Par ailleurs, un état des revenus et des charges liés aux opérations du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document budgétaire.

La structure de présentation des revenus et des charges

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV);
- les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* détermine ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités membres pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal;
- les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services fournis aux organismes municipaux et à des tierces parties ainsi que les autres types de revenus;
- les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les charges sont présentées par fonctions et par activités :

- la fonction **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- la fonction **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes et des marchandises ainsi qu'au transport collectif;
- la fonction **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution d'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- la fonction **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- la fonction **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- la fonction **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- la fonction **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres liés aux emprunts.

ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES À LA CONFECTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de la Ville est comparable à la base comptable, à l'exception de certains éléments énoncés à la fin de la présente section. Elle comprend, tout en s'y appuyant, les conventions comptables suivantes :

Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les revenus et les dépenses sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

Revenus de transferts

Les revenus de transferts (subventions) sont constatés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent dans la mesure où la Ville a répondu aux critères d'admissibilité.

Immobilisations et amortissement

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Charges et obligations au titre des avantages sociaux futurs

Pour les régimes à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux futurs, la charge de retraite est constituée principalement du coût des avantages accumulés au régime pour les services rendus par les employés actifs, de l'amortissement des gains et des pertes actuariels sur la durée de service moyenne restante des employés actifs et de la dépense d'intérêt au titre des avantages de retraite.

Pour les régimes à cotisations déterminées, la charge de retraite correspond aux cotisations dues par la Ville relativement aux services rendus par les employés.

Frais de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville assumera, pour une période estimée à 20 ans, les frais de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées au cours des années antérieures. Pour faire face à ses obligations, la Ville a constitué au fil des ans une provision destinée à financer les frais de fermeture et d'après-fermeture qui correspondent à la valeur actualisée des charges liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation.

Depuis 2009, soit à la suite de la cessation des activités d'enfouissement au principal site de décharges contrôlées de la Ville de Montréal, décrétée au 31 décembre 2008, les charges liées aux opérations de fermeture et de post-fermeture de ce site sont entièrement financées par cette provision.

Remboursement de la dette à long terme

Ce poste, présenté sous la rubrique « Financement », représente les remboursements d'emprunts et les versements aux fonds d'amortissement relatifs aux emprunts contractés pour les acquisitions d'immobilisations.

Remboursement de capital

Ce poste, présenté sous la rubrique « Affectations », représente le remboursement de la dette contractée pour le financement à long terme des activités de fonctionnement.

Montants à pourvoir dans le futur

Le montant à pourvoir dans le futur correspond au solde net des charges constatées à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1^{er} janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce montant sera viré par affectation à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté sur des périodes estimatives s'échelonnant jusqu'en 2045. Le montant à pourvoir résulte des éléments suivants :

- l'application des mesures transitoires reliées à des modifications de conventions comptables survenues en l'an 2000 (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2020);
- l'application de mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);
- le financement à long terme de certaines charges reliées essentiellement au refinancement effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045);
- le financement à long terme de certaines charges liées à des activités de fonctionnement.

Conversion des devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. L'actif et le passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière et le gain ou la perte de change est imputé immédiatement s'il s'agit d'éléments monétaires à court terme. Les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement ou du versement sont imputés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Le gain ou la perte de change rattaché à un élément monétaire à long terme libellé en devises, mais ne faisant pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, est constaté à l'état de la situation financière à titre d'élément reporté et imputé à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales, selon la méthode de l'amortissement linéaire calculé sur la durée restante des emprunts.

Élimination des transactions internes et interentités

Les revenus et les dépenses qui résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires de la Ville sont éliminés afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des charges au budget global de la Ville.

Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés tels que des conventions d'échanges de devises ou de taux d'intérêt, dans le but de réduire les risques de change et de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéculation.

Les gains ou les pertes reliés aux contrats de swap de devises liés aux emprunts libellés en devises étrangères sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

Les échanges d'intérêts découlant des contrats de swap de taux d'intérêt sont comptabilisés à titre d'ajustements des frais de financement de l'année.

Différence entre la base budgétaire et la base comptable des états financiers

La base budgétaire diffère légèrement de celle des états financiers relativement aux éléments suivants :

- la majeure partie du coût relatif aux cotisations de l'employeur est budgétisée sur la base d'un taux moyen par accréditation syndicale, alors que pour certains types de cotisations (Régime des rentes du Québec ou assurance-emploi), la charge est comptabilisée au coût réel;
- les impacts financiers des dossiers susceptibles de toucher plusieurs unités d'affaires (services centraux ou arrondissements), notamment ceux liés au renouvellement de conventions collectives ou à l'implantation de projets d'économies, peuvent être budgétisés dans un poste budgétaire au chapitre corporatif, alors que le coût réel de ces impacts sera imputé directement aux diverses unités d'affaires.

LE PARTAGE DES COMPÉTENCES ET LA CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités*, la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22)*, adoptée en juin 2008.

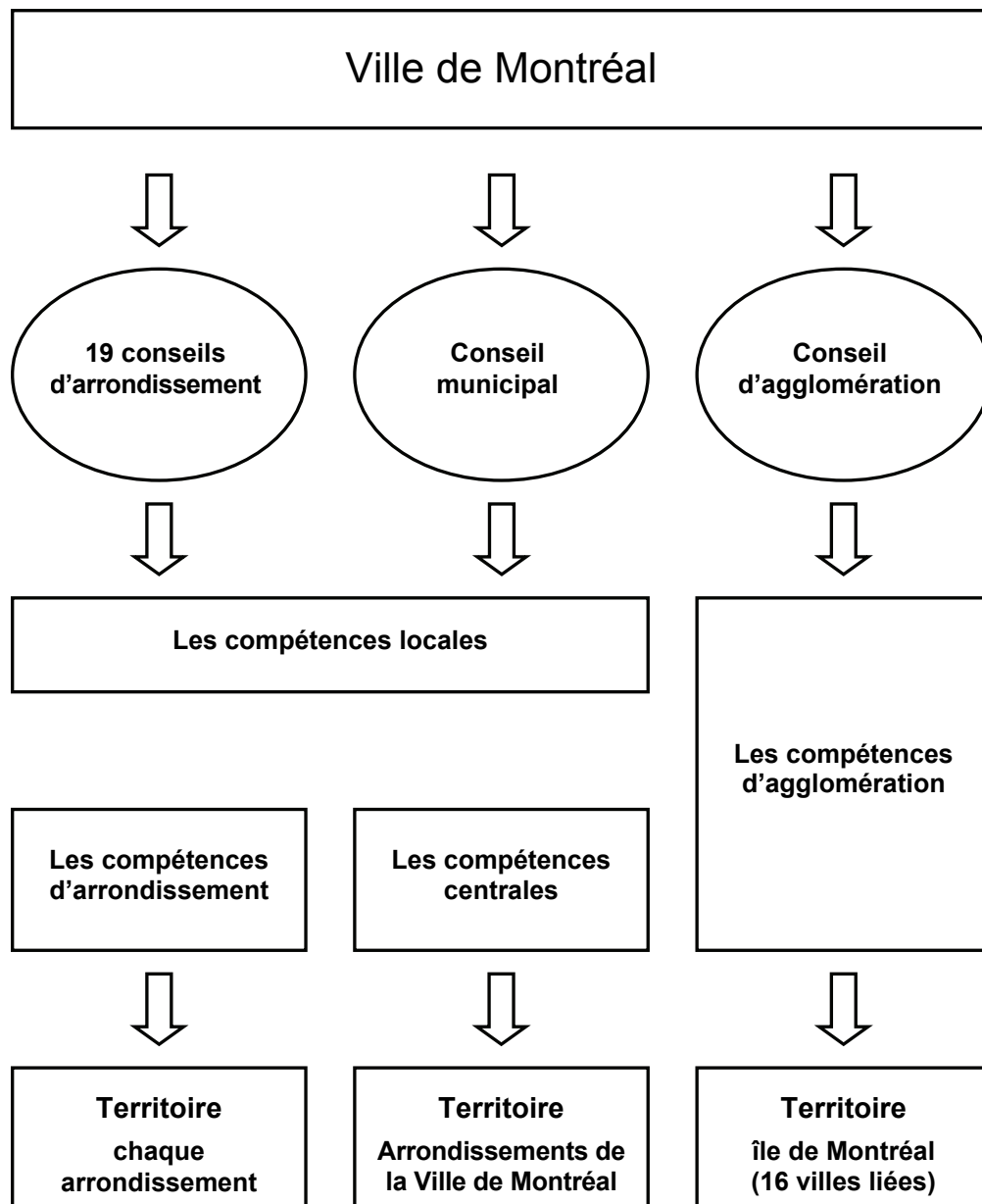
Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals. L'annexe 3 énumère les éléments de cette liste qui relèvent toujours de l'agglomération.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 2
Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87 % pour la Ville de Montréal et 13 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le tableau à la page suivante résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de Montréal qui est, d'office, maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 52

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du <i>Décret concernant l'agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit des Muséums nature de Montréal ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'urbanisme ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La prévention en sécurité incendie et sécurité civile ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport ou de loisir ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ Le développement économique local, communautaire, culturel et social ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

La confection du budget

Conformément à sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2012. Le budget global est présenté de deux façons : par activités financières selon la structure organisationnelle de la Ville de Montréal (services centraux et arrondissements), conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), et selon les dépenses par objets.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal – et de présenter ces deux budgets par activités financières.

Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant à ses citoyens des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal¹.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas

¹ Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services liés à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la loi, cette approche se veut souple, efficace et surtout efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Le partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui composent le budget du conseil d'agglomération (voir le tableau 80 et l'annexe 3).

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés, afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. En ce qui a trait aux dépenses mixtes, une deuxième analyse s'impose pour établir leur répartition.

La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service du développement et des opérations);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

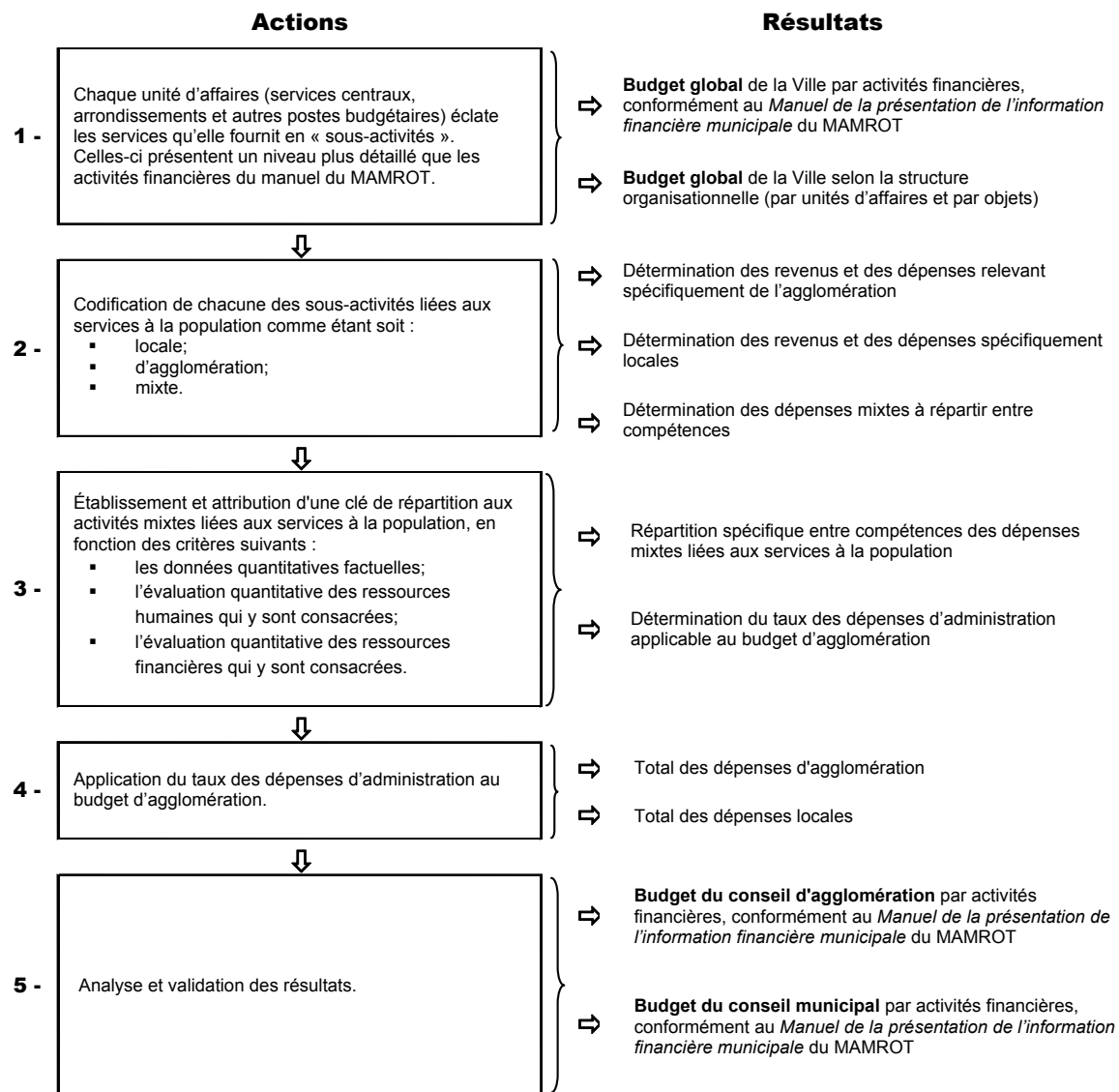
En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont réparties au budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2012, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 6,31 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contribution ainsi que les dépenses contingentes. Ce taux est fixe pour l'exercice 2012, mais sera révisé à l'exercice suivant.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques et Évaluation foncière, Capital humain, Commission de la fonction publique, Contrôleur général, Finances, Vérificateur général, Direction de l'approvisionnement, Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux, Direction générale, Service des technologies de l'information) n'ont pas à prévoir de répartition budgétaire à l'agglomération de leurs dépenses de budget de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (ex. : cour municipale et évaluation foncière) et de celles qui sont réparties spécifiquement (ex. : Direction générale associée - Développement et opérations).

Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume et intègre l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

ÉTAPES DE LA CONFECTION DU BUDGET ET RÉPARTITION DES REVENUS ET DÉPENSES



LES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications)

Équipements et infrastructures

- Parc du Mont-Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc du complexe environnemental de Saint-Michel
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île-Bizard, les rapides du Cheval-Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération
- Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité comme suit (les orientations sont approximatives) : à partir du point de rencontre de la rue Amherst avec la rue Cherrier; de là, allant vers le sud-est et suivant la rue Amherst et son prolongement jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là, allant vers le sud et suivant la rive du fleuve Saint-Laurent jusqu'au point de rencontre avec l'autoroute 15-20, soit le pont Champlain; de là, allant vers l'ouest et suivant l'autoroute 15-20 jusqu'au point de rencontre avec l'emprise ferroviaire; de là, allant vers le nord-est et suivant l'emprise ferroviaire ainsi que le bâtiment longeant la voie ferrée jusqu'au point de rencontre avec la fin dudit bâtiment; de là, allant vers le nord-ouest et longeant le bâtiment jusqu'au point de rencontre avec la rue du Parc-Marguerite-Bourgeois; de là, allant vers le nord-est et suivant la rue du Parc-

Marguerite-Bourgeoys ainsi que l'emprise ferroviaire jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue Sainte-Madeleine; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue Sainte-Madeleine jusqu'au point de rencontre avec la rue Le Ber; de là, allant vers le nord et suivant la rue Le Ber et son prolongement jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue de Sébastopol; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue de Sébastopol jusqu'au point de rencontre avec la rue Wellington; de là, allant vers le nord et suivant la rue Wellington jusqu'au point de rencontre avec la rue Bridge; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue Bridge jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Patrick; de là, allant vers le nord-ouest jusqu'au point de rencontre avec les rues Guy, William et Ottawa; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la rue Guy jusqu'au point de rencontre avec la rue Notre-Dame Ouest; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement de Ville-Marie jusqu'au point de rencontre avec la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal jusqu'au point de rencontre avec l'avenue des Pins Ouest; de là, allant vers le nord-est et suivant l'avenue des Pins Ouest jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Denis; de là, allant vers le sud-est et suivant la rue Saint-Denis jusqu'au point de rencontre avec la rue Cherrier; de là, allant vers le nord-est et suivant la rue Cherrier jusqu'au point de rencontre avec la rue Amherst, le point de départ.

LES COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la Ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement. Voici le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*.

Tableau 53

Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme - adoption de tous les règlements relatifs à son territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme - élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conversion d'un immeuble en propriété divise - dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation de logements disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitation - élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile - participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile - élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voirie locale et matières résiduelles - entretien du réseau local, contrôle de la circulation et du stationnement; compétence en ce qui a trait à l'enlèvement des matières résiduelles, incluant les matières recyclables. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement, voirie et réseaux - élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique local, communautaire, culturel et social - soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique, communautaire, culturel et social - élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture, loisirs et parcs - responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture, loisirs et parcs - élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

LA SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis la mise en place de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, celle-ci a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières de même que de l'évolution de nos pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- politique de l'équilibre budgétaire;
- politique de gestion des réserves de fonds;
- politique des sources de revenus;
- politique des équipements et des infrastructures;
- politique de gestion de la dette;
- politique de gestion des dépenses;
- politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, vous trouverez une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. La version complète des politiques financières peut être consultée à l'adresse Internet suivante : ville.montreal.qc.ca/finances

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent avoir recours à la taxation et à la tarification de services. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire (par exemple, disposer d'une information juste sur les activités et sur les coûts de fonctionnement);
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 12 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des réserves de fonds

Une gestion financière prudente implique que la Ville prévoit des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Puisque de telles situations ne peuvent être raisonnablement prévues au moment de la préparation du budget, l'objectif d'une réserve est d'éviter que la Ville ou un arrondissement en particulier ne se trouve en position d'instabilité financière qui pourrait la ou le contraindre à prendre des décisions aussi précipitées qu'indésirables, voire à réduire abruptement les services à la population par des compressions sévères et soudaines. Sans réserves de fonds suffisants, des dépenses ponctuelles inévitables pourraient en effet conduire à de telles situations.

Les dépenses ponctuelles sont généralement non récurrentes. Elles peuvent résulter de la décision du conseil municipal, du conseil d'agglomération ou d'un conseil d'arrondissement de financer, par des fonds provenant d'une réserve, des coûts comme les dépenses en capital, lesquelles sont normalement financées par l'emprunt. Elles peuvent aussi être attribuables à une gestion stratégique de certaines catégories de dépenses, résultant d'un choix fait par le conseil municipal, le conseil d'agglomération ou un conseil d'arrondissement.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des réserves.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente les finances de la Ville;
- assurer une situation budgétaire équilibrée en tout temps;
- constituer des surplus libres et des réserves de fonds;
- veiller à ce que les surplus libres et les réserves de fonds soient utilisés d'une façon adéquate.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 13 pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la constitution de réserves de fonds;
- l'utilisation des fonds des réserves.

La politique des sources de revenus

La *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information éclairante soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 18 pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aidera l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens et aux citoyennes.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme triennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 12 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyens et aux citoyennes.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de la gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès stable aux marchés des capitaux et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et ainsi maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 21 pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services. Cette politique comporte de plus des éléments ayant trait aux charges inter-unités.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 17 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie;
- la Ville doit favoriser un contrôle rigoureux des dépenses par l'application du concept des charges inter-unités.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

La politique de capitalisation et d'amortissement sert à l'identification et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence significative sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par la Direction de la comptabilité et du contrôle financier, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application, les annexes concernant la grille de la politique d'amortissement et les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le *Programme de réfection routière* (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

LE FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans la réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. Afin de réaliser les objectifs tout en contrôlant le niveau d'endettement, la Ville prélève depuis 2004 une contribution visant à améliorer le service de l'eau. Conformément aux exigences légales relatives à cette forme de financement, deux réserves financières, une locale et une d'agglomération, ont été créées.

Le tableau 54 présente l'état prévisionnel des revenus et des charges reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2012. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2012 s'élèvent à 404,7 M\$. La taxe de la Ville de Montréal relative à l'eau s'élèvera à 322,4 M\$, une hausse de 182 M\$. Il s'agit là d'une modification importante qui vise à consolider et à rendre encore plus transparent le financement du Fonds de l'eau. En effet, à compter de 2012, la majorité des revenus de compétence municipale sera dorénavant prélevée à titre de taxe relative à l'eau. En agissant ainsi, la totalité des revenus de nature locale (taxation et tarification) sera affectée à la réserve financière locale.

Le total des charges, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 331,3 M\$. Des affectations de 73,4 M\$ sont également prévues, à titre de paiement au comptant de la main-d'œuvre portée aux activités d'immobilisations et aux réserves financières. Les charges du Fonds de l'eau sont présentées de manière à refléter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Notons que le budget du conseil municipal inclut une somme de 220,1 M\$ pour assurer le financement de la quote-part liée aux activités d'agglomération.

Un montant de 392,3 M\$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations. Ces dernières seront financées, entre autres, par des programmes de subventions de 223,6 M\$ et des paiements au comptant de 98,4 M\$. Ainsi, les emprunts à la charge des citoyens se limiteront à 70,3 M\$.

Le détail du Programme triennal d'immobilisations 2012-2014 relatif à l'eau est présenté au tableau 56. En 2012, les principaux projets d'immobilisations sont regroupés dans le programme de réhabilitation des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout (125,3 M\$), la mise aux normes et la mise à niveau des procédés de traitement de l'eau potable (134,8 M\$) et le programme de rénovation majeure des réseaux d'égout et des collecteurs (22,6 M\$). Ainsi, sur la période 2012-2014, c'est près de 1,3 G\$ qui seront investis dans la réhabilitation des infrastructures reliées à l'eau.

Tableau 54

État prévisionnel des revenus et des charges liés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal 2012	Budget du conseil d'agglomération 2012	Transactions à éliminer interentités 2012	Budget global 2012
Revenus				
Quotes-parts - service de l'eau	-	104 990,1	(85 226,0)	19 764,1
Quotes-parts - alimentation en eau potable	-	50 858,6	(46 608,1)	4 250,5
Quotes-parts - réserve financière de l'eau	-	108 800,0	(88 318,6)	20 481,4
Quotes-parts - financement des investissements TECQ	-	3 050,7	-	3 050,7
Taxe relative à l'eau	322 377,8	-	-	322 377,8
Tarifification forfaitaire et au compteur	28 196,0	-	-	28 196,0
Tarifification des eaux usées	-	4 200,0	-	4 200,0
Tarifification pour la vente d'eau potable à Charlemagne	-	274,4	-	274,4
Autres tarifications	1 745,7	332,9	-	2 078,6
Total des revenus	352 319,5	272 506,7	(220 152,7)	404 673,5
Charges				
Direction de l'eau et administration	3 460,1	5 595,6	-	9 055,7
Production de l'eau potable (incluant la mise aux normes des usines)	-	63 857,6	-	63 857,6
Épuration des eaux usées	-	62 700,8	-	62 700,8
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout				
- Gestion stratégique des réseaux	7 919,0	-	-	7 919,0
- Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	49 121,0	-	-	49 121,0
- Amélioration de l'entretien des réseaux	15 973,0	-	-	15 973,0
- Plan d'intervention	-	1 523,0	-	1 523,0
Projet d'installation de compteurs d'eau	-	1 179,1	-	1 179,1
Réserves pour travaux majeurs imprévus	1 321,9	2 049,5	-	3 371,4
Soutien technique (laboratoire, géomatique, etc.)	2 094,8	8 153,2	-	10 248,0
Frais généraux d'administration	9 804,9	18 707,6	-	28 512,5
Frais de financement	11 166,5	19 631,3	-	30 797,8
Total des charges	100 861,2	183 397,7	-	284 258,9
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	22 499,1	24 533,7	-	47 032,8
Total du financement	22 499,1	24 533,7	-	47 032,8
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	220 152,7	-	(220 152,7)	-
Total des charges, du financement et des quotes-parts	343 513,0	207 931,4	(220 152,7)	331 291,7
Excédent (déficit) avant affectation	8 806,5	64 575,3	-	73 381,8
Affectations				
Aux réserves financières	(6 603,6)	(53 737,1)	-	(60 340,7)
Aux activités d'immobilisations (main-d'œuvre)	(1 818,0)	(10 838,2)	-	(12 656,2)
Remboursement de capital	(384,9)	-	-	(384,9)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-

Tableau 55
Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal 2012	Budget du conseil d'agglomération 2012	Transactions à éliminer interentités 2012	Budget global 2012
Acquisitions d'immobilisations				
Traitement de l'eau potable		208 134,0	-	208 134,0
Épuration des eaux usées		54 767,0		54 767,0
Réseaux d'aqueduc et d'égout	108 995,0	16 275,0		125 270,0
Mesure de la consommation d'eau	700,0	3 065,0		3 765,0
Autres immobilisations (immeubles)		331,0		331,0
Total des acquisitions d'immobilisations	109 695,0	282 572,0		392 267,0
Sources de financement				
Transferts liés à des ententes de partage de frais	96 510,0	127 054,0	-	223 564,0
Affectation des réserves financières de l'eau	8 867,0	76 890,8		85 757,8
Affectation du budget de fonctionnement	1 818,0	10 838,2		12 656,2
Emprunt à la charge des contribuables	2 500,0	67 789,0	-	70 289,0
Total des sources de financement	109 695,0	282 572,0	-	392 267,0

Tableau 56
Détail des acquisitions d'immobilisations prévues

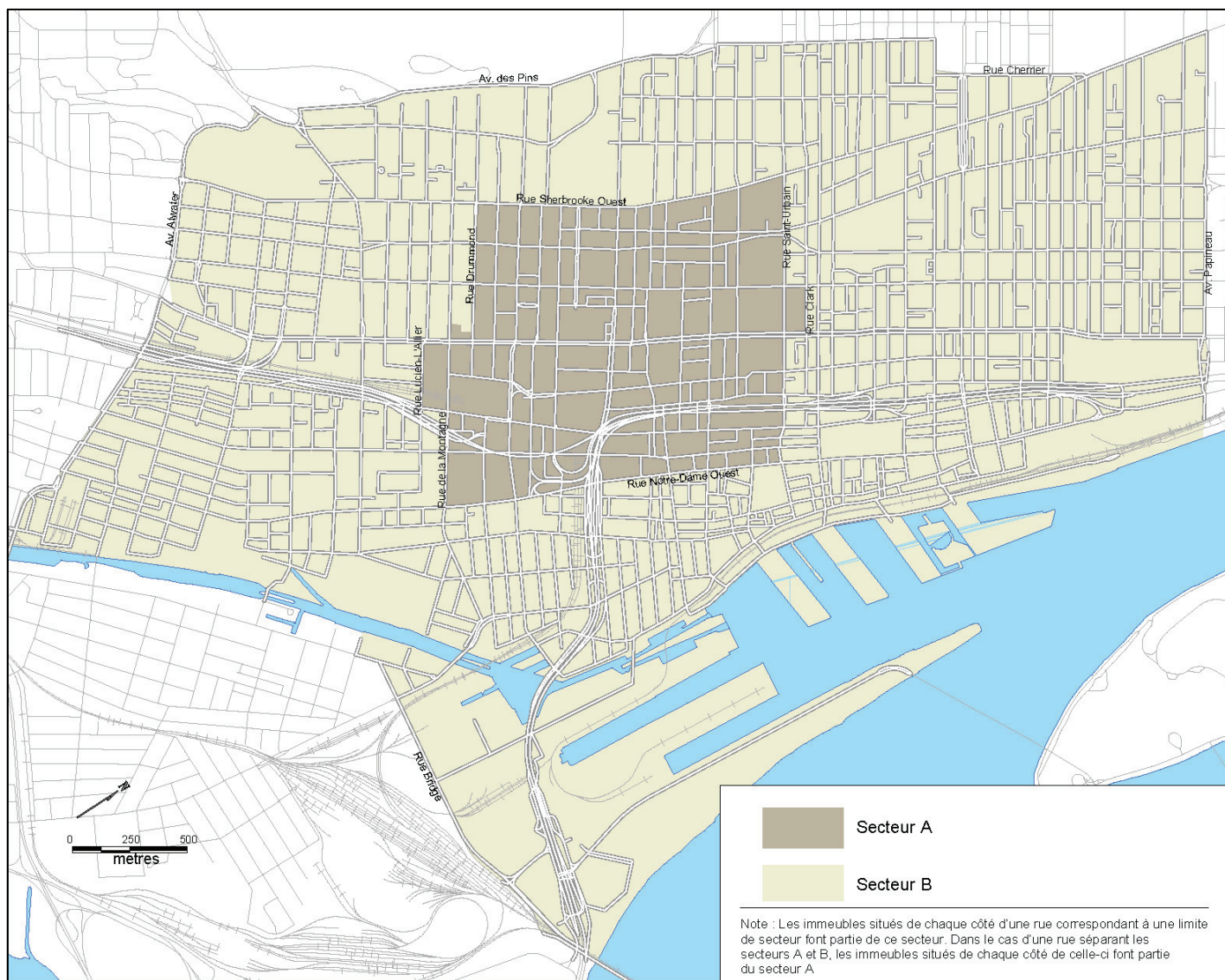
(en milliers de dollars)

Projets d'immobilisations	2012	2013	2014	Total
Direction de l'eau potable				
Programme de réhabilitation des conduites d'eau principales	39 660	30 035	17 140	86 835
Construction de conduites principales - réseau régional de Pierrefonds	10 200	5 500	2 720	18 420
Construction de conduites principales - réseau régional de Sainte-Anne-de-Bellevue	600	-	-	600
Construction de conduites principales - réseau régional de Lachine	200	800	-	1 000
Programme de réhabilitation des conduites d'eau - vannes et composantes	350	350	350	1 050
Construction de conduites principales - réseaux régionaux de Dorval et Pointe-Claire	700	-	-	700
Optimisation des réseaux	200	3 200	4 300	7 700
Usines de production d'eau potable - sécurisation de l'alimentation électrique	542	700	-	1 242
Mise aux normes des usines et procédés de traitement de l'eau potable	88 881	9 480	-	98 361
Mise à niveau des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs	45 928	70 697	16 306	132 931
Programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	4 943	18 437	34 969	58 349
Mise aux normes des immeubles liés à la production de l'eau potable	15 930	12 490	6 150	34 570
	208 134	151 689	81 935	441 758
Direction de l'épuration des eaux usées				
Programme de rénovation majeure des réseaux d'égout et de collecteurs	22 656	50 889	147 753	221 298
Mise aux normes de la station d'épuration et du réseau d'intercepteurs	7 750	5 250	8 095	21 095
Programme de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées	11 881	15 935	10 520	38 336
Désinfection des eaux usées	12 480	15 297	63 690	91 467
	54 767	87 371	230 058	372 196
Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau				
Programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	125 270	154 100	183 400	462 770
Direction de l'eau				
Remplacement des compteurs d'eau existants	700	-	-	700
Mesure de la consommation d'eau	3 065	4 194	4 902	12 161
	3 765	4 194	4 902	12 861
Direction des immeubles				
Programme de protection des bâtiments industriels	331	191	-	522
	392 267	397 545	500 295	1 290 107

SECTEURS D'APPLICATION DE LA TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT

Figure 3

Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement



GLOSSAIRE ET IDIOMES

Acquisitions d'immobilisations	Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.
Année-personne	Concept utilisé par l'Administration pour convertir le nombre d'employés, tous statuts confondus, en équivalents temps plein.
Affectation	Poste qui réfère aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permettent de financer certaines charges de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste réfère également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.
Arrondissement	Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.
Autres postes budgétaires	Subdivision budgétaire regroupant un ensemble de charges de même nature non rattachées aux arrondissements ni aux services centraux.
Catégorie d'immeubles	Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.
Catégorie résiduelle	Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements ou moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.
Charges fiscales	Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière au 15 septembre 2010.
Charges par objets	Système de classification des charges (dépenses) établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le <i>Manuel de la présentation de l'information financière municipale</i> . La classification regroupe les charges parmi les objets qui suivent : Rémunération, Cotisations de l'employeur, Transport et communication, Services professionnels, techniques et autres, Location, entretien et réparation, Biens durables, Biens non durables, Frais de financement, Contributions à d'autres organismes et Autres objets.
Charte de la Ville de Montréal	Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Compensation de taxes	Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non but lucratif, église, etc.).
Cotisations de l'employeur	Poste de dépenses, formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, les cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CSST, au Fonds de santé) accordés aux élus et aux employés.
Dépense d'investissement	Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants : <ul style="list-style-type: none">▪ ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;▪ ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;▪ ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.
Déplacements fiscaux	Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, frontage, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.
Domaine d'activité	Terme qui désigne un secteur de responsabilité municipale.
Efficacité	Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.
Efficience	Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.
Étalement de la variation des valeurs foncières	Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.
Fardeau fiscal	Partie des revenus fiscaux, d'un secteur donné qui, en vertu de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> , fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.
Fonction municipale	Système de classification des activités municipales uniformisé qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le <i>Manuel de la présentation de l'information financière municipale</i> . Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : Administration générale; Sécurité publique; Transport; Hygiène du milieu; Santé et bien-être; Aménagement, urbanisme et développement; Loisirs et culture; Frais de financement.

Harmonisation fiscale	Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.
Montréal international	Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'accroître son rayonnement international.
Mutation immobilière	Transfert du droit de propriété d'un immeuble, établissement d'une emphytéose ou sa cession ainsi que louage d'un immeuble pour plus de quarante ans.
Occupation du domaine public	Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.
Organisme paramunicipal	Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.
Plan d'affaires	Plan stratégique dans lequel une unité d'affaires illustre ses divers enjeux ou préoccupations prioritaires et cible les objectifs et les engagements qu'elle entend réaliser à court et moyen terme.
Programme	En complément aux projets présentés dans les tableaux des unités d'affaires, dans le PTI, un programme représente un ensemble de sous-projets dont la caractéristique principale est de regrouper des travaux de nature similaire, communs à plusieurs arrondissements ou services centraux.
Quotes-parts	Elles représentent la dépense de contribution devant être versée par la Ville de Montréal pour le financement des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Les quotes-parts reçues de la Ville de Montréal et des autres villes liées constituent la principale source de revenus de l'agglomération.
Redevance – conduits souterrains	Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.
Règlement d'emprunt	Autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de contracter un emprunt qui sert généralement à financer certaines dépenses d'investissement dont le montant est trop important pour être assumé au cours d'un seul exercice financier.

Rémunération	Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.
Rôle d'évaluation foncière	Registre préparé par la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.
Secteur	En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.
Service central	Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.
Tarifcation	En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant des immeubles.
Taux global de taxation	Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés de l'ensemble de ses contribuables.
Taux moyen cumulé	Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.
Taux de valorisation ou de mise en valeur	Pourcentage des matières résiduelles générées qui ont été détournées de l'enfouissement au moyen de la récupération, du réemploi ou de la réduction à la source.
Taxe foncière générale	Taxe basée sur la valeur foncière d'un immeuble et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.
Transferts	Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.
Unité d'affaires	Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

IDIOMES

NOTION DE TERRITOIRE

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal.

Municipalité locale

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (Source *MAMROT*);
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (Source *MAMROT*).

Ville centrale (Ville centre)

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal;
- La ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal, par le biais d'instance décisionnelle compétente, le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1^{er} janvier 2006 excluant le territoire de la ville résiduaire;
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés de proximité) sur leur territoire respectif.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal) siégeant au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

NOTION DE COMPÉTENCES / DE SERVICES RENDUS

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal, par la ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de la municipalité locale;
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées *services de proximité*;
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Elles sont donc :
 - des compétences locales gérées par les arrondissements;
 - des compétences locales gérées par le conseil municipal.

NOTION D'INSTANCE DÉCISIONNELLE

Conseil d'agglomération

- Une instance décisionnelle de la Ville de Montréal;
- Le conseil d'agglomération exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'Île de Montréal (par la Ville de Montréal).

Conseil municipal

- Chaque municipalité locale dispose d'un conseil municipal;
- À la Ville de Montréal, le conseil municipal est l'une des quatre instances décisionnelles;
- Le conseil municipal de la Ville de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'il est responsable de certains services locaux offerts sur le territoire de la Ville de Montréal;
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la Charte prévoit que les compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement;
- Dans le cas des villes reconstituées, les conseils municipaux exercent également les compétences locales, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur leurs territoires respectifs.

Conseil d'arrondissement

- Une instance décisionnelle de chacun des 19 arrondissements de Montréal;
- Les conseils d'arrondissement exercent les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur le territoire de chaque arrondissement.

Comité exécutif

- Instance décisionnelle de la Ville de Montréal, il est formé de 7 à 11 membres nommés par le maire de Montréal;
- Le comité exécutif exerce des pouvoirs tant à l'égard des compétences locales que des compétences d'agglomération.

Instances décisionnelles

La Ville de Montréal comprend quatre instances décisionnelles :

- Le conseil municipal;
- Le conseil d'agglomération;
- Les conseils d'arrondissement;
- Le comité exécutif.

Les 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal disposent de deux instances décisionnelles :

- Le conseil municipal;
- Le conseil d'agglomération.

NOTION DE BUDGET

Budget de la Ville de Montréal

Le budget de la Ville de Montréal comprend à la fois les sommes reliées aux compétences d'agglomération et aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Budget du conseil municipal

- Le budget du conseil municipal est le budget adopté par le conseil municipal de la Ville de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal;
- À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées à la fois par les arrondissements et par les services centraux.

Budget du conseil d'agglomération

- Le budget du conseil d'agglomération est le budget adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'Île de Montréal;
- Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Budget de l'arrondissement

Le budget de l'arrondissement est le budget adopté par le conseil municipal et alloué aux compétences locales sous la responsabilité de l'arrondissement.

Adoption du budget

Malgré le cinquième alinéa du paragraphe 3 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), lorsque, le 1^{er} janvier, le budget de la ville n'est pas adopté, le quart de chacun des crédits prévus au budget de l'exercice précédent est réputé adopté. Il en est de même le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre, si à chacune de ces dates le budget n'a pas été adopté (*Charte de la Ville de Montréal*, L.R.Q. chapitre C-11.4, article 148.1).

Le conseil peut préparer et adopter un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé (*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. chapitre C-19, article 474.4 à 474.7).

Adoption du budget lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité

Le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante (*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. chapitre C-19, article 474 – paragraphe 1).

NOTION DE QUOTES-PARTS

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, c.19) (ci-après appelée projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008, stipule que la majeure partie des activités d'agglomération doit être financée au moyen d'un nouveau régime de quotes-parts. En d'autres termes, plutôt que de taxer directement les contribuables de l'île de Montréal, le conseil d'agglomération partage dorénavant entre les villes liées le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées sont ensuite libres de prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts conformément à leurs propres orientations fiscales.

NOTION DE TAXES

Taxes de la Ville de Montréal

Comprennent les taxes d'agglomération, les taxes municipales locales et les taxes d'arrondissement.

- **Taxes d'agglomération**
Taxes relevant du conseil d'agglomération versées par l'ensemble des citoyens de l'agglomération visés pour les services d'agglomération.
- **Taxes municipales locales**
Taxes relevant du conseil municipal versées par l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal pour les services locaux.
- **Taxes d'arrondissement**
Les taxes spécifiques relevant du conseil d'arrondissement versées par les citoyens d'un arrondissement pour un service de proximité additionnel (s'il y a lieu).

NOTION DE TRANSACTIONS À ÉLIMINER INTERENTITÉS

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur trois types de transactions, soit :

- les transactions à éliminer afférentes à la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération (quotes-parts). Puisque ces transactions résultent d'échanges de services entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération, elles sont éliminées dans le budget global de la Ville de Montréal;
- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

A-P.	Année-personne
AMT	Agence métropolitaine de transport
CAM	Conseil des Arts de Montréal
CCSP	Conseil sur la comptabilité dans le secteur public
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRD	Construction, rénovation, démolition
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
DAI	Dettes actuarielles initiales
FODIM	Fonds de développement International de Montréal
HLM	Habitation à loyer modique
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCCCQ	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAGASTC	Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PIQM	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
PR@M	Programme réussir@montréal
PRR	Programme de réfection routière
PSL	Programme de supplément au loyer
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RMR	Région métropolitaine de recensement
RRQ	Régie des rentes du Québec
SAEIV	Systèmes d'aide à l'exploitation et d'information des voyageurs des autobus
SDC	Société de développement commercial
SDÉ	Société de développement économique
SHDM	Société d'habitation et de développement de Montréal
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPJD	Société du parc Jean-Drapeau
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation

- TIC** Technologies de l'information et des communications
- TIV** Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
4^e trimestre 2011
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 978-2-7647-1042-5

Design graphique :
Ville de Montréal
Centre d'impression numérique et
de communications visuelles
000570-9465_11_11

Imprimé au Canada



